

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Groupe de travail sur le développement durable de l'Assemblée nationale

—

Rapport intermédiaire

PRÉSENTÉ PAR

MMES MARIE GUEVENOUX ET LISA BELLUCO,

Députées

Le groupe de travail sur le développement durable est composé de :
Mme Yaël Braun-Pivet, *présidente* ; M. Jean-Marc Zulesi, *vice-président* ;
Mmes Marie Guévenoux et Lisa Belluco, *co-rapporteuses* ; Mme Nathalie Bassire,
MM. Aymeric Caron, Pierre Cazeneuve, Mme Florence Lasserre, M. Gérard
Leseul, Mme Alexandra Masson, M. Marcellin Nadeau, Mmes Christelle Petex-
Levet, Marie Pochon et Anne-Cécile Violland.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
I. LE CONSTAT : L'ENGAGEMENT VOLONTARISTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	7
A. L'ACTION DES SERVICES DE L'ASSEMBLÉE SOUS L'AUTORITÉ DU COLLÈGE DES QUESTEURS	7
B. LE REGARD D'EXPERTS EXTÉRIEURS	10
II. LES PREMIÈRES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL	12
A. LES DIAGNOSTICS EN COURS	12
1. Bilan du plan de sobriété énergétique et projet d'audit énergétique.....	12
2. Le bilan carbone.....	17
3. L'étude pour la valorisation et la gestion durable des espaces verts	19
B. LES AXES D'ACTION PRIORITAIRE	19
1. La définition d'une stratégie immobilière durable.....	20
2. Les déplacements	20
3. La restauration	21
4. La politique numérique	24
5. La politique des achats.....	25
6. La gestion des déchets	28
7. L'implication des acteurs.....	29
EXAMEN DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL	31
TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL	35
1. Réunion constitutive (jeudi 6 octobre 2022).....	35
2. Audition de Mme Marie Guévenoux, Première Questeur (mercredi 19 octobre 2022)	38
3. Audition de M. Bruno Lancestremère, directeur des affaires immobilières et du patrimoine (mercredi 19 octobre 2022).....	42

4. Audition de M. Jean-Eric Lebelt, directeur des systèmes d'information (mercredi 19 octobre 2022)	52
5. Audition de M. Charles d'Arailh, directeur de la logistique parlementaire (jeudi 24 novembre 2022)	56
6. Audition de Mme Laurence Rossignol, présidente de la délégation du Bureau du Sénat au développement durable et aux technologies numériques (jeudi 24 novembre 2022)	66
7. Audition de Mme Sophie Debail, cheffe de la division des achats et de la commande publique à la direction des achats et des finances (jeudi 8 décembre 2022).....	74
8. Audition de M. Guillaume Leforestier, secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (jeudi 8 décembre 2022) ...	81
9. Audition de M. Laurent Delcayrou, chef de projet au sein du <i>Shift Project</i> , sur les travaux du projet « Stratégie et résilience des territoires » à destination des élus et des acteurs territoriaux (mercredi 11 janvier 2023).....	88
10. Audition de M. Jason Saniez, chef de projet « administration publique », <i>The Shift Project</i> (mercredi 25 janvier 2023).....	96
11. Audition de Mme Valérie Flicoteaux-Melling, vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes (mardi 7 février 2023)	104
ANNEXES	113
LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES	114
SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS ET DES AXES D'ACTION PRIORITAIRES	115

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Les enjeux du développement durable figurent aujourd'hui en tête des priorités politiques. La question du réchauffement climatique et les inquiétudes que suscitent les réticences de certains États à mettre en œuvre leurs engagements au titre des Accords de Paris impliquent la mobilisation des pouvoirs publics dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. La situation internationale a pour sa part entraîné un envol des prix de l'énergie qui nous conduit à interroger et à diversifier les modèles de production et à promouvoir un mix énergétique fondé sur la sobriété énergétique et la durabilité.

C'est dans ce contexte que la Présidente de l'Assemblée nationale a souhaité que l'institution engage une réflexion de fond sur sa politique de développement durable. A son initiative, un groupe de travail a été constitué en octobre dernier. Il est conduit par le Président de la commission du développement durable et associe la Première Questeuse de l'Assemblée et des représentants issus des différents groupes composant cette commission.

Ce groupe de travail a entrepris une série d'auditions qui lui ont permis de faire le point sur les actions déjà entreprises par l'Assemblée en matière de développement durable. Ces actions ont été déployées dans de nombreux domaines, à commencer par le verdissement du parc automobile ou le développement d'une offre de restauration végétarienne et en circuit court. Un plan de sobriété énergétique a par ailleurs été mis en place parallèlement aux travaux du groupe de travail. Le présent rapport permet d'en tirer un premier bilan.

Le Collège des Questeurs a pour sa part impulsé plusieurs diagnostics dont les résultats permettront au groupe de travail de formuler des propositions structurantes pour améliorer l'empreinte carbone de l'institution et intégrer les enjeux du développement durable dans son fonctionnement quotidien. Dans l'attente de leurs résultats, il a identifié sept axes d'action prioritaires, qui donneront lieu dans le rapport final à des propositions d'action concrètes qu'il reviendra au Bureau et au Collège des Questeurs de mettre en œuvre : la définition d'une stratégie immobilière durable, la politique des déplacements, la restauration, la politique numérique, la politique des achats, la gestion des déchets et l'implication des acteurs par la mise en place d'un pilotage efficace, d'une offre de formations dédiées et d'une information régulière et précise sur les effets des politiques suivies.

I. LE CONSTAT : L'ENGAGEMENT VOLONTARISTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. L'ACTION DES SERVICES DE L'ASSEMBLÉE SOUS L'AUTORITÉ DU COLLÈGE DES QUESTEURS

Le vice-président du groupe de travail Jean-Marc Zulesi, président de la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire, et les co-rapporteuses Marie Guévenoux et Lisa Belluco ont tout d'abord souhaité dresser un bilan des efforts déjà accomplis par l'Assemblée nationale, au cours des années récentes, dans le domaine du développement durable.

- Les principales décisions intéressant le fonctionnement interne de l'Assemblée nationale (investissements immobiliers, transports et déplacements, hébergement, cantines et restaurants, etc.) relèvent de l'autorité du Collège des questeurs et celui-ci s'est montré, au cours des années récentes, de plus en plus soucieux d'inscrire ses choix dans une logique de développement durable.

La Première Questeuse Marie Guévenoux a ainsi pu rappeler que, depuis dix ans, l'Assemblée cherche à réduire ses consommations d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre. C'est ainsi qu'un recours accru au réseau de chauffage urbain (RCU), a permis de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de près de 875 tonnes équivalent CO₂, soit environ 29 % en moins de dix ans.

Par ailleurs, le Collège de questeurs a décidé, le 14 décembre 2022, d'anticiper de huit ans les échéances réglementaires, c'est-à-dire de réduire les consommations énergétiques de 60 % d'ici 2042 (au lieu de 2050). Ce plan de sobriété énergétique doit désormais être poursuivi dans la période estivale et conduire à des mesures devant s'inscrire dans le moyen et le long terme.

Pour cette raison, un audit énergétique de tous les bâtiments de l'Assemblée sera présenté en avril 2023 et doit aboutir à la définition d'une stratégie énergétique pluriannuelle ambitieuse.

Un audit sur la qualité de l'air intérieur a parallèlement été entrepris, afin d'améliorer les circuits de ventilation et de rafraîchissement. Il sera remis en même temps que l'audit énergétique et permettra de disposer d'un diagnostic complet en la matière.

Un bilan carbone doit également être réalisé au premier semestre 2023, qui inclura l'ensemble des émissions indirectes de gaz à effet de serre, y compris celles induites par les transports des députés, des collaborateurs et des personnels : ce bilan doit déboucher sur un plan de transition définissant les actions à conduire pour réduire l'empreinte carbone de l'institution dans les prochaines années.

- En matière immobilière, l’audition du directeur du service des Affaires immobilières et du patrimoine a permis de souligner que les bâtiments de l’Assemblée nationale sont, pour certains d’entre eux, anciens et qu’ils sont soumis aux exigences d’un plan de sauvegarde et de mise en valeur de l’arrondissement particulièrement contraignant.

Par ailleurs, le fait que ces bâtiments soient constamment occupés – y compris la nuit – ne permet pas d’y procéder facilement à des rénovations lourdes. C’est l’une des raisons qui a empêché, jusqu’à présent, de traiter les deux passoires thermiques que sont le 233, boulevard Saint-Germain et la zone Colbert au sein du Palais Bourbon.

Une meilleure prise en compte de la dimension environnementale dans la notation de la qualité technique de l’offre doit à l’avenir permettre, sur les prochaines opérations immobilières importantes, de parvenir à un objectif de chantier propre : recyclage des déchets, logistique d’acheminement et sélection des matériaux utilisés. Une telle évolution implique d’accepter un renchérissement de certaines opérations.

Concernant la gestion de l’eau, le raccordement à l’eau de la Seine pour l’arrosage des jardins ou la récupération des eaux de pluie pourrait être envisagé à l’issue de l’audit sur la gestion des espaces extérieurs.

La réduction des déchets et le recyclage constituent l’un des premiers sujets ayant fait l’objet d’une démarche systématique de la part de l’Assemblée nationale. L’Assemblée dispose des mêmes outils de tri que les particuliers mais aussi de dispositifs de tri spécifique (piles, appareils électriques, mégots, capsules de café et masques). En outre, un prestataire collecte les bio déchets et les transforme en carburant — ce qui lui permet de faire fonctionner sa flotte de véhicules — et en engrais verts — qui sont récupérés pour les jardins.

- S’agissant de la restauration, l’Association pour la gestion des restaurants de l’Assemblée nationale (AGRAN) a développé, depuis une dizaine d’années, une politique d’achats responsables et les initiatives correspondantes ont été formalisées dans une démarche appelée « Mon restau responsable » depuis 2018.

La réglementation issue de la loi du 30 octobre 2018 pour l’équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi « Égalim », a fixé l’objectif d’un taux d’approvisionnement de 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % issus de l’agriculture biologique à compter du 1er janvier 2022. En 2021, sur un montant total de 1,4 million d’euros, la part des produits durables et de qualité s’est élevée à plus de 35 % et celle des produits issus de l’agriculture biologique à plus de 11 %.

Les transports à l’Assemblée nationale constituent une source d’empreinte carbone importante.

La flotte automobile a ainsi fait l'objet d'un « verdissement » progressif, afin de répondre aux objectifs induits par la réglementation liée aux zones à faibles émissions. Ainsi le pourcentage de véhicules hybrides et électriques dans les acquisitions atteste de l'avance de l'Assemblée en la matière :

- 2022 : 85 %
- 2021 : 75 %
- 2020 : 100 %
- 2019 : 100 %
- 2018 : 75 %
- 2017 : 0 % (pas de véhicules hybrides ou électriques disponibles dans les gammes qui ont été acquises à l'époque / des thermiques crit'Air 1 ont été acquises).

En janvier 2023, les véhicules électriques et hybrides rechargeables représentaient 42,3 % de la flotte contre seulement 10 % en 2017. Par ailleurs, le taux moyen des émissions de carbone de la flotte est passé de 131 g de CO₂ par kilomètre parcouru au 31 décembre 2017 à 109 grammes au 31 décembre 2021.

L'Assemblée nationale prend également en charge l'achat de *Pass navigo* pour tous les députés, afin d'encourager l'usage des transports en commun. Elle a également prévu la possibilité pour les collaborateurs de bénéficier sur décision du député employeur du forfait mobilités durables permettant de combiner les prises en charge de moyens de transport propres (transports en commun, vélo, vélo électrique, véhicules électriques, covoiturage, auto partage...).

En revanche, pour les transports des députés (ferroviaires, aériens et en taxi), des marges d'action substantielles apparaissent ouvertes.

- L'audition de la cheffe de la division des achats et de la commande publique a mis en évidence la difficulté de concilier, pour chaque marché, les principes fondamentaux du droit de la commande publique et l'intégration des dimensions sociales et environnementales. Le principe de liberté d'accès et d'égalité de traitement proscrit, en principe, de retenir une règle d'implantation géographique d'un fournisseur comme critère de sélection d'une offre. De même, l'acte de privilégier les achats de produits labellisés a de grandes chances d'être plus coûteux pour les deniers publics. Dans certains marchés peu concurrentiels, privilégier l'achat de matériel d'occasion peut entrer en contradiction avec les principes de non-discrimination. Enfin, le contrôle du respect des clauses de responsabilité sociale et environnementale par les attributaires des marchés publics constitue un enjeu majeur pour lequel des marges de progrès existent.

Le groupe de travail a également sollicité l'avis de personnalités extérieures afin d'étendre le champ de sa réflexion.

B. LE REGARD D'EXPERTS EXTÉRIEURS

- Les experts du *Shift Project* sont venus échanger avec les membres du groupe de travail, à partir du rapport de synthèse publié sous le titre « *Décarboner l'administration publique* ».

La réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre constitue un élément indispensable pour identifier les leviers d'actions pertinents et définir une trajectoire qui respecte les orientations de la stratégie nationale bas-carbone. Pour une administration publique, ces leviers portent sur les bâtiments, les déplacements, la restauration collective et les achats.

Ces experts recommandent de suivre une approche méthodologique articulée autour de la séquence « éviter-substituer-améliorer » : la partie « éviter » concerne la réduction des usages consommateurs d'énergie ou des produits à fort contenu carbone (par exemple, réduire les kilomètres parcourus) ; la partie « substituer » induit de privilégier des modalités moins émettrices (remplacer les véhicules thermiques par des véhicules propres) ; la partie « améliorer » porte sur les processus résiduels qui sont encore carbonés et sur lesquels il est nécessaire de mettre en place des solutions alternatives (réfléchir au covoiturage ou à la mutualisation de véhicules thermiques dans l'attente de leur remplacement).

Le *Shift Project* recommande alors de déployer cette démarche selon quatre axes :

- mettre en place une gouvernance pour suivre le déploiement des mesures ;
- faire participer l'ensemble des acteurs à la démarche de réduction des émissions gaz à effet de serre ;
- déterminer les moyens budgétaires nécessaires pour atteindre les ambitions fixées ;
- mettre en place un pilotage et communiquer sur les résultats atteints.

- Le Conseil national de l'Ordre des architectes a reconnu que, dans le cas de l'Assemblée nationale, la conciliation entre la nécessaire évolution des bâtiments et la conservation des bâtiments constituait une vraie difficulté.

Alors que la réglementation portant sur les bâtiments est complexe et rigide, a fortiori dans le cas de bâtiments patrimoniaux, le Conseil a recommandé à l'Assemblée nationale de s'engager résolument dans la recherche de solutions audacieuses et de montrer ainsi son soutien aux démarches les plus innovantes, quitte à faire évoluer le droit en vigueur.

- La Présidente de la délégation du Bureau du Sénat au développement durable et aux technologies numériques a présenté les actions entreprises par cette institution. Elle a ainsi fait état du bilan carbone établi en 2020 et de la mise en œuvre d'une stratégie environnementale définie par le Bureau sur cette base. L'objectif que s'est assigné le Sénat est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon

2040 en misant en grande partie sur des actions de compensation en matière de reforestation. Cette audition a montré la similarité des problématiques des deux assemblées et a souligné que l'établissement des diagnostics environnementaux constituaient un préalable indispensable à la définition d'une stratégie d'ensemble.

- Le Secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a pour sa part présenté les actions entreprises par l'administration centrale de son ministère. Il a fait état de la démarche de service public écoresponsable dans laquelle s'inscrit son ministère. Celui-ci a également entrepris un bilan de ses émissions des gaz à effet de serre. Des expérimentations de fermetures de sites ont été conduites dans un but de sobriété énergétique et des mesures précises des conséquences du télétravail sur les consommations d'énergie à domicile ont été effectuées. Enfin, la stratégie immobilière et la question de la restauration ont également été présentées comme des leviers d'action majeurs pour améliorer la prise en compte des enjeux du développement durable.

II. LES PREMIÈRES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

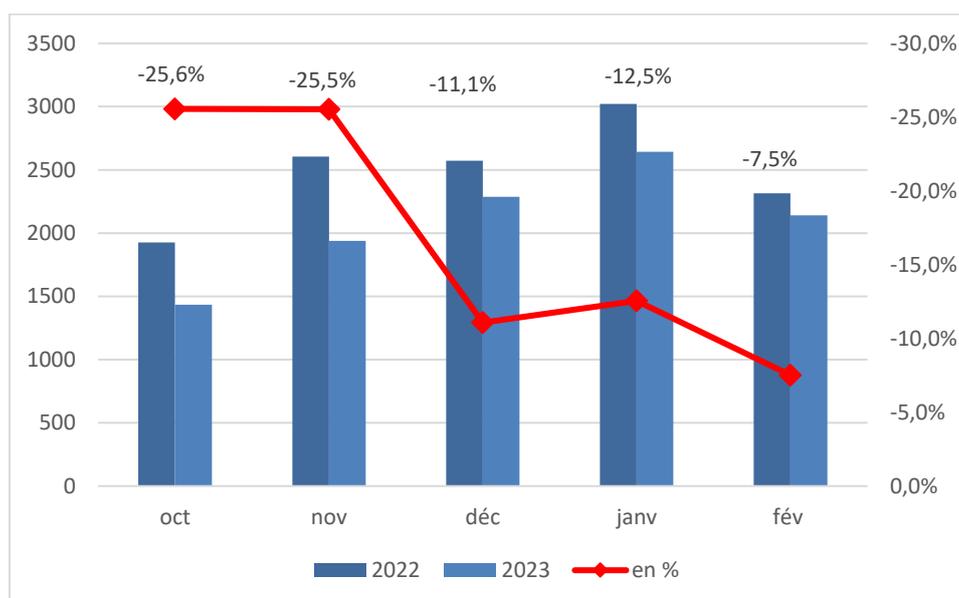
Le groupe de travail a vocation à travailler dans la durée et devra, en lien avec le Bureau et le Collège des Questeurs, formuler des propositions s’inscrivant dans le moyen et le long terme sur la base de diagnostics fiables et rigoureux. La phase d’audit engagée sous l’autorité du Collège des Questeurs constitue le préalable indispensable à la définition des actions concrètes à mettre en œuvre. Les audits ont toutefois d’ores et déjà permis de dégager cinq axes d’actions prioritaires dont le contenu et le phasage devront être définis au vu du résultat des audits en cours.

A. LES DIAGNOSTICS EN COURS

1. Bilan du plan de sobriété énergétique et projet d’audit énergétique

Le plan de sobriété a permis – à conditions climatiques équivalentes – de réduire les consommations énergétiques de 15 % en moyenne sur les mois d’octobre, novembre, décembre, janvier et février. Sont prises en compte dans ce calcul les consommations de chaud urbain, de froid urbain et d’électricité.

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES (EN MWH)



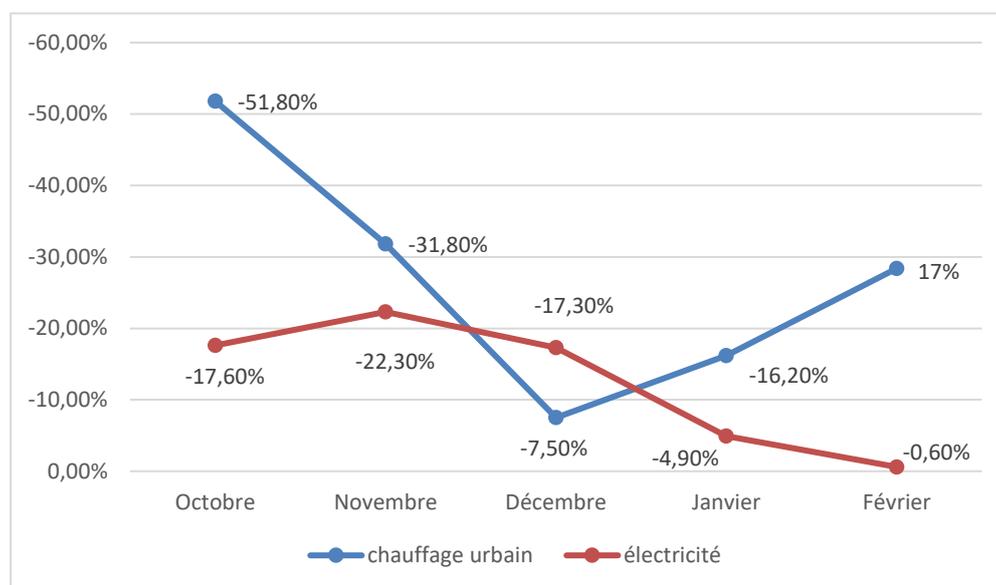
Durant les trois derniers mois de l’année 2022, l’Hôtel de Lassay était en travaux ; même si les services de la Présidence étaient relogés au Petit Hôtel, les consommations énergétiques ont été en pratique moins importantes. Avec un

fonctionnement normal de l'Hôtel de Lassay, le niveau d'économies réalisées serait réduit de 4 % environ sur la période considérée.

Sur l'ensemble de la période (octobre à février), au vu des données aujourd'hui disponibles et en neutralisant l'absence de consommation à l'Hôtel de Lassay pendant trois mois, le plan de sobriété a donc permis de réduire les consommations de près de 15 %.

Comme le montre le graphique ci-après, les gains sur les deux principaux postes de consommation que sont l'électricité et le chaud urbain ont toutefois tendance à se réduire.

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHAUD URBAIN
(comparaison avec l'année précédente)



L'affaiblissement de la dynamique constatée les premiers mois peut s'expliquer par une plus forte occupation des locaux en janvier et février, période durant laquelle certains dispositifs contraignants ont par ailleurs été allégés pour tenir compte de l'activité parlementaire. En tout état de cause, ces éléments soulignent la fragilité des dispositifs mis en place qui restent liés aux comportements et à l'implication de tous les occupants.

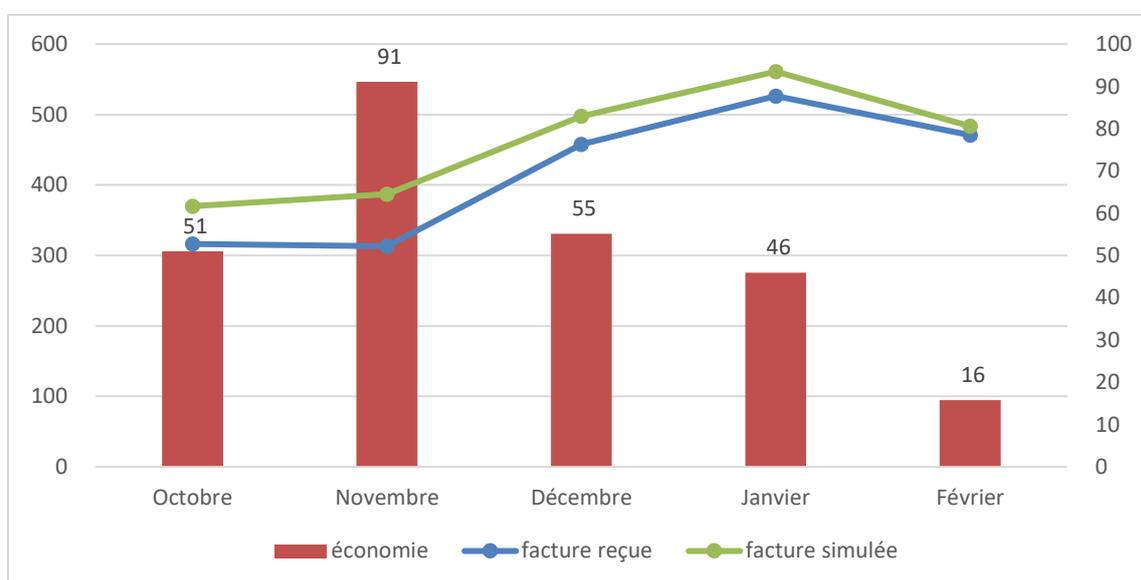
Au plan financier, la réduction des consommations a eu un impact majeur. Pour autant, elle ne suffit pas à couvrir la très forte hausse des coûts constatée en 2022. En 2021, les dépenses annuelles d'énergie (électricité, froid urbain et chaud urbain) représentaient une dépense de 3,17 million d'euros. En 2022, le budget rectifié prévoyait une dépense totale de 5,4 millions d'euros. Sous réserve de mesures de régulation, les factures reçues font état d'une dépense réelle de

4,31 millions d'euros. Au total et sur l'ensemble de l'année 2022, la baisse des consommations, combinée à un accès partiel à des tarifs réglementés pour l'électricité, a donc permis de faire une moindre dépense de l'ordre d'un million d'euros.

L'effet spécifique du plan de sobriété a quant à lui pu être estimé en calculant ce qu'aurait représenté la facture énergétique sans la réduction des consommations précitée. Le graphique suivant détaille ces calculs d'octobre 2022 à février 2023, faisant apparaître une moindre dépense d'environ 259 000 € sur la période considérée.

MOINDRES DÉPENSES GÉNÉRÉES PAR LE PLAN DE SOBRIÉTÉ

(en milliers d'euros)



Il apparaît que la seule mise en œuvre du plan de sobriété a permis de ne pas dépenser 197 000 € entre octobre et décembre 2022. Le graphique montre par ailleurs que le gain se réduit fortement en janvier et février, conséquence directe de la moindre baisse des consommations.

Ces économies s'expliquent par la combinaison de trois facteurs principaux.

À l'instar de toutes les entreprises et administrations, le Collège des Questeurs a validé des mesures contraignantes de réduction des consommations, notamment en limitant à 19° C la température effective, qui expliquent la moitié de la réduction des consommations. Il a également décidé des mesures symboliques comme la réduction des éclairages extérieurs. Bien qu'ayant un impact faible sur les consommations, cette réduction participe de l'acceptation de la démarche tant auprès des occupants que du grand public : elle témoigne de la participation de l'Assemblée nationale à l'effort collectif.

Plus structurellement, le plan de sobriété a conduit à un changement majeur des comportements et des usages. Informés, équipés de thermomètres individuels et en mesure de signaler un éventuel dysfonctionnement, les occupants ont été véritablement acteurs du changement. Les services de l'Assemblée nationale, notamment les personnels du département CVC (chauffage / ventilation / climatisation) de la direction des Affaires immobilières et du patrimoine et les intendants, au contact quotidien des députés, ainsi que les entreprises prestataires ont pu expliquer la démarche et encourager les bonnes pratiques. Ces changements apparaissent cependant encore fragiles, tout relâchement conduisant à une contraction presque immédiate des gains constatés.

L'installation des thermomètres dans tous les bureaux a par ailleurs été l'occasion d'établir un premier recensement des équipements énergivores. Une procédure normalisée est progressivement déployée pour limiter l'usage de ces équipements aux cas strictement nécessaires. Ainsi, le convecteur installé en cas de panne d'un équipement de chauffage devrait être automatiquement restitué dès la résolution de l'incident. La gestion de ces équipements apparaît aujourd'hui comme une piste de progrès pour les mois à venir.

La tenue des objectifs de sobriété, notamment la limitation des températures de chauffe, a été rendue possible, en dépit de nombreuses plaintes les premières semaines, par la fermeté des autorités politiques et le soutien de la Présidente et du Collège des Questeurs.

Cette évolution n'a été possible que par un changement des méthodes d'intervention en cas d'incident. Garantir la prise en compte de tout dysfonctionnement dans l'heure a rassuré les occupants et rendu la contrainte plus acceptable. Concrètement, les demandes d'intervention ont, par rapport à l'année précédente, augmenté de 20 % en novembre dernier et elles ont doublé en décembre. Au-delà du suivi statistique de ces demandes, a été mis en place un suivi qualitatif pour éviter la répétition d'un dysfonctionnement dans une même zone ou sur un même équipement. En parallèle, un relevé quotidien des températures a été mis en place pour s'assurer de l'effectivité des mesures engagées.

En termes d'exploitation, la gestion des équipements a été totalement revue pour passer d'une logique de chauffe globale, assez générale et uniforme, à un ajustement permanent des chauffages, en lien direct avec l'activité. Ce pilotage fin est possible grâce aux outils de gestion à distance qui ne sont déployés que dans une partie des bâtiments et notamment pas au Palais Bourbon, rendant nécessaires des interventions physiques quotidiennes, que ce soit pour relever les températures ou pour procéder à des réglages.

La corrélation des opérations de chauffe avec l'activité réelle est un gage certain d'économies ; cet effet est particulièrement net dans les salles de commission ou dans l'hémicycle. Dès lors que les espaces ne sont plus occupés, la température de chauffe est baissée d'au moins 2 degrés. Dans certains espaces, le chauffage est même limité à un mode très réduit (10 °C). Associer le chauffage à

l'occupation réelle des bâtiments demande une vigilance constante et suppose que le processus de transmission des informations soit totalement fluide. Il a pu arriver (exemple de la salle Colbert) qu'une mauvaise vision des réservations conduise à une erreur de programmation du chauffage et à la nécessité de réchauffer la salle en urgence. En revanche, l'absence de dysfonctionnement sur l'hémicycle et les salles de commission montre le bien fondé d'avoir mis fin à la logique de précaution consistant à chauffer ces espaces « au cas où ».

Si la baisse du chauffage a un effet immédiat, la remontée de température demande plus de temps. Cette absence de symétrie est d'autant plus forte que dans les bureaux, la limitation de la température de chauffe ne permet pas de réchauffer aussi vite que les années précédentes les bureaux, générant nécessairement des plaintes des occupants. Cette situation est particulièrement nette dans les bureaux-chambres du 101 rue de l'Université : comme les années précédentes, le chauffage est coupé pendant le week-end. Si un député revient le dimanche soir, il peut bien évidemment relancer le chauffage pour retrouver une température de 19° C. Toutefois, les années précédentes, il pouvait « forcer » l'unité de chauffe en portant la température de consigne à 28° C, ramenant en moins d'une heure la pièce à la température souhaitée. Avec la limitation à 21° C de la consigne mise en place cette année, il faut parfois plus de deux heures pour atteindre cet objectif.

Pour éviter ces désagréments, notamment dans les périodes de forte activité législative, ont été décidées les mesures suivantes :

- depuis novembre, préchauffage des bureaux le matin afin de permettre la remontée des températures à un niveau correct avant le début de la journée de travail ;
- depuis novembre, préchauffage des chambres de la résidence hôtelière avant l'arrivée des occupants ayant réservé le week-end ;
- depuis le début du mois de février, pour tenir compte de l'activité parlementaire qui s'annonçait particulièrement dense, report de la coupure automatique du chauffage de 18 à 20 heures et suppression de la coupure automatique de minuit ; ainsi les bureaux occupés au-delà de 20 heures ont pu être chauffés en continu, le député ayant a priori vocation à y passer la nuit, tandis que les bureaux occupés dans la journée n'ont plus été chauffés après 20 heures et jusqu'au préchauffage du lendemain matin. Depuis la mise en place de cette mesure, il a été constaté que deux fois plus d'équipements fonctionnent toute la nuit. Il est, à ce stade, trop tôt pour estimer les conséquences de cet assouplissement et impossible de faire le lien entre le fonctionnement des équipements et l'occupation réelle des locaux.

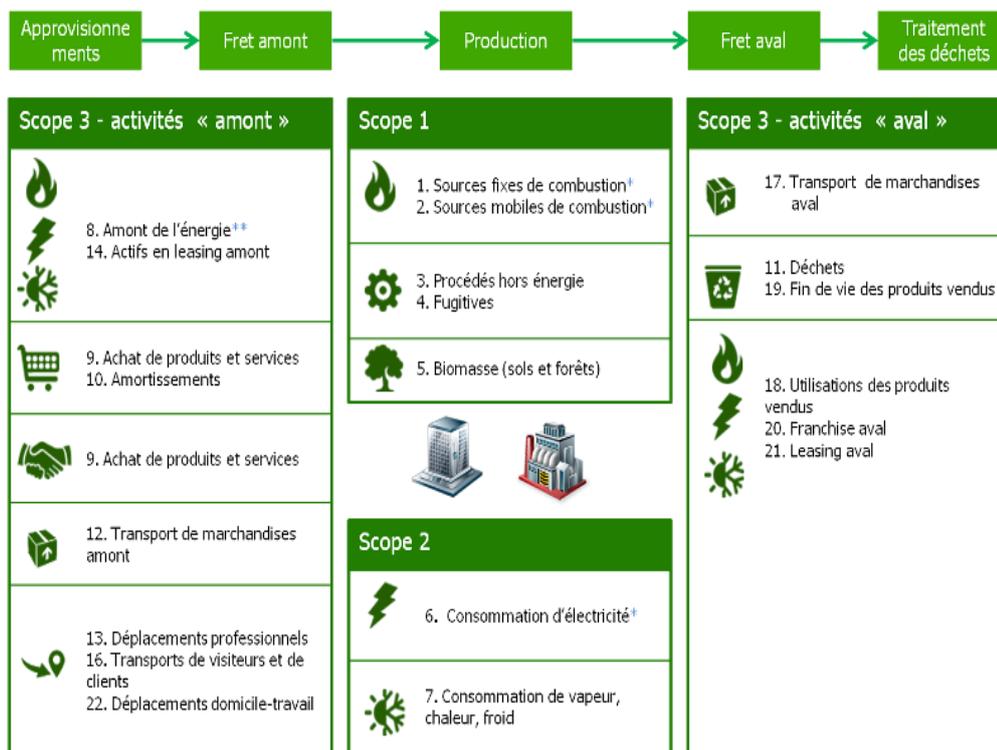
Les premières mesures du plan de sobriété énergétique ont vocation à s'inscrire dans une stratégie de moyen et long terme, dont la définition découlera de l'audit énergétique en cours de réalisation. Le résultat de cet audit sera présenté au Collège des Questeurs le 5 avril prochain. Le groupe de travail pourra formuler des propositions au vu de ce rapport tout en tenant compte du résultat du bilan carbone en cours de réalisation.

2. Le bilan carbone

La réalisation d'un bilan carbone est une obligation prévue par le code de l'environnement. Son article L. 229-25 dispose en effet que l'Etat, les régions, les départements, les communes et établissements publics intercommunaux de plus de 50 000 habitants, ainsi que les autres personnes morales de droit public comportant un effectif supérieur à 250 personnes sont tenus d'effectuer le bilan de l'émission de leurs gaz à effet de serre tous les trois ans. Ce bilan doit être assorti d'un plan de transition présentant les objectifs, moyens et actions envisagés pour réduire les émissions.

L'Assemblée a réalisé un premier bilan carbone en 2007 à la suite du Grenelle de l'environnement. Ce premier bilan ne recouvrait pas l'ensemble des bâtiments et des personnes travaillant à l'Assemblée (les collaborateurs des députés et des groupes politiques en avaient été exclus). Il avait également laissé de côté les transports des députés entre leur circonscription et Paris, ainsi que ceux liés aux missions effectuées par les parlementaires pour le compte de l'institution.

Le prochain bilan carbone sera effectué selon les derniers standards en vigueur préconisant d'inclure l'ensemble des émissions directes et indirectes correspondant aux scope 1, 2 et 3. Le scope 1 recoupe les émissions directes des sources de combustion ; le scope 2, les émissions indirectes liées à la consommations d'énergie et aux flux de chaud et de froid ; le scope 3, enfin, recoupe les activités amont (déplacements professionnels, transports des visiteurs, déplacements domicile-travail, achats de produits et services) et les activités aval (déchets, fin de vie des produits vendus). Ainsi, le prochain bilan carbone permettra-t-il de disposer d'un diagnostic exhaustif des émissions des gaz à effet de serre de l'Assemblée, l'ensemble des personnes travaillant aux côtés des députés étant désormais inclus dans le périmètre du bilan. Seules les activités de circonscription seront exclues du décompte. Ce bilan prendra l'année 2022 comme année de référence.



* Utiliser uniquement la part combustion des facteurs d'émissions

** Utiliser uniquement la part amont des facteurs d'émissions

Source : ADEME

Le bilan carbone se déroulera en quatre phases définies dans le tableau ci-dessous. La phase de collecte des données a débuté le 16 mars 2023. La restitution des résultats pourra intervenir au second semestre 2023 et elle servira de base à la définition des priorités d'action pour le plan de transition.

Désignation	Durée prévisionnelle
Phase 1 : cadrage de la mission et collecte des données	4 mois
Phase 2 : réalisation du bilan et établissement de préconisations d'actions en vue de la réduction des émissions	2 mois maximum après achèvement de la phase 1
Phase 3 : restitution des résultats	1 mois après achèvement de la phase 2
Phase 4 : formation des représentants du maître d'ouvrage pour la prise en main de l'outil mis à disposition et le suivi du bilan	1 mois après achèvement de la phase 3

Le groupe de travail pourra auditionner le prestataire retenu pour prendre connaissance du bilan des émissions de gaz à effet de serre et identifier les principaux postes d'émission. Sur cette base il pourra contribuer à la définition des axes d'action prioritaire pour améliorer l'empreinte carbone de l'institution. Il aura par conséquent un rôle de proposition à jouer auprès du Bureau de l'Assemblée et du Collège des Questeurs pour définir le plan de transition.

3. L'étude pour la valorisation et la gestion durable des espaces verts

Les espaces extérieurs de l'Assemblée nationale, et notamment ses jardins, constituent un atout majeur du site ; ils sont un élément central dans le déploiement d'une démarche globale de développement durable. Avec 20 360 m² de surfaces extérieures et 11 150 m² d'espaces paysagers, les espaces extérieurs de l'Assemblée se répartissent comme suit : 47 % de cours minérales et 47 % de jardins, les autres espaces extérieurs correspondant à des allées dédiées à la circulation.

Une étude a été commandée afin d'engager une réflexion d'ensemble sur les usages des espaces extérieurs autour de quatre objectifs :

- une généralisation de la démarche de développement durable ;
- une amélioration de leur entretien ;
- un accroissement de leur accessibilité pour différents publics ;
- un développement du rayonnement culturel de l'institution.

Le degré de technicité et de spécialisation requis pour répondre à ce besoin implique le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé. Il s'agit d'un groupement associant un paysagiste, un écologue, un hydraulicien et un économiste. Il lui reviendra de proposer plusieurs scénarios d'usage des espaces en les associant à des programmes d'entretien.

Le résultat de cet audit, attendu pour la fin de l'année 2023, permettra d'établir un schéma pluriannuel des travaux qu'il conviendrait d'engager pour atteindre les objectifs fixés, étant précisé que certaines des opérations engagées ou à venir auront des répercussions sur plusieurs espaces extérieurs (jardin de l'ensemble immobilier de Broglie, cour d'Aguesseau et cour Molé avec la rénovation de la zone Colbert...). La réflexion sur la récupération des eaux de pluie ou la mise en place d'un raccordement aux eaux de la Seine sera également conduite dans le cadre de ce diagnostic.

B. LES AXES D'ACTION PRIORITAIRE

Une fois les différents diagnostics réalisés, le groupe de travail pourra définir la stratégie de développement durable de l'Assemblée nationale qui devra être arrêtée par le Bureau et mise en œuvre par le Collège des Questeurs. Les auditions conduites ont d'ores et déjà permis d'identifier 7 axes d'actions prioritaires se répartissant entre 4 axes sectoriels (la stratégie immobilière, les déplacements, la restauration, la politique numérique) et 3 axes transversaux (la politique des achats, la gestion des déchets et l'implication des acteurs). Les actions concrètes à mettre en œuvre devront être définies dans ce cadre et au vu des conclusions des différents audits lancés.

1. La définition d'une stratégie immobilière durable

Les auditions conduites ont montré le rôle essentiel de la gestion des bâtiments et des espaces extérieurs en matière de développement durable. Cette gestion est, dans le cas de l'Assemblée, compliquée par son implantation en secteur sauvegardé et par la dimension symbolique et patrimoniale du Palais Bourbon.

Que ce soit en termes d'isolation et d'économie d'énergie, d'économie d'eau par la récupération des eaux de pluie ou des eaux fluviales, de lutte contre les îlots de chaleur, d'implantation de panneaux solaires, de végétalisation des toits, les bâtiments et les espaces extérieurs se retrouvent au cœur des enjeux du développement durable.

La stratégie immobilière de l'institution devra être définie en tenant compte des différents diagnostics entrepris : bilan carbone, audit énergétique, audit sur les espaces extérieurs. Des auditions complémentaires devront également être entreprises, notamment celle de l'architecte des bâtiments de France responsable du secteur d'implantation de l'Assemblée, afin de voir quelles sont les possibilités d'action, notamment sur les immeubles les plus récents (233 Boulevard Saint-Germain ; 101, rue de l'Université). Un chiffrage précis des travaux à entreprendre devra également être mené, afin de permettre de définir une stratégie immobilière qui permette à l'Assemblée d'améliorer dans la durée son empreinte carbone et son bilan énergétique.

2. Les déplacements

Les déplacements constituent une autre source majeure d'émission de gaz à effet de serre et une piste notable d'amélioration de l'empreinte carbone de l'institution. Le précédent bilan carbone avait laissé de côté les déplacements des parlementaires entre leur circonscription et l'Assemblée, ceux liés aux missions effectuées pour le compte de l'institution, ainsi que les déplacements domicile/travail des personnels et des collaborateurs. Le bilan carbone en cours de réalisation sera un bilan de dernière génération incluant l'ensemble des émissions directes et indirectes correspondant aux scope 1,2 et 3. Le plan de transition qui devra être défini pour les trois prochaines années devra définir les pistes d'amélioration pour réduire l'empreinte carbone liée aux transports induits par l'activité de l'Assemblée dans son fonctionnement actuel.

Les actions accomplies sont déjà conséquentes, puisque le parc automobile de l'Assemblée a fait l'objet d'un verdissement important : d'ores et déjà, le parc automobile s'est défait de tous ses véhicules disposant d'une vignette Crit'Air supérieure à la catégorie 2 en les remplaçant par des véhicules hybrides ou électriques (sauf pour un utilitaire dont l'équivalent n'existe pas en versions hybride ou électrique). Des formations régulières à l'éco conduite sont par ailleurs effectuées par les chauffeurs du parc. Par ailleurs, le forfait mobilité durable a été généralisé à l'ensemble des personnels et collaborateurs parlementaires, permettant

une meilleure prise en charge des mobilités douces en complément de la prise en charge des abonnements aux transports en commun.

Le bilan carbone réalisé permettra de mesurer l'impact de ces décisions et de dégager des pistes d'amélioration pour l'avenir, notamment pour les transports des parlementaires, dont une grande partie est contrainte de recourir aux transports aériens. Une analyse d'ensemble évaluant les usages en matière de transports aériens, ferroviaires et en taxi devra être menée et intégrée au plan de transition. En dernier ressort, et en l'absence d'amélioration possible, une politique de compensation des émissions pourra être mise en œuvre.

3. La restauration

L'Association pour la gestion des restaurants administratifs de l'Assemblée nationale (AGRAN) a développé depuis une dizaine d'années ses achats dits « responsables », notamment d'aliments produits dans des conditions respectueuses de l'environnement. Ces initiatives sont désormais formalisées dans la démarche « Mon Restau responsable », dans laquelle sont engagés les restaurants en libre-service depuis le 3 décembre 2018.

La loi Egalim de 2018 prévoyait plusieurs mesures destinées à améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective. Son article 24 fixait en particulier comme objectif l'achat de produits dans un périmètre de 200 km du lieu de consommation (produits dits « locavores »). Pour le respecter, des actions ont donc été mises en œuvre, notamment l'achat d'une large part de la viande en Normandie, de yaourts auprès de petites exploitations familiales situées en Normandie et dans l'Oise et de glaces artisanales et bios.

En 2021, compte tenu de la difficulté pour certaines régions à respecter ce critère de périmètre, la réglementation a évolué vers l'objectif d'un taux d'approvisionnement de 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique à compter du 1^{er} janvier 2022. Concernant les achats de denrées effectués par l'AGRAN en 2021, sur un montant total de 1,408 millions d'euros, la part des produits durables et de qualité s'est élevée à plus de 35 % (soit 497 616 euros) et celle des produits issus de l'agriculture biologique à près de 11 %. L'objectif fixé par la loi n'a donc pu être tenu.

L'AGRAN tend à privilégier, autant que possible, les achats de produits pour lesquels elle dispose d'informations sur les conditions de production, plutôt que des produits estampillés d'un label « bio » attribué par un pays extérieur à l'Union européenne, tous les labels ne présentant pas les mêmes garanties en matière de performance environnementale.

Un produit issu de l'agriculture raisonnée est donc parfois préféré à un produit disposant d'un label bio autre que le logo « AB ».

Les achats de poisson se font de préférence à des fournisseurs dont la production est garantie comme issue d'une pêche raisonnée et durable : label Pavillon France (qui impose un cahier des charges rigoureux : respect des tailles, des ressources...) ou label MSC. Les poissons d'espèces menacées (thon rouge) ou de grande profondeur (empereur, grenadier, sabre, lingue bleue, etc...) ne sont pas achetés.

Les achats de produits issus de l'agriculture biologique se sont développés au cours des dernières années, notamment pour :

- les fruits et légumes : la plupart des pommes, poires, bananes et carottes sont bios, ainsi qu'une partie des oranges, tomates, pommes de terre, betteraves, choux, concombres, endives, salades et lentilles. Le reste provient de l'agriculture raisonnée ;

- les laitages et les œufs, en proportion croissante ;

- la viande : une partie de la volaille. Les autres viandes (bœuf, veau, porc, agneau) sont achetées bio autant que possible.

Chaque jour, un plat au minimum est biologique dans les restaurants comme dans les libres services. Les salades proposées en entrée au restaurant parlementaire et à la buvette des parlementaires sont presque exclusivement composées de légumes biologiques. À la buvette, les confitures sont bios, ainsi qu'une partie des vins.

L'achat de produits issus de l'agriculture biologique peut difficilement être accru compte tenu des difficultés d'approvisionnement rencontrées, notamment pour les grandes quantités, et du surcoût occasionné.

Une étude menée en novembre 2019 dans les restaurants en libre-service avait montré que l'achat de denrées issue de l'agriculture biologique représentait une augmentation des prix d'achat de 29,8 % pour les fruits et légumes et de 37 % pour des aliments de type « beurre, œuf, fromage ». Une nouvelle expérimentation a été menée dans ces restaurants du 14 au 19 novembre 2022. Durant cette semaine, un menu identique a été proposé, l'un préparé à partir de produits issus de l'agriculture biologique et servi au libre-service du 233 boulevard Saint-Germain, l'autre préparée à partir de produits équivalents mais issues l'agriculture conventionnelle et servi au libre-service du 101 rue de l'Université.

Il est apparu que l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique demandait aux équipes en charge de la restauration d'une part, de faire des recherches poussées sur l'offre disponible, ce qui implique une réflexion très en amont pour la confection des menus, et d'autre part, de repenser certains modes de fonctionnement, pour éviter par exemple le croisement entre les produits bios ou non bios pendant les processus de fabrication. En termes financiers, le surcoût est important pour certains produits (pouvant aller de 1 à 3).

Depuis 2015, une offre végétarienne a été instaurée chaque jour dans tous les restaurants. Celle-ci représente 13 % des ventes en 2021 et 11 % en 2022. Dans le même temps, une action a été conduite sur la réduction de l'offre de viande (suppression d'une viande du jour les lundis, jeudis et vendredis, décision étendue dans un second temps aux mardis et mercredis).

La réduction de l'impact environnemental des livraisons a été recherchée, notamment par l'utilisation d'une voiture électrique pour les livraisons de denrées alimentaires entre le Palais Bourbon, le 101 rue de l'Université et le self du 233 Bd Saint-Germain, par la mutualisation des livraisons entre fournisseurs relevant du même groupe et l'utilisation de camions bi-températures pour livrer à la fois les produits frais et les produits congelés.

Quant à la politique d'achat du matériel de cuisine, elle consiste en une sélection du matériel en fonction de sa robustesse et de ses performances, notamment énergétiques. Le marché d'équipements de cuisine, attribué le 15 février 2023 et prévu pour couvrir la période courant de fin 2022 à fin 2026, comprend d'ores et déjà une clause environnementale.

En matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, il convient de noter que l'arbitrage est parfois délicat entre l'objectif de réduction du gaspillage – qui implique une réduction de stocks et une augmentation du nombre de livraisons – et un objectif de limitation des livraisons pour réduire l'impact carbone.

La lutte contre le gaspillage alimentaire a fait l'objet d'actions structurelles et ponctuelles avec notamment :

- des commandes passées quotidiennement afin de limiter les stocks et de correspondre au mieux aux estimations des besoins ;
- la redistribution des invendus des restaurants parlementaires dans les libres services ;
- une action de sensibilisation menée en 2018 consistant dans la mise en place de « gâchimètres à pain » dans les selfs.

Depuis le début de l'année, trois distributeurs de plats cuisinés à réchauffer ont été installés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale : deux de la marque Jelo (l'un au 5ème étage du 101 rue de l'Université et l'autre au rez-de chaussée du 233 Bd Saint-germain), et un de la marque Nu ! à la cafétéria du 101 rue de l'Université. Pour tous, la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire des prestataires consiste dans l'application de tarifs promotionnels destinés à écouler les produits avant leur date limite de consommation, les invendus étant redistribués à des associations.

À la cafétéria du 101 rue de l'Université, les choix du distributeur se sont fondés sur leurs engagements forts en faveur des critères environnementaux :

- le système de détection de l'appareil mis en place est basé sur une technologie brevetée lui permettant de reconnaître les produits retirés au moyen de

capteurs reconnaissant leur poids et leur taille. Cette solution permet ainsi de ne pas utiliser les puces RFID, polluantes ;

– la proposition culinaire du traiteur choisi s’appuie sur le choix de l’agriculture durable (l’intégralité des fruits et légumes sont issus de l’agriculture biologique, 0% de bœuf, première source d’émission carbone dans l’alimentaire) ;

– les contenants sont en verre, et le système de consigne permet de réduire fortement la production de déchets. Le distributeur comprend des bacs de restitution intégrés dans sa structure. Les consommateurs sont invités à déposer les bocaux dans ces bacs, permettant au traiteur de les récupérer et de les réutiliser de manière illimitée.

Il convient également de noter que les produits lessiviels bénéficient tous de l’écocert européen, que les serviettes jetables utilisées dans les libres services sont issues de fibres recyclées et sont à 100 % biodégradables et que l’usage des matières plastiques est réduit au strict minimum : gobelets en carton, ustensiles de cuisson et de service en métal.

Enfin, dans le cadre de l’opération de reprise en interne, par les équipes de l’Assemblée nationale et de l’AGRAN, de la gestion des sites de restauration rapide (cafétéria du 101 rue de l’Université et buvette des journalistes) auparavant concédée à un prestataire extérieur, une attention particulière est portée au respect des critères environnementaux : utilisation de contenants recyclables, choix de produits de saison et de qualité pour promouvoir une alimentation saine et durable, installation d’un distributeur automatique de plats cuisinés à haute valeur environnementale.

Parmi les améliorations à venir, on peut citer le remplacement des actuelles vitrines réfrigérées ouvertes au profit de modèles plus adaptés aux nouvelles contraintes réglementaires (vitrines froides fermées).

4. La politique numérique

Jusqu’à une période récente, la dématérialisation et la suppression du papier étaient perçues comme des leviers d’action privilégiés en matière de développement durable et une alternative à l’utilisation du papier. La contrainte que représente la gestion des déchets informatiques et, plus encore, la forte consommation d’énergie induite par le stockage des données ont conduit à un changement de paradigme en la matière.

De même, le développement massif de la visioconférence ou du télétravail durant la crise sanitaire du Covid 19 sont apparus comme une solution incontournable pour réduire l’empreinte carbone liée aux déplacements professionnels. Il conviendra toutefois d’en mesurer l’impact, car ces nouveaux usages ne sont pas sans conséquence en termes de consommation d’énergie et d’émission de gaz à effet de serre.

D'une manière générale, le bilan carbone lancé par l'Assemblée doit permettre de mesurer précisément l'empreinte écologique que représente le numérique dans le fonctionnement de l'institution, y compris avec le développement récent des visioconférences et du télétravail.

La mise en place de processus d'archivage et de déstockages réguliers, ainsi que la réflexion sur la gestion des courriels devront être menées par le groupe de travail et constitueront sans aucun doute un volet important du futur plan de transition. Sa mise en œuvre nécessitera l'implication de tous les acteurs, y compris celle des députés, et elle nécessitera certainement la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation, ainsi que le recours à des solutions technologiques qui restent à explorer.

5. La politique des achats

L'Assemblée nationale est d'ores et déjà proche d'atteindre les exigences établies par la loi climat et résilience à l'horizon 2026, visant à ce que 100 % des marchés publics soient dotés soit d'une clause, soit d'un critère portant sur les aspects environnementaux ou sociaux du développement durable.

Si le déploiement de ces clauses et critères conditionne l'atteinte de l'objectif fixé par la loi, le contrôle de l'exécution des clauses environnementales et sociales par les titulaires de marchés a été identifié comme un enjeu crucial, nécessitant la mobilisation d'acteurs tant internes qu'externes et le déploiement d'outils adaptés permettant de constater leur exécution, de sanctionner leur non-respect, et d'alimenter une démarche d'amélioration continue.

Des échanges de bonnes pratiques ont eu lieu récemment avec des acheteurs publics issus du Ministère des Armées, de la BnF, la Ville de Paris, la préfecture de Région Bourgogne Franche Comté, la Région Rhône-Alpes et des Chambres régionales de l'ESS du Grand Lyon et de Nouvelle Aquitaine. Ces échanges ont mis en évidence le recours possible, au stade de l'exécution, à divers instruments de contrôle.

Tous les interlocuteurs ont pointé leur besoin de formations spécifiques sur les enjeux de la dynamique RSO (responsabilité sociale des organisations) afin d'optimiser les méthodes de contrôle en phase d'exécution de marché (et partant d'amélioration de la formalisation du marché suivant) et actualiser leurs connaissances d'une réglementation très évolutive. Tous ont également pointé la nécessité d'une étroite collaboration des services prescripteurs et des techniciens/services utilisateurs, garantie d'une bonne exécution des clauses de responsabilité sociétale.

Le suivi de l'exécution des marchés et de leur dimension environnementale et sociale doit mobiliser les ressources internes de l'Assemblée nationale, afin de garantir, pour les futurs marchés, un cadre contractuel favorable à ce suivi et des modalités de contrôle adaptées.

D'une manière générale, les directions prescriptrices et la division des achats et de la commande publique (DACP) sont appelées à collaborer afin de mettre en place un cadre contractuel efficace : la veille menée par la DACP sur le droit et les pratiques de la commande publique (analyse des bonnes pratiques des pouvoirs adjudicateurs comparables) participe à la mise en place d'obligations environnementales et sociales pour les titulaires des marchés et à la prise d'engagements de ceux-ci au-delà des exigences contractuelles.

Il pourrait être envisagé d'introduire dans les pièces des futurs marchés dotés de clauses de responsabilité sociale et environnementale (RSE) de nouvelles obligations contractuelles faites à leurs titulaires, telles que la communication obligatoire d'un bilan annuel d'exécution de ces clauses ou la réponse à un questionnaire annuel qui serait préparé par les services (proposition n° 1), obligations assorties d'une pénalité spécifique en cas de non-communication. Pourrait également être demandée la présentation des *reportings* extra-financiers par les sociétés en ayant l'obligation légale et la contextualisation de ces bilans et engagements au regard des prestations réalisées pour l'Assemblée nationale.

Le cadre contractuel de chaque marché serait ainsi renforcé par l'organisation des modalités de suivi d'exécution qui deviendraient opposables aux titulaires. Une telle hypothèse renforcerait en outre le caractère partenarial de la démarche de promotion d'achats responsables, faisant de l'entreprise un acteur à part entière, capable d'identifier, au vu de sa propre expérience des conditions d'exécution du marché, les points d'amélioration envisageables. Elle donnerait enfin une grande visibilité auprès des candidats potentiels au volontarisme de l'Assemblée nationale en matière de RSE.

Les directions prescriptrices, au titre de leur connaissance fine du contexte de l'exécution et de leur lien direct avec les titulaires, seraient à même de contrôler la teneur des déclarations faites par les entreprises et, le cas échéant, de déclencher des pénalités spécifiques adossées au respect des clauses contractuelles elles-mêmes (proposition n° 2).

Les deux référents RSE de la DACP apporteraient leur concours aux directions tant pour la rédaction des clauses de pénalités que pour leur mise en application, et pourraient être chargés d'une forme d'uniformisation des pratiques des directions prescriptrices en la matière (proposition n° 3).

Un bilan d'exécution des marchés ou revue annuelle des marchés pourrait être conjointement dressé par les services utilisateurs et prescripteurs de l'Assemblée nationale, avec l'appui de la DACP qui en assurerait la centralisation (proposition n° 4).

Sur un plan transversal, les résultats du bilan carbone de l'Assemblée nationale qui sera réalisé par le prestataire choisi dans le courant de l'année 2023 constitueront une source fiable pour l'identification de domaines d'action transposables aux habitudes de consommation de l'Assemblée nationale.

Dans le cadre d'une démarche d'appropriation de ces résultats, les services utilisateurs auraient alors l'opportunité d'identifier des domaines privilégiés d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en lien avec l'exécution de leurs marchés (proposition n° 5). Ces propositions seraient par la suite relayées auprès de la DACP, dont le rôle sera d'évaluer leur faisabilité dans le cadre de la préparation des futurs marchés pour l'élaboration de stratégies d'achat et les opérations de sourcing et de benchmark.

Sur un plan transversal également, il pourrait être fait appel à un prestataire extérieur aux fins de former spécifiquement les personnels de l'Assemblée nationale aux enjeux RSE, notamment aux méthodes de contrôle des conditions d'exécution des aspects sociaux et environnementaux des marchés (proposition n° 6).

En ce qui concerne spécifiquement la mise en place d'obligations pour les titulaires de certains marchés de réaliser un nombre donné d'heures d'insertion sur les prestations réalisées pour l'Assemblée nationale, c'est le recours à un facilitateur des clauses sociales qui pourrait permettre de sécuriser le volet social de l'exécution, tant en amont du lancement des marchés – il serait saisi des plans de programmation des achats – qu'en cours d'exécution de ceux-ci (proposition n° 7). Une convention pourrait ainsi être conclue avec un facilitateur chargé d'accompagner l'Assemblée nationale dans le contrôle du respect par le titulaire du marché de ses heures d'insertion et de la conseiller sur l'identification des prestations pouvant faire l'objet de marchés réservés. Une telle démarche permettrait d'incarner de manière diligente et efficiente la prise en compte par l'Assemblée nationale des implications sociales du développement durable, parallèlement à celles portant sur l'amélioration de la portée environnementale des prestations.

La diffusion des résultats du bilan carbone et des contrôles aléatoires dans l'exécution des marchés (contrôles externes puis internalisés) constituerait à terme deux pans importants d'une démarche de retour d'expérience continu. La formalisation de celle-ci permettrait d'intégrer les enjeux de développement durable à chaque stade de la vie des marchés publics passés par l'Assemblée nationale, en alimentant les stratégies d'achat des bilans de l'exécution des marchés précédents et de l'efficacité des exigences précédemment formulées, des engagements des titulaires et des modalités de suivi et de contrôle mises en place.

De la sorte, l'unification et la montée en puissance des dispositifs contractuels permettraient de disposer d'un état des lieux régulièrement mis à jour des orientations retenues et de leur portée, afin d'uniformiser les pratiques des directions prescriptrices et de gagner en performance globale ; la revue annuelle des marchés permettrait d'analyser les progrès réalisés année après année. Une synthèse transversale des pratiques et résultats pourrait être soumise annuellement au Collège des Questeurs dans le cadre de la démarche de programmation des achats (proposition n° 8), consacrant la portée sociale et environnementale de l'exécution des marchés comme une part intrinsèque de la politique achats, au même titre que les enjeux de performance qualitative et financière.

Améliorer le suivi de l'exécution des clauses RSE des marchés de l'Assemblée nationale suppose de s'appuyer sur les entreprises prestataires elles-mêmes, ainsi que sur des acteurs externes, spécialisés et en capacité de former les services à l'exercice des contrôles et de leur permettre d'enclencher une démarche d'amélioration continue et pluriannuelle en la matière. La présence dans les clauses de marchés de pénalités sanctionnant, sur la base d'un constat objectif, des manquements aux clauses opposables aux entreprises constituerait une incitation forte pour les entreprises à accompagner la démarche.

6. La gestion des déchets

La gestion des déchets constitue une action transversale dont l'impact sera mesuré dans le bilan carbone de l'Assemblée au titre du scope 3 (émissions indirectes aval). D'importantes actions ont déjà été entreprises en la matière : généralisation du tri sélectif, récupération des piles et des ampoules, récupération spécifique de l'ensemble du matériel informatique obsolète, processus de réforme du mobilier, récupération et compostage des déchets alimentaires.

Pour le parc informatique, les services de l'Assemblée a choisi un broker certifié spécialisé dans le recyclage du matériel informatique. L'ensemble du matériel obsolète est ainsi pris en charge par un spécialiste qui optimise le recyclage du matériel et minimise l'impact environnemental des déchets informatiques.

En matière de restauration, un plan conséquent de réduction des déchets a été mis en œuvre avec le remplacement des livraisons en cartons ou cagettes par des livraisons en caisses plastiques consignées (diminution de 50 % des déchets non organiques) et la mise en place d'une table de tri au libre-service du 101 rue de l'Université.

En 2023, deux évolutions sont envisagées pour réduire les déchets alimentaires :

– l'installation d'une nouvelle table de tri au libre-service du 233 Bd Saint-Germain. Des balances de pesée seraient également installées dans l'ensemble des restaurants.

– l'élimination progressive du plastique alimentaire à usage unique. Un projet d'installation de fontaines à eau dans l'ensemble des restaurants (libres services et parlementaires) est actuellement à l'étude.

D'autres pistes d'amélioration doivent toutefois être mises à l'étude par le groupe de travail et auront vocation à figurer dans le plan de transition que l'institution doit adopter pour définir sa trajectoire carbone entre 2023 et 2026. Un audit sur la collecte et le traitement des déchets a été lancé par le Collège des Questeurs le 23 novembre 2022. Il viendra compléter les diagnostics en cours décrits précédemment. Cet audit, doit permettre à court terme de renouveler les marchés de collecte et de traitement des déchets en améliorant les performances. Il permettra également au groupe de travail de formuler des propositions précises

permettant de poursuivre l'amélioration de la gestion des déchets de l'Assemblée nationale.

7. L'implication des acteurs

La mise en œuvre d'une politique ambitieuse de développement durable dans le fonctionnement de l'Assemblée nationale passe par l'implication de ses acteurs. La difficulté tient à leur hétérogénéité et à la diversité des contraintes qui pèsent sur eux : parlementaires, collaborateurs des députés, collaborateurs des groupes politiques, personnels de l'Assemblée, ont en effet des contraintes de travail et de rythme spécifiques liées à leur situation particulière.

La mise en œuvre du plan de sobriété énergétique a été l'occasion de tirer les leçons des échecs passés en la matière : les mesures contraignantes et générales ont peu de chances d'être suivies d'effet, si elles ne sont pas expliquées et si les difficultés qu'elles suscitent ne sont pas réglées rapidement. C'est ce qui a conduit à la mise en place d'une ligne interne dédiée pour répondre efficacement aux situations anormales pour les usagers confrontés à des défaillances des systèmes de chauffage lors de la mise en œuvre des mesures du plan de sobriété énergétique. L'écoute des acteurs et des usagers est ainsi essentielle à la réussite des politiques de développement durable qui ne peuvent être mises en œuvre sans l'adhésion des acteurs de l'institution.

Le groupe de travail devra par conséquent réfléchir aux côtés du Bureau et du Collège des Questeurs au pilotage des mesures à prendre dans le cadre du plan de transition de l'institution visant à améliorer son empreinte carbone. Ce pilotage doit permettre que les objectifs du plan de transition et les mesures correspondantes soient acceptées et endossées par tous.

L'information interne jouera en la matière un rôle central : la publication régulière de tableaux de bord des consommations énergétiques ou des émissions de gaz à effet de serre de l'institution devra ainsi être généralisée. Une communication interne régulière sur ces questions devra être mise en place et systématisée.

Enfin, un plan de formation ambitieux à destination des parlementaires, des collaborateurs et des personnels devra être mis en place. Il devra permettre la mise en œuvre du plan de transition élaboré à l'issue du bilan carbone de l'Assemblée en sensibilisant les acteurs de l'institution aux enjeux de sa mise en œuvre et en les impliquant dans l'accomplissement des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

EXAMEN DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL (21 mars 2023)

M. le Président Jean-Marc Zulesi. Chers collègues, nous nous retrouvons pour la présentation du rapport intermédiaire du groupe de travail sur le développement durable. Depuis le début de nos travaux, nous avons mené une audition par semaine, recevant notamment des représentants du Sénat, du Shift Project, de l'ordre national des architectes et des services chargés du fonctionnement de l'Assemblée nationale.

Le rapport intermédiaire soulève deux points très importants : des acquisitions à hauteur de 85 % de véhicules dits propres en 2022 ; la baisse de 15 % de nos consommations à la suite des mesures de sobriété énergétique adoptées par l'Assemblée, grâce aux efforts de ceux qui y travaillent et aussi à la volonté des Questeurs de tenir bon face aux demandes de certains collègues qui souhaitaient revenir à un mode de fonctionnement plus confortable.

Désormais, notre volonté est de déployer notre méthode de travail à travers quatre actions sectorielles – stratégie immobilière durable, déplacements, offre de restauration, politique numérique – et trois actions transversales – politique des achats, gestion des déchets et implication des différents acteurs.

Je partage la joie qui est la mienne de travailler avec vous et de faire des députés les acteurs de la transformation de l'Assemblée nationale.

Mme Marie Guévenoux, co-rapporteuse. Les dix auditions que nous avons menées depuis la création de notre groupe nous ont permis d'établir un état des lieux des actions entreprises par l'Assemblée nationale en faveur du développement durable. D'importants efforts ont d'ores et déjà été accomplis : adoption d'un plan de sobriété énergétique ; rénovation de l'hôtel de Broglie dans le respect de normes de haute qualité environnementale ; intégration d'une offre végétarienne dans la restauration et choix dans la mesure du possible de circuits courts ; verdissement du parc automobile, l'Assemblée nationale ayant remplacé tous ses véhicules disposant d'une vignette Crit'Air supérieure à la catégorie 2 par des véhicules hybrides ou électriques, à l'exception d'un utilitaire.

Le plan de sobriété, souhaité par le collège des Questeurs, a limité à 19 degrés la température effective dans les locaux de l'Assemblée, entraînant une réduction des consommations énergétiques de 15 % en moyenne entre octobre et février. Ces résultats ont été obtenus grâce aux efforts de chacun et la réussite de cette première étape augure bien de l'avenir.

Le collège des Questeurs a, en parallèle, entrepris la réalisation de plusieurs diagnostics : audit énergétique ; audit sur la qualité de l'air ; audit sur les déchets ; audit sur la valorisation durable des espaces extérieurs ; bilan carbone de

l'institution, incluant l'ensemble de ses émissions directes et indirectes, y compris celles liées aux déplacements des députés entre leur circonscription et l'Assemblée. Ces différents diagnostics, dont la plupart sont remis au second semestre, nous permettront d'avoir un niveau de connaissance très fin de la situation.

À ce stade, il nous est difficile d'établir une liste de propositions concrètes. Toutefois, nous avons pu identifier sept axes d'actions qui pourront structurer la seconde phase de nos travaux : la définition d'une stratégie immobilière durable ; la politique des déplacements ; la restauration ; la politique numérique ; la politique des achats ; la gestion des déchets ; l'implication des acteurs par la définition d'un pilotage d'ensemble, d'une information dédiée et du développement d'une formation à destination des députés, des collaborateurs et des personnels.

Des propositions plus précises ont d'ores et déjà été formulées dans le rapport intermédiaire pour la commande publique, dans la mesure où les avancées en la matière ne sont pas tributaires du résultat des audits : augmentation de la pondération des critères environnementaux de certains marchés ; introduction dans les pièces des futurs marchés dotés de clauses RSE – responsabilité sociale des entreprises – de nouvelles obligations contractuelles comme la communication obligatoire d'un bilan annuel d'exécution de ces clauses ou la réponse à un questionnaire annuel, obligations qui pourraient être assorties de pénalités spécifiques ; recours à un prestataire pour former les personnels de l'Assemblée nationale aux méthodes de contrôle des conditions d'exécution des aspects sociaux et environnementaux des marchés ; conclusion d'une convention avec un facilitateur des clauses sociales pour accompagner l'Assemblée nationale dans le contrôle du respect par le titulaire du marché de ses heures d'insertion et pour la conseiller sur l'identification des prestations pouvant faire l'objet de marchés et de lots réservés ; réalisation d'un bilan annuel d'exécution des clauses RSE de chaque marché dans le cadre de la démarche de programmation des achats.

Sur les autres points, notre groupe de travail devra procéder à des auditions complémentaires. Nous entendrons les prestataires choisis pour prendre connaissance des différents audits réalisés. Nous pourrions également recevoir l'Architecte des bâtiments de France (ABF) compétent pour le secteur de l'Assemblée, afin de déterminer les marges dont nous disposons pour la définition de la stratégie immobilière durable mentionnée, concernant par exemple la végétalisation des cours ou l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Je vous propose également d'auditionner la direction des ressources humaines de l'Assemblée et la direction de la communication. Si nous voulons atteindre nos objectifs, il faut avant tout que ceux-ci soient partagés par les personnels, les collaborateurs et les députés. La formation et la communication seront donc essentielles pour sensibiliser chacun à ces questions.

Mme Lisa Belluco, co-rapporteuse. Je fais miens les propos de Mme Guévenoux.

Nous pourrions considérer le pilotage comme un axe de travail à part entière, pour assurer le suivi des sept axes définis et s'assurer que nous atteignons nos objectifs. Certes, ce rôle peut nous revenir, mais il vaut peut-être la peine de l'indiquer.

M. Pierre Cazeneuve. Je remercie les fonctionnaires de l'Assemblée qui ont travaillé avec nous. Malheureusement, je n'ai pas pu participer à toutes les auditions, qui se sont enchaînées à un rythme soutenu. Celles auxquelles j'ai participé étaient particulièrement intéressantes.

Les axes de travail précités couvrent un spectre assez large, qui n'est pas sans rappeler les sujets que nous abordons dans le cadre des politiques publiques. Outre leur pilotage, nous pourrions réfléchir au portage de la responsabilité. Comme toujours en matière de transition écologique, l'institution Assemblée nationale proposera des incitations, voire des contraintes, qui n'excluront pas l'exercice de la responsabilité individuelle de chaque acteur.

En matière d'exemplarité et d'initiatives personnelles, peut-être pouvons-nous mettre en avant certains aspects du sujet qui, pour être moins visibles, n'en permettent pas moins d'élargir la perspective au-delà du bilan carbone de l'Assemblée nationale. Tel est par exemple le cas de la formation des députés et des collaborateurs proposée par Mme la présidente de l'Assemblée nationale, qui s'inscrit pleinement dans l'approche de la transition écologique adoptée par notre groupe de travail.

Mme Anne-Cécile Violland. Je remercie Mmes les co-rapporteuses de leur travail, ainsi que les fonctionnaires de l'Assemblée qui y ont participé. Je n'ai pas pu assister à toutes les auditions, mais celles auxquelles j'ai assisté m'ont semblé très pertinentes.

Mme Florence Lasserre. Comment communiquerons-nous sur le travail accompli ? Comment en valoriserons-nous les évolutions ?

M. le Président Jean-Marc Zulesi. Dès demain, un communiqué de presse de la Présidence de l'Assemblée rappelant le travail accompli et les perspectives d'avenir sera publié. Par ailleurs, il appartient à chaque membre du groupe de travail d'en informer nos collègues. Nous tiendrons ultérieurement une conférence de presse.

Mme Marie Guévenoux. Le rapport d'étape nous permet de savoir où nous en sommes et de valider les axes de travail. J'ai pris note des propositions visant à renforcer la formation et à aller un peu plus loin dans le pilotage, avec des outils de contrôle sur la durée. Pour l'heure, nous ne pouvons communiquer que sur ce qui a été fait ou lancé. Nous nous en tenons donc à un communiqué de presse.

Si nous voulons que ce travail soit efficace, nous devons le faire très sérieusement et dans l'ordre. Il faut donc attendre les diagnostics avant de formuler des propositions. Nous pourrions alors communiquer sur les préconisations

concrètes. D'ores et déjà, le rapport d'étape offre un panorama assez ouvert, où l'on distingue clairement les champs de travail et de réflexion que nous pouvons annoncer.

Mme Florence Lasserre. Il serait peut-être souhaitable, au terme de l'exercice, que nous rendions compte de nos travaux au sein de la commission du développement durable.

Mme Marie Guévenoux. Cela me semble d'autant plus souhaitable que l'implication des acteurs est l'un de nos axes de travail. Il s'agit de savoir comment sensibiliser les députés et leurs collaborateurs, ainsi que les personnels. Faut-il faire part des bilans que nous dresserons en commission, au sein des groupes politiques, en séance publique ou dans le cadre du bureau de l'Assemblée ? J'ignore quelle est la meilleure formule, mais je sais qu'il faut le faire.

M. le Président Jean-Marc Zulesi. Je souscris à cette idée. Nous pourrions imaginer une consultation de nos collègues, à tout le moins des membres de la commission du développement durable, ce qui permettrait de tenir compte de leurs éventuelles propositions. L'acceptabilité de celles que nous formulerons s'en trouverait renforcée.

Mme Marie Guévenoux. À cet égard, l'audition de spécialistes de la conduite du changement en matière de développement durable pourrait nous être utile. Le secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ainsi que les responsables du *Shift Project* nous ont indiqué comment associer le personnel à ces évolutions. Pour chaque axe de travail, nous devons procéder à des auditions un peu plus pointues, pour rendre une copie aussi précise et concrète que possible.

M. le Président Jean-Marc Zulesi. Mes derniers mots seront pour les absents. Nos travaux, pour l'essentiel, ont été menés par un noyau dur. Or Mme la présidente croit en notre groupe de travail. Nous devons absolument parvenir à mobiliser nos collègues pour qu'ils s'investissent dans nos travaux. Certes, chacun de nous a des engagements et ne peut pas assister à toutes les auditions, mais certains membres du groupe de travail ne se sont jamais présentés. Il faut leur rappeler son importance et la confiance de Mme la présidente dont il fait l'objet.

A l'issue des discussions, le groupe de travail autorise la publication du rapport.

TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Réunion constitutive (jeudi 6 octobre 2022)

Mme la présidente Yaël Braun-Pivet. J'ai souhaité la création de ce groupe de travail, car la transition écologique et la sobriété énergétique sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Puisque nous avons l'honneur de les représenter, l'Assemblée nationale se doit d'être exemplaire et exigeante en la matière.

Le groupe est transpartisan. C'est à la fois le reflet de l'importance que nous attachons au travail collectif et de la nécessité d'agir ensemble au nom de l'institution à laquelle nous appartenons.

Le groupe a vocation à travailler sur la durée de la législature. Son rôle ne se limite pas à la production d'un rapport ; pendant cinq ans, il devra notamment assurer le suivi des recommandations qu'il aura émises afin de réorienter si besoin notre action.

Chaque groupe politique est représenté. Compte tenu de ses attributions, une place particulière a été faite à la commission du développement durable dans la composition du groupe de travail.

Enfin, il me semblait pertinent d'associer étroitement le collège des questeurs à nos travaux puisque la plupart des sujets liés à la transition écologique ont un impact financier. Or dans ce domaine, à l'Assemblée nationale, la décision appartient aux questeurs. Mme Marie Guévenoux, première Questeuse, sera co-rapporteuse du groupe de travail pour la majorité, afin de garantir la bonne articulation entre nos travaux et les décisions du collège des questeurs.

Nous devons désigner un co-rapporteur d'opposition.

Je suis saisie des candidatures de Mme Lisa Belluco pour le groupe Écolo-NUPES, M. Aymeric Caron pour le groupe de La France insoumise-NUPES, M. Gérard Leseul pour le groupe Socialistes et apparentés et Mme Alexandra Masson pour le groupe Rassemblement national.

Le nombre des candidats étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il y a lieu de procéder à un scrutin.

Les résultats du premier tour sont les suivants :

Nombre de votants : 10

Bulletins blancs ou nuls : 6

Ont obtenu :

– Mme Lisa Belluco : 2

– M. Aymeric Caron : 0

– M. Gérard Leseul : 1

– Mme Alexandra Masson : 1

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin.

Je suis saisie des candidatures de Mme Lisa Belluco pour le groupe Écolo-NUPES, M. Gérard Leseul pour le groupe Socialistes et apparentés et Mme Alexandra Masson pour le groupe Rassemblement national. Les résultats du deuxième tour sont les suivants :

Nombre de votants : 10

Bulletins blancs ou nuls : 4

Ont obtenu :

– Mme Lisa Belluco : 5

– M. Gérard Leseul : 0

– Mme Alexandra Masson : 1

En conséquence, Mme Lisa Belluco est élue co-rapporteuse.

Les co-rapporteuses seront donc Mme Guévenoux et Mme Belluco. M. Jean-Marc Zulesi sera vice-président et il sera sans doute appelé à présider les réunions plus souvent que moi.

Je souhaite que nous travaillions sur trois axes : la sobriété énergétique ; le plan de transition énergétique à moyen et long termes ; le plan de transition écologique de l'institution. Je souligne l'importance de travailler dans le respect des prérogatives de chacun et en associant tous les groupes politiques.

Je vous informe que le 19 octobre, est organisée la première journée de formation aux enjeux de la transition écologique. Une centaine de députés sont d'ores et déjà inscrits. Cette formation sera ouverte aux collaborateurs des députés.

Je vous soumetts quelques propositions sur l'organisation de nos travaux.

Je suggère que nos réunions ne fassent pas l'objet d'une retransmission audiovisuelle, afin de travailler de manière plus pragmatique, constructive et détachée des postures partisans. En revanche, un compte rendu synthétique sera établi.

Si vous en êtes d'accord, les réunions pourront se tenir en présentiel et en distanciel, afin de faciliter la participation du plus grand nombre, en particulier des membres ultramarins.

L'ensemble des membres du groupe de travail approuvent cette proposition.

S'agissant du rythme de nos travaux, je propose une fréquence assez forte des réunions, à tout le moins au début tant les chantiers à ouvrir sont nombreux.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

M. Jean-Marc Zulesi, vice-président. Madame la présidente, je tiens à vous remercier d'avoir, dès le début de votre présidence, affiché votre volonté de faire de l'Assemblée un lieu ouvert et pleinement impliqué les enjeux du XXI^e siècle. Vous n'avez pas tardé à passer de la parole aux actes dans ce domaine.

J'insiste sur la nécessité de s'investir pleinement dans le groupe de travail. Nous ne devons rien de moins que transformer notre institution et la rendre exemplaire dans la réponse au changement climatique.

Vous avez fixé des objectifs et une feuille de route. Vous pouvez compter sur nous pour travailler sur les trois axes que vous avez indiqués.

Enfin, je vous remercie pour la confiance que vous avez témoignée à la commission du développement durable. Vous savez ô combien la transition énergétique lui importe.

Désormais, au boulot !

Mme Marie Guévenoux, co-rapporteuse. Madame la présidente, je vous remercie de cette initiative qui vient, au bon moment, marquer une ambition et une volonté.

Le collège des questeurs est très heureux d'être associé au groupe de travail. C'était nécessaire car la bonne articulation entre les deux instances permettra de donner une traduction concrète aux travaux du groupe. Je le rappelle, le collège est chargé, sous la direction du Bureau, de la gestion administrative et financière de l'Assemblée.

J'ai pris l'engagement vis-à-vis de mes collègues questeurs de les tenir informés de nos travaux et inversement vous serez avertis des décisions du collège qui relèveraient du périmètre du groupe de travail. À cet égard, je souhaite d'emblée partager quelques informations.

Le collège a demandé que soit défini un plan de sobriété énergétique et celui-ci lui sera présenté le 12 octobre. Je ne manquerai pas de vous en rendre compte une fois qu'il aura été adopté. Nous avons également commandé un audit énergétique et de la qualité de l'air dont les conclusions sont attendues en février 2023. Enfin, le précédent collège avait ordonné un bilan carbone le plus exhaustif possible, qui comprend notamment les déplacements des députés, des collaborateurs et des personnels, et qui sera remis au premier semestre 2023.

Par ailleurs, le collège a demandé aux services de répertorier toutes les mesures qui ont été prises, à l'initiative du président François de Rugy, pour réduire l'empreinte écologique de l'Assemblée, qu'il s'agisse de la diminution de la consommation d'énergie, de déchets ou de papier. Je vous présenterai les résultats de ce travail lors de notre prochaine réunion.

Mme la présidente Yaël Braun-Pivet. Je vous remercie de l'avoir rappelé, l'Assemblée nationale ne découvre pas le sujet puisque, dès 2017, François de Rugy avait créé un groupe de travail sur le développement durable. En dix ans, la consommation d'énergie a baissé de 30 %. Nous nous inscrivons dans la continuité du travail engagé.

Les plans et bilans demandés par le collège des Questeurs seront très utiles pour asseoir nos travaux sur un constat partagé.

Mme Marie Pochon (Écolo-NUPES). Je supplée Lisa Belluco qui est retenue dans l'hémicycle. Elle vous remercie pour la création d'un groupe de travail transpartisan pour la durée de la législature ainsi que pour sa désignation en tant que co-rapporteuse. Soucieuse de l'exemplarité des députés vis-à-vis des citoyens, elle a hâte de travailler à vos côtés.

Mme Alexandra Masson (RN). Je vous remercie d'avoir associé tous les groupes. Sur un enjeu aussi central de la législature, nous aurons à dépasser nos divergences et je travaillerai avec vous dans cet état d'esprit.

Mme la présidente Yaël Braun-Pivet. J'invite les co-rapporteurs et le vice-président à définir ensemble la date de la prochaine réunion et son ordre du jour.

La création de ce groupe de travail me tenait vraiment à cœur tout comme l'exemplarité de l'institution. Je suis ravie que vous partagiez mon ambition.

2. Audition de Mme Marie Guévenoux, Première Questeuse (mercredi 19 octobre 2022)

M. le président Jean-Marc Zulesi. Je vous propose de débiter cette réunion du groupe de travail par la présentation du plan de sobriété énergétique de l'Assemblée nationale par Mme Marie Guévenoux, Première Questeuse.

Mme Marie Guévenoux, Première Questeuse. Le contexte de très fortes tensions sur les énergies impose d'amplifier la démarche de sobriété déjà entreprise.

Un effort a déjà été engagé par l'Assemblée nationale. En effet, depuis dix ans, l'Assemblée cherche à réduire ses consommations d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre. Les gains ont surtout été le fruit d'une optimisation des usages et d'une nouvelle répartition des énergies sollicitées, même si l'électricité reste la principale énergie utilisée (52 % des consommations et 62 % des dépenses énergétiques).

Un premier exemple de cet effort est le recours accru au réseau de chauffage urbain (RCU), ayant permis de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de près de 875 tonnes d'équivalent CO₂, soit environ 29 % en moins de dix ans.

Un second exemple de cet effort est la réduction des dépenses tendancielle à 2,6 millions d'euros en 2021 alors qu'elles auraient dû atteindre 3,7 millions d'euros, ce qui représente un gain de 1,1 million d'euros.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale s'assigne des objectifs plus ambitieux que ceux fixés par les contraintes réglementaires en matière de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques.

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience » fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % (par rapport à 1990) d'ici 2030. Le décret tertiaire fixe, quant à lui, un objectif de réduction des consommations énergétiques de 40 % d'ici à 2030 (par rapport à une année de référence située entre 2010 et 2019).

Le Collège des Questeurs a décidé, lors de sa réunion du 14 septembre 2022, d'anticiper de huit ans les échéances réglementaires, c'est-à-dire de réduire les consommations énergétiques de 60 % d'ici 2042 (au lieu de 2050). Cet effort s'accompagne d'une amélioration des conditions d'ambiance et de la qualité de l'air. Il doit aussi être l'occasion de favoriser les énergies renouvelables dans toutes les installations et tous les achats d'énergie. Pour rappel, un audit énergétique de tous les bâtiments de l'Assemblée ainsi qu'un audit sur la qualité de l'air intérieur doivent être effectués dans les prochains mois et aboutir, d'ici la fin du mois de février 2023, à la définition d'une stratégie énergétique pluriannuelle ambitieuse.

Un bilan carbone doit également être réalisé au premier semestre 2023. Le Collège des Questeurs a décidé d'anticiper le changement de réglementation à venir et souhaite que ce bilan soit le plus exhaustif possible en incluant l'ensemble des émissions indirectes de gaz à effet de serre, y compris celles induites par les transports des députés, des collaborateurs et des personnels. Ce bilan doit déboucher sur un plan de transition définissant les actions à conduire pour réduire l'empreinte carbone de l'institution dans les prochaines années.

Sans surprise, la situation internationale et les difficultés de production d'énergie nucléaire créent de fortes tensions sur les marchés de l'énergie, se traduisant en particulier par un doublement du prix de l'électricité. Cette hausse du prix de l'électricité n'épargne pas l'Assemblée nationale. Alors que cette dépense représente habituellement 1,8 million d'euros par an, elle devrait atteindre 3,8 millions d'euros en 2022. Anticipant des difficultés d'approvisionnement, le gouvernement a appelé l'ensemble des acteurs à réduire leur consommation. Le plan de sobriété présenté le 6 octobre vise une réduction de 10 % de la consommation d'énergie d'ici 2024.

S'agissant du plan de sobriété de l'Assemblée, nous avons souhaité combiner des mesures de court terme et une démarche de moyen et long terme.

Le dispositif retenu par le Collège des Questeurs le 1^{er} octobre comporte huit principales mesures de court terme, s'articulant autour de deux principes, à savoir participer à l'effort collectif et garantir des conditions de travail satisfaisantes pour les députés et l'ensemble des occupants. Les mesures retenues comprennent une limitation à 19 degrés Celsius de la température effective dans l'hémicycle et dans l'ensemble des locaux de l'Assemblée nationale pour la période hivernale.

Mme Florence Lasserre. Quelle est la limitation de la température actuellement ?

Mme Marie Guévenoux. Les locaux ne sont pas chauffés en ce moment.

M. Bruno Lancestremère, directeur des affaires immobilières et du patrimoine. Les locaux ne sont pas chauffés actuellement mais les températures atteignent paradoxalement jusqu'à 25 degrés Celsius si le nombre de présents est important. Sinon, la température de régulation ordinaire est plutôt autour de 22 degrés Celsius.

Mme Florence Lasserre. Les locaux sont-ils climatisés ?

M. Bruno Lancestremère. Non, nous ne climatisons pas.

Mme Marie Guévenoux. En ce moment, c'est la chaleur humaine qui fait monter la température.

La limitation de la température effective à 19 degrés Celsius tiendra compte des différences d'orientation — faisant varier la température jusqu'à 4 degrés Celsius dans un même bâtiment — et d'isolation. L'acceptabilité de la mesure repose sur cette adaptabilité.

Pour s'assurer de l'effectivité de la mesure, tous les bureaux seront équipés d'un thermomètre vérifiant que les 19 degrés Celsius sont bien atteints au poste de travail, pour que chacun puisse participer individuellement à l'effort.

Les autres mesures décidées sont :

- l'abaissement de 1 à 2 degrés Celsius de la température de chauffage durant les périodes nocturnes,
- la réduction de la période de chauffage, avec un décalage de l'allumage hivernal, un arrêt anticipé des installations au printemps et une baisse de la température pendant l'arrêt des travaux parlementaires,
- la réduction de l'amplitude horaire de l'éclairage extérieur avec report d'une heure de l'horaire d'allumage et extinction dès 22 heures,
- la limitation de l'éclairage de la colonnade jusqu'à minuit et uniquement en cas de séance publique,
- la généralisation d'un dispositif d'extinction automatique dans les bâtiments administratifs grâce aux détecteurs de présence, dont le déploiement est poursuivi,
- la limitation de la température de l'eau chaude dans les sanitaires (hormis dans les douches),
- la diffusion d'un bilan mensuel des consommations énergétiques de chauffage, de climatisation et d'électricité afin de disposer d'un tableau de bord.

Ensuite, nous prêtons attention à la responsabilisation et à l'implication de l'ensemble des occupants pour en faire des acteurs du changement, avec une démarche que nous souhaitons engager immédiatement mais devant aussi s'inscrire dans la durée. Des supports de communication et de formation sont prévus pour mobiliser tous les occupants aux bonnes pratiques et aux écogestes, avec une diffusion immédiate d'un support sur l'objectif de sobriété à très court terme.

Dans la durée, en lien avec les propositions du groupe de travail, il est prévu de systématiser les formations aux écogestes, de partager les bonnes pratiques et d'informer de façon régulière sur la portée des efforts collectifs. Par exemple, nous souhaitons effectuer un travail de sensibilisation concernant l'extinction de tous les appareils en veille (tels que les téléviseurs ou les équipements informatiques) dans les bureaux.

Nous souhaitons garantir aux occupants, en contrepartie de leur engagement, un délai de prise en compte des problèmes dans l'heure. Dans le cas d'une limitation de la température à 19 degrés Celsius, le délai de prise en compte doit être très rapide en cas de signalement d'un problème d'isolation, d'une exposition vers le Nord ou d'une panne de chauffage dans un bureau. Nous cherchons à tout prix à éviter des installations de convecteurs électriques.

S'agissant des mesures de moyen et long terme, nous souhaitons à la fois renforcer le suivi des consommations et réaliser de petits travaux d'amélioration des installations.

Parmi ces petits travaux d'amélioration simples, immédiats et peu coûteux, les salles de commission du 2^e sous-sol et du 1^{er} étage ont été équipées de détecteurs de présence, ce qui a permis de baisser la consommation d'énergie de 75 % dans ces zones. Nous souhaitons aller plus loin avec l'installation de sondes de CO₂ dans les espaces de réunion afin que la ventilation soit régulée en fonction des niveaux de CO₂ détectés. Nous estimons que ce système pourrait nous permettre de réduire nos dépenses de 30 à 60 % par rapport à une ventilation constante.

Nous voulons également adapter le parc d'équipements pour le rendre énergétiquement plus économe. Par exemple, le remplacement progressif de l'éclairage par des LED sera généralisé à tous les équipements techniques.

Enfin, nous souhaitons renforcer le suivi quotidien des consommations énergétiques avec des alarmes de surconsommation.

L'Assemblée nationale n'est donc pas une institution paresseuse ou en retard en matière de sobriété énergétique. Elle a même été précurseur et se fixe des objectifs plus ambitieux que ceux qui sont légalement demandés. Deux clés sont nécessaires pour réussir ce plan de sobriété au-delà de cet hiver : des investissements et l'implication de tous.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Merci. Avez-vous prévu de suivre ce plan de sobriété ?

Mme Marie Guévenoux. Tout à fait. Le tableau de bord permet un suivi des consommations. Les personnes chargées du suivi de ces questions, que j'ai pu rencontrer, sont extrêmement engagées et nous ont déjà permis de réduire la consommation d'énergie. Nous effectuerons évidemment un point régulier avec les directions afin de suivre le déploiement et les consommations. Le pilotage sera quasiment hebdomadaire. Une attention particulière sera portée aux premiers temps du plan. En outre, nous devons être particulièrement vigilants dans l'accompagnement avec les députés et les collaborateurs en cas de pics de températures basses.

Mme Florence Lasserre. La consommation d'eau sera-t-elle davantage mesurée ? Existe-t-il un plan concernant les économies d'eau ? L'eau est-elle incluse dans le plan présenté ce matin ?

Mme Marie Guévenoux. L'eau ou encore les déchets ne sont pas abordés dans ce plan de sobriété énergétique, qui concerne l'hiver à venir. Seule la question de l'eau chaude — qui sera coupée dès que cela sera possible — est mentionnée.

Mme Christelle Petex-Levet. La question de la climatisation est-elle incluse dans le plan de sobriété ?

Mme Marie Guévenoux. Cette question n'est pas incluse. Encore une fois, ce plan de sobriété énergétique concerne l'hiver. La bonne conduite de ce plan, et notamment l'adhésion des occupants à la limitation des températures, nous permettra de mettre en place des actions satisfaisantes pour cet été. Ce plan de sobriété énergétique constitue donc un test important.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Les travaux que nous allons réaliser vous aideront peut-être à rédiger un plan de sobriété énergétique pour l'été.

Mme Marie Guévenoux. Le Collège des Questeurs sera évidemment très sensible aux propositions émanant du groupe de travail.

3. Audition de M. Bruno Lancestremère, directeur des affaires immobilières et du patrimoine (mercredi 19 octobre 2022)

M. le président Jean-Marc Zulesi. Avant de commencer l'audition de M. Bruno Lancestremère, je signale qu'une liste informelle recensant des propositions d'auditions a été distribuée aux membres du groupe de travail. Cette liste est ouverte et peut être complétée. Nous sommes à votre entière disposition pour organiser les auditions que vous souhaitez.

Je cède la parole à M. Bruno Lancestremère, directeur des affaires immobilières et du patrimoine.

M. Bruno Lancestremère, directeur des affaires immobilières et du patrimoine. Je voudrais tout d'abord vous remercier de votre invitation. L'exercice,

un peu inhabituel pour nous, n'est pas totalement inédit puisqu'il s'est déjà produit devant le groupe de travail à l'initiative du Président François de Rugy.

Je me prête à cet exercice avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme car nous avons la certitude que toute politique de développement durable est appelée à rester lettre morte sans réflexion et volonté politique. L'engagement du Collège des Questeurs sur la stratégie énergétique, la stratégie de sobriété et les travaux du groupe de travail constituent un signal très positif. La volonté politique n'est pas suffisante mais, sans elle, il serait compliqué de parvenir à agir.

Dans ce format d'audition, il est fréquent de faire l'inventaire des réussites et d'exposer un bilan extrêmement flatteur. Je pourrais vous dresser la longue liste des actions ayant permis de réduire de 30 % les consommations énergétiques mais je préfère commencer par vous raconter un échec cuisant. En 2021, nous avons tenté d'appliquer de manière stricte les consignes de températures conformes à la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan). Nous avons reçu près de 200 plaintes de la part des occupants de nos différents bâtiments (députés, collaborateurs et personnels) en l'espace de 15 jours. Après ces plaintes et le déploiement de plus de 200 convecteurs — ce qui représente la consommation électrique du bâtiment du 233 boulevard Saint-Germain —, nous avons dû renoncer à toute mesure de régulation au bout de quelques semaines.

L'enseignement à tirer de cet échec n'est certainement pas que nous aurions tort dans l'objectif d'économiser l'énergie, et encore moins dans celui d'appliquer la loi. En revanche, une erreur de méthode a incontestablement été commise.

Je voudrais insister sur ce point en vous exposant l'esprit dans lequel travaille ma direction en faveur du développement durable, autour de trois objectifs, une contrainte et trois outils.

Le premier objectif est d'assurer la continuité du fonctionnement de l'institution. Cette mission se heurte parfois aux mesures de développement durable. Nous devons absolument tenir compte de la spécificité de notre site et de ses modes de fonctionnement. Si, dans une tour de la Défense, il est assez facile de couper la plupart des installations en dehors des heures ouvrables, comment en faire autant à l'Assemblée, qui siège la nuit ? Comment agir dans la zone Colbert, où sont situées la plupart des commissions qui légifèrent, ou dans les bureaux de la séance, où des occupants travaillent en permanence sur les textes (en cours ou à venir), en horaires décalés ou le week-end ? Comment agir dans un immeuble comme le 101 rue de l'Université où les occupants travaillent dans la journée, parfois le soir, et, pour certains, dorment ? La sobriété énergétique est un bel objectif mais couper totalement le chauffage la nuit deviendrait assez rapidement insupportable. L'expérience de 2021 a probablement tourné court parce que ces contraintes n'avaient pas été suffisamment anticipées et que nous n'avons pas fait la différence entre un bureau exposé au nord et un bureau exposé au sud. C'est la raison pour laquelle le plan de sobriété énergétique se fonde sur une gestion fine des installations, un souci de pédagogie et une volonté de convaincre.

Le deuxième objectif est celui de l'efficacité. Nous pourrions considérer que toute mesure concourant au développement durable est bonne à prendre. Or la réalité est beaucoup plus complexe. Il est impossible d'agir sur tous les leviers en même temps pour des raisons de ressources. Je pense par exemple qu'il serait compliqué de gérer simultanément l'amélioration de l'isolation extérieure de tous nos bâtiments. En outre, certaines pistes sont exclusives. Par exemple, deux pistes s'offrent à nous concernant les toits des bâtiments : favoriser la végétalisation ou installer des panneaux photovoltaïques. Nous ne pouvons pas continuer à nous précipiter sur la première piste proposée sans une réflexion de long terme et un choix éclairé.

Le troisième objectif est celui de l'exemplarité. Même si nous recherchons avant tout les mesures les plus efficaces, l'Assemblée nationale ne peut pas – sans pour autant se livrer à la surenchère de mesures d'affichage – rester à l'écart de mesures visibles. Par exemple, l'économie attendue de l'extinction de la colonnade est marginale dans la facture de l'Assemblée. Pour autant, nous comprenons évidemment la réaction du grand public lorsqu'il voit l'Assemblée éclairée la nuit. L'extinction de la colonnade est importante en termes de symbole.

Ces trois objectifs rencontrent une contrainte principale. En tant que directeur des affaires immobilières et du patrimoine, je me dois de rappeler les contraintes qui pèsent sur notre quotidien. Nos immeubles ne sont pas neufs et n'intègrent pas, dès leur conception, des objectifs de développement durable. Nous devons travailler et agir sur les bâtiments existants, généralement anciens, voire historiques pour certains, et soumis aux exigences d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur de l'arrondissement particulièrement contraignant. Ce plan aurait d'ailleurs empêché toute végétalisation de la cour d'honneur car nous devons respecter un pourcentage de surface minérale. À titre personnel, j'ai tendance à penser qu'au moment où nous réfléchissons à la création d'îlots de fraîcheur, d'espaces verts et d'amélioration du bilan carbone, des réglementations comme celle-ci confinent un peu à l'absurde même si, au-delà de l'immobilier, ma direction s'occupe du patrimoine.

J'ajoute que nos bâtiments sont occupés et que même la période d'interlégislature, qui se traduit par une moindre fréquentation, ne permet pas de procéder facilement à des rénovations lourdes. C'est l'une des raisons nous ayant empêchés, jusqu'à présent, de traiter les deux passoires thermiques que sont le 233 boulevard Saint-Germain et la zone Colbert au sein du Palais Bourbon. Rénover une zone comme la zone Colbert est envisagée, mais constitue un projet très lourd.

Réconcilier ces objectifs et cette contrainte nécessite de mobiliser trois outils.

Le premier outil est la hiérarchisation des objectifs et, notamment, leur hiérarchisation dans le temps. Nous avons désormais les principes d'une stratégie énergétique et nous devons en décliner les modalités au fil des mois et des années. Nous avons une stratégie de sobriété énergétique, qu'il faudra adapter chaque année

et aux périodes de forte chaleur. D'ici la fin de l'année, nous aurons également une programmation immobilière pluriannuelle 2023-2027, qui comprend un effort inédit en matière de développement durable et d'économie d'énergie. La part de nos dépenses d'investissement directement consacrée au développement durable dépasse maintenant 5 % et s'accroît.

Le deuxième outil est l'audit énergétique. La trentaine de pistes structurelles d'économie d'énergie qui a été identifiée doit être soigneusement analysée.

Le troisième outil est l'approche intégrée du développement durable. Depuis des années, les marchés publics comportent systématiquement des clauses en la matière. Elles ne sont pas inutiles puisqu'elles garantissent un niveau minimal d'exigence pour les entreprises qui travaillent à l'Assemblée. En revanche, jusqu'à une période récente, je n'ai jamais vu un marché attribué à une entreprise parce qu'elle serait meilleure sur le plan environnemental. Cette question représentait environ 5 % de la notation. Pour peu que l'entreprise respecte le niveau d'exigence minimal, elle obtenait les points et il nous était impossible d'établir une hiérarchie entre les offres pour favoriser celle qui ferait mieux. Nous avons récemment changé d'approche. En effet, nous intégrons désormais la dimension environnementale dans la notation de la qualité technique de l'offre. Dans le cas d'un marché immobilier qui sera bientôt soumis à l'approbation du Collège des Questeurs, nous avons favorisé l'entreprise qui présentait du mobilier fabriqué avec des essences de bois ne venant pas d'Amazonie ou de pays lointain et qui privilégiait des systèmes de montage et d'assemblage dépourvu de pièces métalliques.

Cette approche intégrée nous conduit, sur les prochaines opérations immobilières importantes, à essayer de parvenir à un objectif de chantier propre (recyclage des déchets, logistique d'acheminement et sélection des matériaux utilisés). L'objectif de chantier propre risque de renchérir un peu le coût de certaines opérations, mais pas forcément dans des proportions considérables. En tout cas, il doit s'agir d'un critère d'appréciation des opérations et d'un investissement à long terme.

Sur un chantier comme celui qui pourrait être mené pour la rénovation de l'accueil du public, le Collège des Questeurs nous a autorisés à faire travailler un programmiste qui, dès le début, s'appuie sur un ingénieur spécialiste en environnement. Cette réflexion est présente dès la conception.

Cette approche intégrée du développement durable et, en particulier, de la question énergétique s'incarne depuis quelques semaines dans la création d'une cellule chargée du pilotage de la stratégie énergétique au sein de ma direction. Le Collège des Questeurs nous a soutenus dans cette démarche, avec l'idée que quelqu'un doit avoir une vision globale, donner une impulsion et assurer le suivi du plan de sobriété énergétique. La première mesure de suivi du plan est l'élaboration, chaque jour, d'un relevé des températures dans un certain nombre de lieux stratégiques (hémicycle, salles de commission, restaurants, libres-services et certains bureaux). Nous constatons en ce moment, lors des relevés de température

dans les bureaux, des différences de 4 degrés Celsius entre le nord et le sud. Nous comprenons ainsi pourquoi, avec des températures de consigne à 19 degrés Celsius l’an dernier, certains occupants des bâtiments ont craqué. En effet, à 15 degrés, il devient très compliqué de travailler.

J’ai compris que le groupe de travail s’inscrivait dans une démarche longue. Nous répondrons à toutes les questions que vous pouvez vous poser mais également à toutes les demandes d’information ou de documentation que vous pourriez formuler.

Concernant la réduction de l’empreinte carbone, qui excède le champ de ma seule direction, nous attendons avec beaucoup d’intérêt les conclusions du bilan carbone demandé par le Collège des Questeurs.

S’agissant de la gestion durable des ressources, et notamment de l’eau, je ne vous dresserai pas la liste de toutes les actions menées. Par exemple, nous avons équipé la quasi-totalité de nos robinets de limiteurs de débit et de mousseurs, ce qui réduit la consommation d’eau. Ces installations sont inutiles si elles ne sont pas entretenues. Nous pouvons nous doter de matériel performant et, pour autant, perdre très rapidement en efficacité sans entretien, maintenance et régulation. Agir en faveur du développement durable ne signifie pas seulement signer un chèque mais également y consacrer du temps et des efforts. Nous demandons aux utilisateurs d’être vigilants dans les gestes de tous les jours. En outre, nous attendons que ces équipes et nos prestataires soient soumis à la même exigence dans leur travail quotidien et l’entretien des installations. Un appareil non maintenu perd partiellement, voire totalement, en efficacité au bout de très peu de temps.

Dans le plan de formation de ma direction, j’attache une importance particulière à ce que les équipes soient formées aux écogestes et aux enjeux du développement durable.

Concernant la gestion de l’eau, notre projet le plus prometteur est le raccordement à l’eau de la Seine pour l’arrosage des jardins.

La réduction des déchets et le recyclage constituent l’un des premiers sujets ayant fait l’objet d’une démarche systématique de la part de l’Assemblée. Nous disposons des mêmes outils de tri que les particuliers mais aussi de dispositifs de tri spécifique (piles, appareils électriques, mégots et masques). En outre, nous sommes assez fiers de notre action concernant les biodéchets, menée avec la direction de la logistique. Notre prestataire collecte les biodéchets et les transforme en carburant — ce qui lui permet de faire fonctionner sa flotte de véhicules — et en engrais verts — que nous récupérons pour nos jardins, où nous cultivons notamment les aromates et les agrumes utilisés dans les cuisines de la Présidence.

Nous comptons un certain nombre de réalisations à notre actif sur le thème de la biodiversité, telles que les ruches, la maison des insectes et la recherche permanente d’implantation de nouvelles essences. Nous avons surtout des projets, parfois modestes, comme la création d’une safranière sur le toit du 101 rue de

l'Université. Nous espérons surtout, avant la fin de l'année, confier à un professionnel une réflexion globale sur les jardins et sur la végétalisation de nos différents espaces. Cette question dépasse très largement les compétences de mes équipes et nécessite la réflexion d'un professionnel ainsi que des choix politiques.

Concernant l'adaptation au changement climatique, nous rejoignons évidemment largement la stratégie énergétique. Au-delà de mesures ponctuelles comme la réalisation d'une carte des pièces rafraichies accessibles en période de canicule, nous travaillons sur la conception même de nos bâtiments. Plutôt que de multiplier les installations de climatisation, nous avons désormais pris le parti de faire face au réchauffement climatique en privilégiant l'isolation thermique et, dans ces espaces mieux isolés, le rafraichissement de l'air. Nous ne cherchons plus à maintenir une température constante mais à rendre les variations de température supportable pour les occupants. Au choc thermique nous préférons la transition douce. Nous essayons de tenir cet objectif de transition douce mais volontariste pour l'ensemble du développement durable.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Merci. Pouvez-vous rappeler aux membres du groupe de travail le périmètre d'action de la direction des affaires immobilières et du patrimoine ?

M. Bruno Lancestremère. L'alimentation, hormis les déchets, et les transports ne relèvent pas de la direction des affaires immobilières et du patrimoine. Pour le reste, nous intervenons, éventuellement en support d'autres directions, comme dans le cas de la gestion des salles informatiques pour laquelle nous intervenons avec la direction des systèmes d'information.

Mme Marie Guévenoux, co-rapporteuse. Si les conditions de sécurité le permettent, le groupe de travail pourrait peut-être effectuer une visite de terrain de l'ensemble de Broglie.

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour la précision, très impressionnante, du travail de votre direction.

Deux points me semblent extrêmement importants.

Premièrement, j'ai évoqué la mise en place de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) avec le personnel. Faire face à deux cents personnes — extrêmement vindicatives pour certaines d'entre elles en raison de conditions de travail rendues très difficiles — a été très compliqué. Cette situation est l'écueil que nous cherchons absolument à éviter car elle a engendré l'arrêt d'un dispositif vertueux. Nous devons être très pédagogues et vigilants, car la mise en œuvre de ce plan nécessite l'engagement de chacun, et des membres du groupe de travail en premier lieu.

Deuxièmement, je retiens l'importance de faire des choix éclairés et de long terme. Des effets de tendance et de mode peuvent exister. Sur ces sujets, nous avons besoin d'études et de bilans afin de faire les bons choix. Dans le cadre de ce groupe

de travail, je retiendrais volontiers l'importance de nous interroger sur la pertinence de notre travail en étant soucieux de l'héritage que nous laisserons aux membres suivants. Cela nécessite probablement que nous options pour de l'action discrète, sans tapage, le temps d'étudier les éléments à notre disposition plutôt que de nous ruer sur ce qui paraît extrêmement percutant.

M. Bruno Lancestremère. L'ensemble de Broglie est connu au sein de l'Assemblée sous le nom d'ensemble immobilier de Broglie car il est composé de trois bâtiments. Cet ensemble, situé rue de Bourgogne, a été acquis en 2018 par l'Assemblée nationale et presque entièrement réhabilité. Il devrait être livré au premier semestre de l'année prochaine.

La réhabilitation de ce bâtiment vise à détendre la pression foncière pour améliorer les conditions de travail des parlementaires et de leurs collaborateurs en créant 69 ensembles de bureaux. Chaque député devrait pouvoir disposer, pour lui-même et pour ses collaborateurs, d'un espace de 24 à 28 mètres carrés, avec deux pièces distinctes mais communicantes.

À cet espace de travail plus satisfaisant s'ajoute un soin particulier porté à l'environnement thermique et acoustique ainsi qu'à la création de tiers espaces (petites salles de réunion à proximité des bureaux, espaces de travail partagés et espaces permettant un peu de convivialité).

Si la rénovation du 101 rue de l'Université est plutôt réussie sur le plan bâtementaire, je n'aurais, à titre personnel, pas beaucoup de plaisir à travailler dans cet immeuble, que je trouve très froid et dépourvu d'espaces de convivialité. En outre, en raison des règles de sécurité incendie, les portes doivent rester fermées. Ces bureaux froids, toujours fermés, et ces grands couloirs vides ne sont pas tout à fait ce qu'on recherche lorsqu'on travaille plusieurs heures par jour, y compris la nuit et parfois le week-end, loin de chez soi. La convivialité a prévalu dans le programme de construction de l'ensemble de Broglie.

La Première Questeur e évoquait l'ensemble de Broglie car l'opération a été conçue avec un objectif ambitieux en matière environnementale. Il s'agit en effet d'un immeuble de haute qualité environnementale (HQE). Nous sommes tout à fait disponibles pour faire visiter ce bâtiment. Cette dimension HQE se ressent dès que nous sommes dans un bureau, même avant l'achèvement des travaux.

En termes d'isolation, les standards sont particulièrement élevés. Cet ensemble constitue, pour nous, une sorte de chantier-école. Nous n'avons pas proposé le choix de la climatisation à nos autorités et avons plutôt privilégié le choix du rafraîchissement. Tous ces éléments concourent à l'objectif HQE.

Cet immeuble est HQE en conception. Ma direction gère les immeubles de leur conception à leur vie quotidienne (maintenance et exploitation). Chez nous, les ingénieurs chargés des projets cohabitent au quotidien avec les personnes qui font tourner les installations, ce qui est fondamental. Je peux vous assurer que lorsque la maintenance d'une installation est impossible ou extrêmement coûteuse, les équipes

d'exploitation et de maintenance ne manquent pas de se tourner vers l'ingénieur projet.

L'ambition est de présenter, le moment venu, des contrats de maintenance sur les installations de cet immeuble au Collège des Questeurs mais également d'obtenir la certification HQE. L'ambition n'est pas temporaire mais concerne l'ensemble de la vie d'un bâtiment.

Nous serons très heureux de vous présenter ce bâtiment et je souhaite que certains d'entre vous éprouvent l'envie de l'occuper.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Pouvons-nous revenir sur les difficultés de raccordement à la Seine ?

M. Bruno Lancestremère. Le projet de raccordement à la Seine, présenté dans le cadre de l'opération de rénovation de l'hôtel de Lassay, n'a pas abouti.

Il existait deux projets alternatifs : le raccordement à la Seine ou la récupération des eaux de pluie.

Concernant la récupération des eaux de pluie, l'implantation de la cuve représente une difficulté. Si nous laissons la cuve en surface, on nous explique — à juste titre — que la cuve est laide et occupe trop de place. Néanmoins, enterrer cette cuve nécessite des travaux très coûteux et le sous-sol est déjà occupé par nos installations techniques.

Les projets de récupération des eaux de pluie et de raccordement à la Seine représentent un coût. Tout dispositif de récupération des eaux a donc été écarté de l'opération de rénovation de l'hôtel de Lassay, notamment pour des raisons budgétaires. Cette opération conséquente a nécessité de faire des choix.

Le choix n'est pas définitif concernant le raccordement à l'eau de Seine, que nous pouvons tout à fait envisager de rétablir. Ce raccordement pourrait faire partie des propositions soumises au Collège des Questeurs au titre de la stratégie pluriannuelle.

Au vu de notre proximité avec les conduites d'eau de Paris, nous pourrions être un interlocuteur privilégié pour le ministère des affaires étrangères, qui doit, lui-même, arroser ses jardins. Nous espérons que nos voisins pourraient payer une partie du coût.

Mme Lisa Belluco, co-rapporteuse. Existe-t-il un plan sur le long terme concernant la rénovation des deux passoires thermiques que vous avez citées et le remplacement des menuiseries extérieures ?

M. Bruno Lancestremère. Sous réserve de l'accord du Collège des Questeurs et des arbitrages qui devront être effectués, la zone Colbert pourrait faire l'objet d'une rénovation à compter de l'année prochaine, avec la reprise des

couvertures, de l'isolation des façades des troisième et quatrième étages ainsi que le changement des ouvrants et du chauffage du bâtiment.

Des choix devront être faits pour le 233 boulevard Saint-Germain. Cet immeuble, qui n'a pas de caractère historique, a la vertu d'être occupé de manière très dense et d'être facile à aménager. La logique voudrait que l'isolation extérieure soit réalisée tranche verticale par tranche verticale. Or, à l'intérieur, tous les réseaux électriques et informatiques ont plutôt un nappage horizontal. Nous craignons donc d'être obligés de vider le bâtiment pour procéder à sa rénovation. Vider un bâtiment de plus de 10 000 mètres carrés est très compliqué puisque cela nécessite de reloger les occupants.

Concernant les ouvrants, nous travaillons sur les menuiseries, notamment lorsqu'elles sont manifestement dégradées ou lorsqu'elles doivent être préservées au titre des monuments historiques. Nous essayons d'éviter de traiter les sujets petit bout par petit bout, même si, parfois, nous ne pouvons pas faire autrement. Nous essayons plutôt de traiter une zone dans son ensemble, afin de ne déranger les occupants qu'une fois et d'assurer la cohérence des différentes interventions. Les ouvrants constituent en effet un vrai sujet, notamment au palais.

M. Pierre Cazeneuve. Quelles sont les sources d'énergie utilisées pour chauffer et refroidir ? Existe-t-il des réflexions sur ce thème ? Est-ce fou d'imaginer l'utilisation d'un réseau de chaleur ?

M. Bruno Lancestremère. Imaginer l'utilisation d'un réseau de chaleur n'est pas fou.

Si vous en êtes d'accord, monsieur le président, je vous ferai parvenir les quelques éléments de constat sur nos consommations et la répartition des différentes sources d'énergie.

Nous n'utilisons quasiment plus de gaz. Dans cette maison, le seul usage du gaz concerne l'alimentation des cuisines du 101 rue de l'Université. Lorsque cette cuisine devra être refaite — probablement à l'horizon de 2027 —, nous supprimerons le gaz pour passer à une autre source d'énergie.

Les autres sources d'énergie sont, pour l'essentiel, l'électricité mais également le réseau de chauffage urbain.

Concernant la climatisation, Climespace est devenu Fraicheur de Paris. Le changement de terminologie peut faire sourire mais il témoigne d'une vraie volonté de changement, qui rejoint le remplacement de la climatisation par le rafraîchissement que j'évoquais tout à l'heure.

Concernant la dimension énergies renouvelables (EnR), qui figure explicitement dans votre lettre de mission, nous ne sommes pas capables de développer de manière significative des énergies renouvelables dans la production de l'Assemblée. Un tel développement est techniquement et budgétairement

relativement hors de portée. De plus, l'apport serait très marginal et ne nous semble pas mériter tous les efforts qu'il faudrait y consacrer.

En 2015, nous avons fait réaliser trois études sur l'installation de panneaux photovoltaïques. Les conclusions étaient sans appel : le taux de retour sur investissement était, au mieux, de plus de 40 ans. Cela ne signifie pas qu'il faut exclure ces pistes, notamment car le calcul a évidemment changé avec l'augmentation du coût de l'énergie. Une partie de l'objet de l'audit énergétique sera consacré à l'actualisation de ces études. Le taux de rentabilité sera peut-être meilleur.

Vous aurez à effectuer un choix politique un peu risqué et choisir si nous devons opter pour de la production d'EnR à l'Assemblée — rentable au regard du coût de l'énergie à ce moment-là — sans savoir ce que sera le coût de l'énergie dans dix ans.

Ce sujet compliqué a, pour le moment, été traité en déléguant à des opérateurs ayant les moyens de faire appel aux EnR, c'est-à-dire les réseaux de chaleur urbains (tels que Fraicheur de Paris) dont une grande part de la production utilise des EnR. Par ailleurs, nous achetons — cher, comme tout le monde — de l'électricité verte. Ces choix ne signifient pas que nous ne pourrions pas agir davantage à l'avenir. Toutefois, nous n'avons pas réussi à traiter ce sujet en interne pour l'instant.

M. Pierre Cazeneuve. L'achat d'électricité verte est-elle spécifiée dans votre contrat ?

M. Bruno Lancestremère. Oui.

M. Pierre Cazeneuve. Quelles sont les parts respectives de l'électricité et du réseau de chaleur de Paris ?

M. Bruno Lancestremère. L'électricité représentait 67 % de la dépense et 52 % des consommations.

Notre Première Questeur a présenté l'évolution peu favorable de la dépense d'électricité. Après 3,8 millions d'euros cette année, l'électricité représentera sans doute 5,5 millions d'euros l'année prochaine. Nous nous estimons heureux puisque notre contrat a été conclu en 2021 et repose donc sur des prix antérieurs à la crise énergétique. Vous voyez certainement, dans vos circonscriptions, des collectivités qui renégocient leurs contrats actuellement et qui sont confrontées à des augmentations de tarifs atteignant parfois 400 ou 500 %.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Merci. Nous organiserons la visite de l'ensemble de Broglie.

4. Audition de M. Jean-Eric Lebelt, directeur des systèmes d'information (mercredi 19 octobre 2022)

M. le président Jean-Marc Zulesi. Nous entendons M. Jean-Éric Lebelt, directeur des systèmes d'information, à qui je cède la parole.

M. Jean-Éric Lebelt, directeur des systèmes d'information. Les activités du numérique impactent le développement durable en raison, d'une part, de la production et de l'acheminement des équipements et, d'autre part, des consommations d'énergie induites par leur utilisation. La production des équipements comprend l'utilisation de matériaux et de terres rares, extraits dans des conditions qui ne sont pas toujours optimales. Ces équipements sont, la plupart du temps, fabriqués en Asie et doivent donc être acheminés sur de très longues distances. Ils utilisent de l'électricité, dégagent de la chaleur et engendrent donc une consommation de climatisation.

Ces éléments placent l'ensemble des services en charge des systèmes d'information, à l'Assemblée comme ailleurs, dans un paradoxe. En effet, alors que plus rien ne se fait aujourd'hui, dans une administration ou une entreprise, sans outils informatiques, dont le déploiement permet d'accéder à davantage de ressources et d'industrialiser ou de sécuriser des tâches répétitives ou complexes, ce développement produit sans cesse davantage de données qu'il convient de stocker et de protéger. En outre, derrière la dématérialisation et la virtualisation se cachent des entrepôts de données qu'il convient d'éclairer et de refroidir.

Ces contraintes étant posées, la Direction des systèmes d'information (DSI) de l'Assemblée est vigilante et intervient en matière d'architecture, d'équipement de ses infrastructures, de politique d'investissement et de renouvellement de nos équipements et de nos parcs ainsi que pour rappeler les bonnes pratiques aux utilisateurs.

Concernant les choix d'équipement d'infrastructures, depuis plus de dix ans, la DSI de l'Assemblée s'est orientée vers la virtualisation de ses serveurs informatiques. Nous sommes passés des serveurs physiques aux serveurs virtuels, qui sont beaucoup moins encombrants et permettent le stockage d'un nombre plus élevé de serveurs dans un espace plus réduit. Grâce à cette virtualisation, nous avons maintenu seulement 30 serveurs physiques dans lesquels nous logeons 500 serveurs virtuels. Toutefois, les serveurs virtuels ont l'inconvénient d'entraîner une augmentation de la consommation de refroidissement de ces salles car les équipements électroniques dégagent de la chaleur. De plus, la densité engendre un problème d'appui sur le sol. Nous retrouverons cette problématique dans le cadre des travaux de rénovation de notre salle informatique du 233 boulevard Saint-Germain.

L'avantage de la virtualisation est qu'elle permet d'allouer les ressources en fonction de la demande. En outre, pour des ressources logiques (capacités de traitements des informations) identiques, les ressources physiques sont en moyenne divisées par dix. Cette virtualisation est donc un facteur d'économie.

Toutefois, la demande est sans cesse croissante. Nous gérons actuellement environ 80 applications différentes, ayant trait à la législation, à l'administration ou encore à la sécurité de l'Assemblée.

Le progrès technique vient largement à notre secours. Plus nous disposons d'équipements récents, plus ils sont économes en consommation énergétique et plus leurs capacités de mémoire et d'algorithme sont importantes. Sur les dernières solutions déployées, il existe un dispositif de consommation électrique pouvant être ajusté en fonction de l'utilisation réelle des serveurs à tout instant.

La salle de secours initialement implantée au 101 rue de l'Université a été externalisée dans les locaux de la gendarmerie nationale à Nogent-sur-Marne. Le motif premier du déplacement de cette salle est une amélioration de la sécurité. En effet, il a été jugé peu sûr que nos deux salles informatiques soient situées dans un périmètre aussi restreint que l'était le 233 boulevard Saint-Germain ou le 101 rue de l'Université. Lorsque Climespace a connu une panne sur le répartiteur utilisé par l'Assemblée, nous avons rencontré des problèmes de réchauffement dans les deux salles. Outre la sécurité, le déplacement de la salle de secours est avantageux en termes de développement durable puisque, dans ces installations de la gendarmerie nationale, ces alimentations énergétiques sont mutualisées et rationalisées.

Ensuite, concernant les deux salles informatiques, nous avons une vigilance accrue concernant le démontage de tous les équipements de production devenus inopérants afin de réduire les infrastructures exploitées au strict nécessaire. Nous mesurons les effets sur la consommation électrique avec l'aide de la direction des affaires immobilières et du patrimoine (DAIP).

La salle informatique qui restera hébergée au sein de l'Assemblée fera l'objet d'une restructuration complète selon les dernières normes en la matière. Les systèmes de refroidissement seront rationalisés en les adaptant en temps réel aux consommations.

Concernant la politique d'acquisition des équipements, nous fonctionnons par marché public, dans lesquels sont progressivement insérées des clauses afférentes à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Ces clauses permettent à l'Assemblée d'acquérir des équipements dont les normes environnementales sont à jour.

Un autre facteur permettant de disposer d'équipements aussi économes que possible est la politique de renouvellement. Par exemple, les 1 800 postes de travail des députés sont remplacés tous les cinq ans après chaque changement de législature. L'ancienneté du parc est donc raisonnable. De plus, 300 des 1 500 postes informatiques des services sont remplacés chaque année après environ cinq années d'exploitation, avec parfois des petits décalages pouvant être dus à des raisons d'ajustements budgétaires. Par ailleurs, les serveurs physiques et les baies de stockage sont exploités sept ans avant d'être remplacés. Enfin, les équipements réseau sont en moyenne exploités une dizaine d'années avant d'être remplacés.

Notre vigilance ne s'arrête pas là puisqu'une fois désaffectés, les équipements sont repris et retraités dans le respect des normes environnementales grâce à des clauses prévues par nos marchés d'acquisition. Il s'agit d'un axe important d'action pour le développement durable en matière d'équipements informatiques et électroniques.

Par ailleurs, nous agissons sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des ressources informatiques, qui font l'objet de recommandations régulières. Nous préparons d'ailleurs une nouvelle plaquette d'informations en ce sens, dont les travaux avaient commencé avant la création de ce groupe de travail. La principale recommandation est toujours d'éteindre les postes de travail après usage. En effet, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), un ordinateur en veille utilise l'équivalent de 20 % à 40 % de sa consommation en marche. Nous rappelons toutefois qu'un ordinateur éteint, mais qui reste branché, continue aussi à consommer environ 70 watts-heure par jour. La multiplication de ces bonnes pratiques peut donc avoir une incidence réelle. Il convient toutefois de relever que certains équipements informatiques, comme les copieurs d'étages ou les postes de travail des développeurs, ne sont pas conçus pour être éteints régulièrement.

En matière de télétravail, il convient d'éviter autant que possible le principe des accès à distance par rebond sur des postes qui restent allumés dans les bureaux, occasionnant alors une double consommation électrique, à distance et au bureau. Nous combattons cette pratique puisque nous avons maintenant équipé les députés d'ordinateurs portables, avec lesquels ils ont accès au portail de l'Assemblée. Pour les services, nous avons profité du passage à Windows 10 pour équiper très largement les utilisateurs d'ordinateurs portables afin qu'ils n'utilisent plus la prise en main à distance. Cette dernière reste nécessaire pour les personnels équipés d'ordinateurs spécifiques dotés, par exemple, de moyens graphiques ou d'une puissance de traitement tels qu'il ne serait pas envisageable de disposer de la même configuration à domicile.

En outre, une série de recommandations concernent les usages. Nous recommandons par exemple de limiter les emails, fortement consommateurs. Un certain nombre d'outils, qui permettent le travail collaboratif, ont été mis en place et constituent un pas dans ce sens même s'ils sont encore perfectibles. Nous recommandons également de limiter le volume des pièces jointes, d'effectuer un nettoyage dans les données conservées sur les disques durs d'ordinateur ou dans les boîtes de messagerie et de préférer le wifi plutôt que la 4G pour travailler sur son téléphone.

Concernant les applications, une bonne pratique consiste à ne pas laisser perdurer des applications ou fonctionnalités inutiles car elles entraînent la mobilisation de ressources matérielles.

Certaines pratiques de développement sont susceptibles de diminuer ou d'augmenter l'empreinte carbone. Nous recommandons ainsi d'optimiser les

traitements en procédant, lorsque nous nous lançons dans un projet informatique, à un exact recueil des besoins pour éviter des développements qui se révéleraient inutiles. La conception des algorithmes entraîne des conséquences sur les besoins en capacité de calcul, de mémoire ou de stockage. Certains langages de développement ou encore certains choix en matière de graphisme sont plus consommateurs en énergie. Nous devons être vigilants sur la limitation des traitements redondants d'une application à l'autre et bien veiller à décloisonner la réflexion lorsque nous abordons le développement d'une nouvelle application.

S'agissant du portail vidéo, que nous modernisons actuellement, quelques éléments pourraient être analysés avec le prestataire en vue de réaliser des économies d'énergie. Par exemple, nous nous demandons si la mise à disposition des images en full HD est nécessaire et si nous ne pourrions pas laisser le choix à l'utilisateur de l'adapter à ces besoins. Le portail propose d'ores et déjà plusieurs définitions laissées au choix de l'utilisateur mais nous pourrions être un peu plus directifs et imposer automatiquement un débit inférieur en fonction de la taille d'affichage. Nous devons réfléchir sur notre mode d'encodage et regarder si nous n'avons pas des systèmes plus efficaces. En effet, les vidéos sont peu complexes, avec de longs plans fixes, et ne nécessitent peut-être pas un système d'encodage très sophistiqué. Une autre question est l'étendue de la conservation des vidéos, disponibles un an en accès direct et disponibles, depuis 2007, après demande de republication. Enfin, un dernier axe de recommandation concerne les paramètres par défaut des postes de travail et des matériels d'impression.

J'espère vous avoir montré que nous travaillons sur un défi sans cesse renouvelé. Chaque fois que nous entreprenons une action, nous devons nous interroger sur son impact en matière de développement durable. Nous pouvons en effet faire des choix qui paraîtraient rationnels sur le moment mais qui s'avèreraient questionnables. Par exemple, la dématérialisation n'est pas nécessairement vertueuse. Sans qu'il soit question de revenir en arrière, le bilan reste à faire des effets de la dématérialisation des liasses d'amendement. Nous avons supprimé l'utilisation de très grandes quantités de papier mais nous avons équipé l'ensemble des députés d'une tablette pour leur permettre de suivre ces amendements.

Enfin, le progrès technique permet des gains mais rend aussi plus exigeant. Ainsi, les nouveaux afficheurs de l'hémicycle utilisent la technologie LED, réputée moins gourmande en énergie que la technologie LCD. Toutefois, les écrans étant plus grands, la consommation électrique pourrait se révéler supérieure à celle des écrans qu'ils remplacent. Si l'affichage est amélioré, nous pouvons considérer malgré tout que le bilan est positif.

Mme Lisa Belluco, co-rapporteuse. Votre exemple illustre bien l'effet rebond, que nous voyons très souvent concernant le numérique lorsque nous améliorons le matériel tout en ouvrant la porte à de nouveaux usages.

Mme Marie Guévenoux, co-rapporteuse. Avez-vous le souvenir de remplacement de téléphones portables et de tablettes ?

Une réflexion a-t-elle été menée sur les messageries de députés et le stockage des messages ?

M. Jean-Éric Lebelt. Concernant le remplacement des portables, je vous suggère de vous adresser à mon collègue de la logistique parlementaire. Ma direction traite de la téléphonie fixe mais la gestion des téléphones mobiles des députés relève de la direction de la logistique parlementaire.

Par ailleurs, nous avons fourni une tablette dans la dotation des députés. Je vous communiquerai le coût de cet équipement, sachant que les députés ont également la possibilité d'acheter des tablettes supplémentaires par l'intermédiaire du catalogue mis à leur disposition.

Mme Marie Guévenoux. Un député renouvelé dispose-t-il de sa tablette au début de la législature ?

M. Jean-Éric Lebelt. Une tablette leur a en effet été remise puisqu'il s'agit de l'équipement leur permettant d'être immédiatement opérationnels dans l'attente de l'arrivée du reste de la dotation. Dans la mesure du possible, nous leur avons fourni très rapidement un premier ordinateur portable.

La question des messageries et du stockage est effectivement considérable. La dotation de base de capacité de mémoire s'élève à 5 giga-octets par député, ce qui s'est révélé un peu juste pour certains d'entre eux au cours de la XV^e législature. Deux solutions s'offraient à nous : augmenter d'emblée la capacité de mémoire des messageries des députés pour tout le monde, dès le début de la législature, ou attendre de recevoir des demandes pour ajouter un peu de mémoire en cas de besoin. Nous avons plutôt opté pour la seconde solution, qui permet d'éviter des tentations inflationnistes, d'autant plus que nous comptons sur la mise en place de l'outil de travail collaboratif offrant une fonctionnalité de messagerie instantanée.

5. Audition de M. Charles d'Arailh, directeur de la logistique parlementaire (jeudi 24 novembre 2022)

M. le président Jean-Marc Zulesi. Notre groupe de travail continue son engagement sur le développement durable. Nous auditionnons aujourd'hui M. Charles d'Arailh, directeur de la Logistique parlementaire de l'Assemblée nationale, que je remercie pour sa présence.

Vous dirigez un service essentiel, qui supervise plusieurs unités confrontées directement aux enjeux de développement durable, telles que :

– la division des Transports, qui gère le parc automobile et les transports pour le compte des députés ;

– la division des Impressions et des moyens de communication, qui gère notamment l'approvisionnement en papier et la fourniture de certains équipements aux députés ;

– la division de la Restauration et de l’hébergement, qui assure la gestion des multiples restaurants de l’Assemblée nationale.

Monsieur d’Arailh, pouvez-vous nous dresser, dans un premier temps, le bilan des actions entreprises par votre direction au cours des dernières années, afin de limiter l’empreinte carbone de notre Assemblée, d’encourager la sobriété et être plus respectueux de l’environnement ? Au-delà des actions passées, quels axes comptez-vous travailler à l’avenir ? Comment notre groupe peut-il les porter à vos côtés, sous l’autorité du collège des Questeurs, pour progresser encore dans ce domaine ?

Nos collègues co-rapporteuses Marie Guévenoux et Lisa Belluco nous rejoindront dans quelques minutes.

M. Charles d’Arailh, directeur de la Logistique parlementaire. La direction de la Logistique parlementaire (DLP) comprend environ 150 collaborateurs pour un budget d’environ 25 millions d’euros. Elle est au service des 3 000 occupants du Palais-Bourbon, selon les trois pôles principaux que vous avez décrits.

La question du développement durable a connu, au début de la précédente législature, une forte actualité. Nous n’avons cependant pas abouti à l’élaboration d’un plan structuré, peut-être en raison de la multitude des objectifs à poursuivre.

S’agissant de la restauration, l’Association pour la gestion des restaurants de l’Assemblée nationale (AGRAN) a développé, depuis une dizaine d’années, des achats dits « responsables ». Ces initiatives ont été formalisées dans une démarche appelée « Mon restau responsable » depuis 2018.

La réglementation issue de la loi du 30 octobre 2018 pour l’équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi « Égalim », a fixé l’objectif d’un taux d’approvisionnement de 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % issus de l’agriculture biologique à compter du 1^{er} janvier 2022. En 2021, sur un montant total de 1,4 million d’euros, la part des produits durables et de qualité s’est élevée à plus de 35 % et celle des produits issus de l’agriculture biologique à plus de 11 %. À titre illustratif, les achats de poissons se font de préférence auprès de fournisseurs de pêche raisonnée et durable. Les achats de produits biologiques se sont développés, notamment pour les fruits et légumes, les laitages et les œufs. C’est plus compliqué pour la viande : une partie de la volaille achetée est bio, les autres viandes achetées sont issues autant que possible de l’agriculture biologique. Chaque jour, un plat au minimum est biologique dans les restaurants et dans les libre-service.

Depuis 2015, nous proposons une offre végétarienne, qui représente 13 % des ventes en 2021. Nous avons également entamé la réduction de l’offre et du choix de viandes.

Un plan conséquent de réduction des déchets a été mis en œuvre. Il concerne la livraison en caisses plastiques consignées, le tri du verre et des biodéchets ainsi qu'un projet d'installation de tables de tri avec des balances de pesée dans l'ensemble des restaurants. L'élimination progressive du plastique alimentaire à usage unique a été recherchée. Nous avons également un projet d'installation de fontaines à eau dans l'ensemble des restaurants en libre-service et parlementaires. Il permettra de bannir définitivement les bouteilles en plastique.

La lutte contre le gaspillage alimentaire a fait l'objet d'actions ponctuelles. Nous avons notamment essayé de faire des commandes sur une base quotidienne afin de limiter les stocks qui sont souvent source de gaspillage.

S'agissant des transports à l'Assemblée nationale, les facilités de transport concernent, d'une part, la gestion du parc (voitures, chauffeurs) et, d'autre part, un bureau des transports qui, telle une agence de voyages, gère les déplacements des députés. L'empreinte carbone de l'ensemble de ces facilités n'a, jusqu'à présent, pas fait l'objet d'évaluations globales.

En revanche, la flotte automobile a fait l'objet d'un « verdissement ». Durant la précédente législature, le collège des Questeurs s'est attaché à diminuer l'empreinte carbone des véhicules du parc et à répondre ainsi aux objectifs induits par la réglementation liée aux zones à faibles émissions. En fin de dernière législature, les véhicules électriques et hybrides rechargeables représentaient 32 % de la flotte contre seulement 10 % en 2017. Le taux moyen des émissions de carbone de la flotte est ainsi passé de 131 g de CO₂ par kilomètre parcouru au 31 décembre 2017 à 109 grammes au 31 décembre 2021. Par ailleurs, les chauffeurs du parc ont suivi des formations d'éco conduite.

Le recours à la location longue durée pour certains véhicules permet d'avoir une meilleure réactivité et une meilleure souplesse face aux évolutions du marché automobile. Douze véhicules hybrides ont été acquis selon cette formule, ce qui représente 13 % de la flotte.

Le précédent collège des Questeurs avait également décidé de compléter et moderniser le parc de vélos de l'Assemblée nationale. Il a approuvé l'achat de six vélos à assistance électrique. L'Assemblée nationale prend également en charge l'achat de Pass navigo pour tous les députés, afin d'encourager l'usage des transports en commun.

Concernant les transports ferroviaires, aériens et en taxi, un plan d'action reste à définir. L'Assemblée nationale ne fournissant pas ces moyens de transport, nous sommes nécessairement dépendants des politiques de développement durable constatées. Une solution pourrait consister à imposer l'usage prioritaire du train au détriment de l'avion pour des trajets de moins de trois heures. Dans les faits, le bureau des transports ainsi que les députés ont adopté cette solution, mais ils ne peuvent pas y être obligés. Pour rappel, l'avion émet en moyenne trente fois plus de CO₂ que le train sur une même distance.

Il faut également considérer l'offre ferroviaire : encourager les députés à prendre le train plutôt que l'avion est une bonne chose ; mais s'il n'y a pas de trains disponibles aux horaires privilégiés par les députés, ils sont bien obligés de prendre l'avion.

Une voie complémentaire à emprunter pourrait être celle de la compensation carbone. En 2021 et 2022, Air France a proposé au collège des Questeurs de compenser en partie l'empreinte carbone des vols pris en charge par l'Assemblée nationale. Cette proposition a été rejetée par le précédent collège des Questeurs, parce que le projet concernant la reforestation en Colombie paraissait loin de Paris. De plus, il était impossible de flécher précisément la compensation carbone de l'institution.

Enfin, la fusion de la dotation matérielle des députés (DMD) et du forfait taxi, ainsi que l'élargissement du périmètre de prise en charge, sur la DMD, des courses de taxi, ont conduit à ouvrir largement les possibilités de remboursement de ces courses avec, pour conséquence, non seulement l'augmentation très importante des courses remboursées, mais aussi, *de facto*, des émissions de CO₂ y afférentes, en fonction de la motorisation des taxis. À titre de comparaison, le Sénat a maintenu la seule prise en charge directe des courses de taxi à Paris et dans les communes voisines.

S'agissant des impressions et des moyens de communication, nous avons, parmi les critères d'appréciation de la valeur technique d'une offre de marché, un critère de performance environnementale des papiers. Cette performance est appréciée à partir des fiches techniques de fabrication des produits, des écolabels, des processus de fabrication du papier, de la part de fibres recyclées, des lieux de production et du mode de blanchiment. Ce critère représente dix points sur les soixante points d'évaluation des critères techniques d'une offre. Les exigences concernent également les véhicules de livraison : nous avons décidé de procéder à une seule livraison hebdomadaire de papier, ce qui permet de réduire les rotations de véhicules.

Il a aussi été décidé de favoriser le processus de recyclage et l'emploi de papier recyclé. Le papier recyclé a été introduit dans les marchés d'approvisionnement en papier en 2010. Il a d'abord été privilégié pour les tirages de l'atelier de reprographie. Depuis 2013, il est généralisé dans les achats de l'Assemblée nationale pour tous les formats d'enveloppes et de pochettes, que ce soit pour les services, les députés ou les groupes.

L'instruction a été donnée, en 2018, d'utiliser le papier recyclé pour les photocopies des services. L'usage du papier recyclé s'est donc fortement accru sous la précédente législature, sans toutefois se généraliser. En effet, le papier recyclé présentant une blancheur comparable au papier de fibres vierges est plus onéreux : son coût, pour des feuilles A4 de 80 g, est de 15 % plus élevé. Le papier recyclé ordinaire, sans traitement de blancheur, a un prix équivalent ; mais il a tendance à

créer davantage de poussière, ce qui provoque des bourrages dans les machines et le rend donc peu apprécié au sein de l'atelier de reprographie.

Depuis le début de la crise mondiale de l'approvisionnement de papier, en 2020 avec la covid-19, puis avec la guerre en Ukraine, les différents distributeurs de papier sont régulièrement en rupture d'approvisionnement en papier recyclé. Ce produit est en effet peu fabriqué en France, notamment après la liquidation judiciaire du n° 1 français, Arjo Wiggins, en mars 2019 et la fermeture de ses deux usines. Par conséquent, l'empreinte carbone du papier recyclé est accrue, parce qu'il est transporté sur plus de 1 000 kilomètres. Afin de réduire le bilan carbone de ses achats de papier, l'Assemblée nationale a invité à introduire dans ces achats un grammage réduit du papier.

Globalement, la réduction de l'usage du papier a été encouragée, passant de 88 000 ramettes environ en 2007 à 41 000 en 2019 et 23 000 en 2021. Au cours de la quatorzième législature, de nombreux documents parlementaires utilisés dans les procédures ont été dématérialisés. Il en est de même au début de la quinzième législature pour les ordres du jour des réunions, le compte rendu intégral de la séance et les documents de séance. Une tablette a été remise aux députés.

Les tirages de documents parlementaires ont également été fortement réduits depuis 2012, grâce à la fixation de quotas d'impression limités. Globalement, le nombre de pages réalisées par les imprimeurs de l'Assemblée nationale ou l'atelier de reprographie est passé de 62,3 millions de pages en 2011 à 21,6 millions en 2016 et 18,5 millions en 2021.

Par souci du développement durable et pour ajuster les fournitures à la réalité des besoins, il a été décidé, pour la seizième législature, de ne pas commander systématiquement des kits de papeterie pour chaque député et plutôt de traiter au magasin du Palais-Bourbon les commandes des députés au fil de l'eau. Cette mesure a permis d'éviter du gaspillage et de maintenir la baisse tendancielle des demandes de papeterie.

À compter de 2021, l'adhésion de l'Assemblée nationale au principe de responsabilité élargie du producteur, s'agissant du marché des papiers imprimés, a donné lieu au versement d'une contribution financière à l'organisme Citeo.

Par ailleurs, les copieurs de proximité sont plus efficaces d'un point de vue environnemental que les imprimantes : l'Assemblée nationale essaie donc d'encourager leur utilisation. Sous la quinzième législature, le parc de copieurs de proximité vieillissants et hétérogènes a été remplacé par un parc de 197 copieurs de marque Toshiba, loués auprès d'un prestataire spécialisé. Le constructeur retenu intègre la fin de vie des machines dans sa gestion de production. Par ailleurs, ces 197 nouveaux copieurs présentent des caractéristiques qui renforcent leur utilisation écoresponsable : ils sont notamment programmés, par défaut, pour des impressions recto-verso et un système de libération des copies par badge évite les gaspillages d'impressions à distance non récupérées.

S'agissant des achats et marchés, sur 90 marchés en cours en 2017, 15 comportaient des clauses écoresponsables dans les critères de sélection des offres.

Concernant les conditions dans lesquelles l'action pour le développement durable pourrait être promue, il me semble que la multiplicité des objectifs et des contraintes conduit parfois à tempérer l'objectif de développement durable, voire à le rétrograder en dernière place sur la liste des objectifs.

Une première contrainte concerne la disponibilité chez les prestataires extérieurs, qu'il s'agisse de viande bio, de places de train ou de papier recyclé.

Une seconde contrainte est la limitation des coûts, concernant les produits biologiques dans les restaurants. Une étude menée en novembre 2019 dans les libre-service a montré que l'achat de denrées issues de l'agriculture biologique représentait une augmentation des prix d'achat d'environ 30 % pour les fruits et légumes et 37 % pour des aliments de type bœuf, beurre et fromage. La même expérience réalisée dernièrement a montré que le surcoût pouvait atteindre de 50 à 100 % pour les viandes.

Une troisième contrainte au développement durable est de garantir la qualité attendue des produits, tels que le papier recyclé moins blanc ou qui provoque des bourrages. De même, comment la réduction de l'offre de produits dans les restaurants va-t-elle être acceptée ?

Dans le développement durable, certains sous-objectifs sont à concilier tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité, l'alimentation saine ou la réduction des ponctions sur l'environnement (eau). Par exemple, dans le domaine de la restauration, comment pondérer l'achat d'un produit bio qui serait « lointain » ? Comment choisir entre un bœuf conventionnel élevé en Île-de-France et un bœuf bio élevé dans le Finistère ? De même, s'agissant des achats, selon l'agence danoise de protection de l'environnement, un *tote bag* en coton comparé à un sac en plastique n'a un impact positif sur le changement climatique que s'il est utilisé au moins cinquante fois – et trois fois plus s'il s'agit d'un coton bio.

Plusieurs préalables s'imposent avant de pouvoir s'engager plus en avant dans le développement durable :

– disposer d'un outil fiable et exhaustif sur le bilan carbone de l'institution, en évaluant notamment la dette carbone ou le carbone importé ;

– pouvoir arbitrer entre les différents objectifs et sous-objectifs du développement durable. Cela nécessite de l'agilité pour suivre l'actualité des différentes variables, ce qui est difficile avec les marchés publics ;

– décider politiquement d’un plan qui comporterait des mesures éventuellement impopulaires, mais bénéfiques pour l’environnement. Cela signifie l’entrée dans un périmètre de décisions contraignantes et difficiles à prendre.

À titre illustratif, trois exemples de décisions hypothétiques – ce ne sont ni des propositions, ni des recommandations... – pourraient avoir un impact positif : limiter drastiquement les déplacements en avion des députés et des fonctionnaires en service ; instituer un jour sans viande ; supprimer les éditions papier des rapports parlementaires.

La limitation des déplacements en avion conduirait à interdire certaines missions ou à les rendre plus longues à cause des durées de transport. Cette mesure réduirait également drastiquement le nombre de participants. Pour les députés habitant loin de l’Île-de-France, elle impacterait considérablement leur temps de trajet, voire leur capacité même à rejoindre le Palais-Bourbon – sans évoquer l’outre-mer, qui constitue un cas particulier.

Concernant l’institution d’un jour sans viande, quels seraient les périmètres – libre-service, restaurants parlementaires... – concernés par la mesure ? Quelles solutions de rechange seraient proposées pour l’apport en protéines ? Quel serait le coût de ces solutions de remplacement ? Comment réagiront les usagers et les députés dont les circonscriptions sont très concernées par l’élevage bovin ?

Enfin, la suppression de l’impression papier des rapports parlementaires signifierait une publication exclusivement numérique de ces rapports, ce qui constitue une décision lourde. Y aurait-il tout de même des éditions papier pour les auteurs et pour les archives ?

Pour chaque mesure, avant de prendre des décisions qui pourraient avoir un impact positif sur l’environnement mais qui seraient contraignantes, il convient de résoudre plusieurs questions et de réfléchir profondément.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Je vous remercie pour votre présentation complète.

Mme Anne-Cécile Violland. Vous avez évoqué certains marchés qui comportent seulement 15 % de clause écoresponsable. À quoi se rapportent-ils ? Pourquoi n’y en a-t-il que 15 % ?

M. Charles d’Arailh. Je vais me renseigner pour vous apporter des éléments plus complets.

Mme Anne-Cécile Violland. Nous recevons notre courrier de député dans des enveloppes de qualité à usage unique. Pourquoi ne bénéficierions-nous pas d’enveloppes « navettes » réutilisables, comme le font certaines collectivités ?

M. Charles d’Arailh. Cette question avait été posée il y a quelques années. Je vais la retravailler.

Mme Anne-Cécile Violland. Volontiers, parce que cela représente un courrier quotidien pour 577 députés.

Mme Marie Pochon. Votre présentation rebondit en partie sur des politiques publiques générales. Si l'offre des prestataires extérieurs est trop chère ou insuffisante, il convient d'y réfléchir collectivement. Plus largement, nous pourrions réfléchir au fonctionnement général de l'Assemblée nationale en matière d'agenda et d'organisation. Les séances pourraient, par exemple, être organisées de façon à limiter les allers-retours des députés chaque semaine et ainsi limiter l'impact carbone. Le manque de logements pour les députés les amène aussi à circuler à Paris pour rejoindre leurs hôtels. Ces questions ne sont pas un sujet de logistique en soi, mais elles le rejoignent. Il convient d'avoir ces réflexions de manière globale.

Concernant l'alimentation et la restauration, l'Assemblée nationale a voté un certain nombre de dispositions, par exemple 50 % de produits bios locaux dans la restauration collective et le menu végétarien hebdomadaire en expérimentation. Cela ferait sens d'appliquer ces dispositions aussi à l'Assemblée nationale.

S'agissant du transport, je salue les efforts réalisés, même s'il convient d'accélérer la décarbonation des transports qui sont mis en place. Au lieu d'inciter à réaliser les trajets en train, peut-être faut-il les imposer : par exemple, le train serait la seule solution pour les trajets de moins de trois heures.

Dès ma prise de fonction en qualité de députée, j'ai reçu une carte de fidélité d'Air France. Je comprends qu'elle soit avantageuse pour certains députés, notamment des DOM-TOM, mais elle représente une incitation à multiplier les trajets aériens, à laquelle il faudrait réfléchir.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Nous avons demandé que les *miles* ainsi gagnés ne puissent plus être utilisés pour des déplacements personnels. Certains députés nous l'ont d'ailleurs reproché.

Mme Marie Pochon. Peut-être faut-il réserver cette carte aux seuls députés qui en ont un réel besoin dans le cadre de leur mandat ?

Je partage la question de ma collègue sur la clause d'écoresponsabilité dans les marchés publics.

M. Charles d'Arailh. Je rectifie mon intervention : en 2017, sur 90 marchés en cours, seuls 15 portaient des clauses écoresponsables dans les critères de sélection ; en octobre 2022, les 54 marchés en cours d'exécution comportent une telle clause.

Mme Marie Pochon. Merci de cette précision. Comment prenez-vous en compte la question électronique (matériels, ordinateurs...) ? Concernant la logistique des salles de réunion, quelle est la possibilité d'organiser des rencontres hors présentiel ?

M. Charles d'Arailh. La question de l'électronique relève plutôt des compétences de la direction des Systèmes d'information. Par ailleurs, il me semble que chaque organe de l'Assemblée peut décider d'organiser ses réunions en visioconférence.

Mme Marie Guévenoux, co-rapporteuse. En plus de la journée sans viande, avez-vous aussi envisagé le fait d'orienter la consommation vers la volaille ?

M. Charles d'Arailh. Non, cela n'a pas été envisagé.

Mme Marie Guévenoux. Concernant les transports des députés, avez-vous mentionné les transports des collaborateurs ?

M. Charles d'Arailh. Non.

Mme Lisa Belluco, co-rapporteuse. La suppression d'éditions papier peut s'évaluer. Sachant que, dans le numérique, l'impact majeur concerne la fabrication du matériel, notamment des écrans, il n'est peut-être pas nécessaire de donner systématiquement un ordinateur ou une tablette à chaque député. Limiter la multiplication des matériels réduirait certainement plus l'impact que la suppression des éditions papier.

M. Charles d'Arailh. Avec la DMD, au lieu d'acheter du matériel informatique, vous pouvez acheter du matériel reconditionné et le présenter au remboursement.

Mme Lisa Belluco. Oui ! Mais à notre arrivée, nous recevons automatiquement deux ordinateurs et une tablette : la tablette pourrait être optionnelle.

Mme Marie Pochon. Nous pourrions aussi utiliser notre propre ordinateur, qui serait adapté et sécurisé.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Désormais, nous pouvons cumuler le forfait mobilité durable et le remboursement de l'abonnement transport. Pourrions-nous rendre obligatoire le forfait mobilité durable afin que les députés et les collaborateurs montrent l'exemple, à la fois dans les circonscriptions et à Paris ?

Ensuite, pour élargir l'offre ferroviaire, ne pourrions-nous pas considérer les Ouigo au même titre qu'un train opéré de façon classique ?

Concernant les véhicules des députés, nous devrions fixer des exigences sur le type de véhicule à utiliser pour pouvoir bénéficier du remboursement des frais.

Sur le sujet des *miles*, je partage la proposition de ne pas adresser une carte directement aux collègues.

Concernant les sujets de mobilité active (vélo, marche), nous pourrions montrer l'exemple de façon proactive avec le label « Employeur vélo ».

Je n'ai aucune difficulté à assumer la suppression de viande un jour par semaine, de même que la limitation des impressions de rapports. Il n'est peut-être pas obligatoire d'imprimer de façon systématique pour tous les députés.

M. Charles d'Arailh. Je me renseignerai sur le fait de rendre obligatoire le forfait mobilité durable.

Concernant les trains Ouigo, il me semble qu'ils ne figurent pas dans la convention que nous avons signée avec la SNCF. Je me renseignerai également.

Pour les véhicules, vous faites référence à l'éligibilité à la DMD. Un tel contrôle générerait des contraintes supplémentaires pour les services de l'Assemblée nationale.

Mme Anne-Cécile Violland. C'est très pertinent, nous avons un devoir d'exemplarité. À tous niveaux – national, régional, départemental, local – les concitoyens sont attentifs. C'est une manière de montrer que nous pouvons agir de manière concrète et exemplaire.

M. Charles d'Arailh. Concernant les *miles*, il me semble qu'Air France distribue automatiquement ses cartes.

Mme Lisa Belluco. Pour ceux qui ont besoin de voyager en avion, c'est pertinent.

Mme Marie Guévenoux. Il convient de distinguer les députés qui viennent, par exemple, des outre-mer ou de l'étranger et les membres de commissions « voyageuses », comme la commission des Affaires étrangères et celle de la Défense, des autres députés. L'institution prend en charge les voyages effectués dans le cadre du mandat ; il est bien qu'elle puisse aussi bénéficier d'une réduction forte grâce à l'utilisation de *miles*. En revanche, je partage l'idée selon laquelle que cela ne doit pas être un message incitatif à prendre l'avion en dehors du mandat.

M. Charles d'Arailh. Je me renseignerai sur le label « Employeur vélo ».

Sur la diminution des quotas d'impression de rapports, l'impression peut survenir à la demande des députés. Un minimum d'impressions est néanmoins réalisé pour la bibliothèque, les archives, le dépôt légal et le Sénat.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Pour ne pas les inciter à imprimer, il convient peut-être d'informer les parlementaires en début de mandat sur les modalités d'impression de rapports.

Mme Marie Guévenoux. Existe-t-il une version feuilletable de ces rapports ?

M. Charles d'Arailh. Oui, sur le site internet de l'Assemblée nationale.

Mme Marie Guévenoux. Il convient d'équilibrer la diffusion sans avoir recours à l'impression papier.

M. le président Jean-Marc Zulesi. S'agissant du parc de véhicules, ne pourrions-nous pas inciter à utiliser des véhicules électriques moins prestigieux ? Par exemple, le trajet d'un ministère à un autre peut être fait en Zoé plutôt qu'en 5008.

M. Charles d'Arailh. C'est possible. Il convient de varier le type de véhicule entre le nombre de places, le type d'énergie, etc.

Mme Marie Guévenoux. Je crois que l'acquisition de véhicules par l'Assemblée nationale porte déjà, *a minima*, sur des véhicules hybrides, voire électriques – notamment pour les trajets *intra muros*, avec une exception pour des minibus de délégation. Peut-être pourriez-vous nous faire un point documenté sur l'achat de véhicules ?

M. Charles d'Arailh. C'est aussi dépendant de la disponibilité des modèles.

6. Audition de Mme Laurence Rossignol, présidente de la délégation du Bureau du Sénat au développement durable et aux technologies numériques (jeudi 24 novembre 2022)

M. le président Jean-Marc Zulesi. Madame la Présidente, je vous remercie de votre venue à l'Assemblée nationale. Dans le cadre de notre groupe de travail sur le développement durable à l'Assemblée nationale, nous souhaitons échanger avec vous au regard de l'ambition assez forte du Sénat sur le sujet – puisque l'objectif du Sénat est d'atteindre le « *zéro plastique, zéro gaspillage et zéro déchet* » en 2026. Au regard des travaux que vous menez dans le cadre de la délégation du Bureau du Sénat, il me semble important que vous puissiez partager avec nous votre méthode et votre ambition. Nous souhaitons aussi créer des ponts avec votre assemblée afin que nous travaillions ensemble sur cette transformation.

Mme Laurence Rossignol, présidente de la délégation du Bureau du Sénat au développement durable et aux technologies numériques. En janvier 2020, le Conseil de Questure du Sénat a décidé de réaliser un bilan environnemental de l'activité du Sénat. Ce bilan inclut la question des déplacements des sénateurs, fonctionnaires et collaborateurs, hors déplacements en circonscriptions.

Les bureaux du Sénat font l'objet de travaux répartis en deux tranches de trois ans. Ils ont débuté en 2017 au 36, rue de Vaugirard et en 2020 au 26, rue de Vaugirard, ce qui nous a conduits à construire un bâtiment modulaire au milieu de la cour centrale du Sénat pour héberger les sénateurs. Les travaux de réfection

respectent un principe de haute qualité environnementale. Par conséquent, les bâtiments sont aux normes environnementales.

Nous suivons particulièrement deux sujets au Sénat : les déplacements et le chauffage des bâtiments, sachant que nous avons de fortes contraintes patrimoniales. C'est un gros chantier. Néanmoins, nous nous sommes donné l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2040, en misant sur 50 % de compensation par investissement dans la reforestation. Ce volet n'est pas tout à fait opérationnel à ce jour.

L'objectif « *zéro plastique, zéro gaspillage et zéro déchet* » concerne aussi le jardin du Luxembourg, qui est un champ d'expérimentation environnementale avec la serre, l'activité de préservation de la biodiversité et l'activité ouverte au public. Il s'agit d'atteindre :

- un bâtiment et un jardin exemplaires ;
- une mobilité décarbonée en privilégiant la réduction des besoins de déplacements : le Sénat encourage ainsi le recours au télétravail pour les collaborateurs et les fonctionnaires ;
- une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, y compris par la compensation. Nous poursuivons les efforts sur la stratégie environnementale adoptée en 2020 par le Bureau du Sénat ;
- le passage du parc automobile à l'électrique ;
- le « zéro plastique » et le « zéro déchet » au restaurant, dans les jardins et à la buvette ouverte au public.

Les déplacements domicile-travail constituent un poste principal d'émissions de carbone. Nous avons favorisé le stationnement de vélos au Sénat, en particulier pour les fonctionnaires. Un certain nombre de véhicules ont été remplacés par des véhicules électriques. Nous avons équipé nos garages de prises de recharge électrique.

Sur le plan numérique, nous incitons les parlementaires à nettoyer leurs boîtes de messagerie électronique parce qu'ils stockent beaucoup. L'année dernière, nous avons fait une opération « grand nettoyage de printemps » dans les boîtes de messagerie. Nous essayons d'inciter les sénateurs à cesser de répondre à tous et de transférer des pièces jointes lourdes et à un bon usage du numérique. La dématérialisation en séance est moins avancée qu'à l'Assemblée nationale ; nous distribuons encore des amendements, normalement à la demande. En revanche, l'activité des commissions est totalement dématérialisée.

Nous menons une réflexion sur les déplacements des sénateurs hors de France, hormis pour les sénateurs représentant les Français de l'étranger ou élus outre-mer. Je plaide pour attribuer une « enveloppe carbone » en début de mandat

parlementaire. Nous avons également un sujet sur les déplacements en circonscription, que nous ne mesurons pas totalement.

Compte tenu de la crise énergétique, nous réglons la température à 19 °C dans tous les bâtiments et bureaux, mais les fonctionnaires utilisent des radiateurs électriques d'appoint. Dans le bâtiment modulaire, les sénateurs peuvent gérer eux-mêmes leur chauffage. L'objectif est de contrôler chaque jour la température.

Un autre sujet concerne le restaurant. Pendant le confinement, nous avons observé une baisse des émissions, mais une hausse spectaculaire des déchets avec le passage au panier-repas. Depuis plusieurs années, nous avons une politique plus écoresponsable, mais nous rencontrons des difficultés énergétiques sur le bâtiment.

Nous avançons bien sur le sujet des mobilités domicile-travail. La crise liée à la covid-19 a permis de faire des transitions, mais cela perturbe un peu la lisibilité de nos évolutions de consommation, entre ce qui est conjoncturel ou durable.

Au Sénat, le sujet est piloté conjointement avec le Conseil de Questure, c'est-à-dire entre un questeur chargé du sujet et un vice-président. Le président Larcher est très attentif à ce que nous réalisions régulièrement un bilan d'étape.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de faire le bilan environnemental de l'Assemblée nationale. Au Sénat, un cabinet d'expertise a mené un travail important sur ce sujet et nous avons construit notre stratégie sur la base de ce bilan.

Mme Marie Guévenoux, co-rapporteuse. À l'Assemblée nationale, un bilan a été commandé immédiatement après le Grenelle de l'environnement. En réalité, trois bilans ont été demandés : un bilan carbone, un bilan énergétique et un bilan sur la qualité de l'air. Ils seront présentés au cours du premier semestre 2023.

Au sein du présent groupe de travail, nous avons souhaité faire un premier tour d'horizon dans l'attente de la remise de ces bilans, qui pourront montrer de fortes voies de progrès – même si nous en identifions d'ores et déjà certaines. Sur la mobilité, nous voyons qu'il est possible d'avoir des économies d'énergie et de consommation carbone. Concernant l'objectif de sobriété à 19 °C, nous avons la même difficulté que vous à déployer cet objectif dans les bâtiments, en fonction des étages. Certains immeubles sont plus récents que le Palais-Bourbon, mais, en termes d'efficacité énergétique, leur rénovation n'est pas aisée. Nous avons encore beaucoup de problématiques.

À quels critères avez-vous réfléchi pour définir l'enveloppe carbone des sénateurs, entre ceux présents en Île-de-France et membres, par exemple, de la commission des affaires culturelles et d'autres élus en métropole, disposant d'une liaison ferroviaire difficile avec Paris et membres, par exemple, de la commission des Affaires étrangères ?

Mme Laurence Rossignol. La première étape concerne les voyages à l'étranger, en particulier ceux qui sont liés au mandat. Pour les commissions, c'est plus compliqué.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Procédez-vous comme à l'Assemblée, avec un nombre limité de vols durant l'année ?

Mme Laurence Rossignol. Oui. Les vols hors de France doivent s'inscrire dans une mission organisée par le Sénat. Pour les vols intérieurs à la France métropolitaine, il y a un nombre limité. Des ajustements sont possibles, mais le TGV est maintenant partout concurrentiel avec l'avion.

Mme Marie Guévenoux. Avez-vous mené une réflexion sur la restauration ?

Mme Laurence Rossignol. Cette réflexion avait été menée auparavant, dans le cadre de la gestion des déchets alimentaires. Je pense que cela fait partie du cahier des charges du prestataire. Avez-vous un prestataire extérieur pour le restaurant ?

Mme Marie Guévenoux. Nous n'avons pas de prestataire extérieur, la gestion des restaurants est assurée par l'AGRAN, qui est une association *ad hoc*.

Mme Laurence Rossignol. Nous travaillons depuis un certain temps sur la saisonnalité des menus. Le menu des sénateurs propose une option végétarienne. Les collaborateurs ont, en plus, un menu végétalien.

Mme Marie Guévenoux. Ce sont des options ? Vous n'avez pas encore de journée sans viande ?

Mme Laurence Rossignol. Non.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Est-ce que cela vous semble insurmontable ? Nous avons auditionné le directeur de la Logistique parlementaire, qui semblait assez frileux à l'idée de mettre en place un jour sans viande à l'Assemblée nationale.

Mme Laurence Rossignol. Quel est l'enjeu ? Je vois bien l'intérêt du menu hebdomadaire sans viande en restauration scolaire, pour habituer les enfants, mais je ne suis pas sûre que le restaurant du Sénat ait un rôle de pédagogie sur l'alternative à la viande.

M. le président Jean-Marc Zulesi. C'est par rapport aux dispositions de la loi Egalim.

Mme Laurence Rossignol. C'est possible. Il faudrait que j'en parle au président Larcher.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Est-il inenvisageable d'avoir des achats groupés entre l'Assemblée nationale et le Sénat, sur les denrées alimentaires ? Il pourrait y avoir un échange de bonnes pratiques. Peut-être pourrions-nous travailler à la mutualisation ?

Mme Laurence Rossignol. Je ne sais pas. Il y a le restaurant des sénateurs et celui des collaborateurs. C'est à discuter avec les gestionnaires des restaurants, qui doivent être d'accord. Avant de commencer par les restaurants, je crois que nous pouvons travailler sur le reste de la commande publique.

M. le président Jean-Marc Zulesi. C'est une très bonne remarque. Nous avons parlé avec le directeur de la Logistique parlementaire de la qualité moyenne du papier recyclé. Peut-être pourrions-nous acheter du papier recyclé de bonne qualité, qui est plus cher, mais en groupant les achats avec le Sénat ?

Mme Laurence Rossignol. C'est un point de logistique à discuter avec nos fonctionnaires. Il faut conseiller à votre fonctionnaire de la questure de prendre contact avec le nôtre pour étudier le point. *A priori*, il n'y a aucune raison de s'opposer à votre proposition, mais ce n'est pas évident de trouver un intérêt économique. Nous entrons dans un niveau de mise en œuvre qui relève de vos services avec les nôtres. Peut-être faudrait-il organiser une réunion entre les deux directions en question ?

En matière d'informatique, je suis satisfaite de nos objectifs, mais la mise en œuvre n'est pas facile et les pratiques sont difficiles à faire changer.

Mme Marie Guévenoux. Comment réalisez-vous votre opération de « *déstockage de printemps* », concrètement ?

Mme Laurence Rossignol. Nous envoyons des mails aux sénateurs, qui sont généralement lus par les collaborateurs. Nous communiquons pour essayer d'attirer leur attention. Je serais assez intéressée à ce que nos directions des services informatiques respectives se rencontrent. Nous avons une marge de progression énorme. Beaucoup d'entre nous transfèrent les messages à leurs collaborateurs, pièces jointes comprises. La réponse à tous est assez fréquente.

Mme Marie Guévenoux. Étant donné que ce n'est pas du papier, l'utilisateur a l'intuition que cela ne pollue pas...

Mme Laurence Rossignol. Je crois que nous avons vraiment besoin de former les parlementaires sur ce point. Ce sont des questions de pratique individuelle. Les messageries des parlementaires concernent leur correspondance privée, c'est un sujet très sensible. Je ne sais pas comment, mais je suis sûre qu'il y a une exploration à mener du côté de l'informatique. Qu'en pensez-vous de votre côté ?

Mme Marie Guévenoux. Nous sommes complètement d'accord. Nous savons que c'est un sujet très sensible, parce que nous touchons à la correspondance

personnelle des députés avec des questions d'opinions, de pétitions, etc. Chacun a du stock qui s'accumule. Je pense que nous avons une grande marge de progression.

Mme Laurence Rossignol. Concernant la prise en charge de nos véhicules, nous avons fixé un critère qui augmente le niveau de prise en charge par l'AFM pour les modèles hybrides. Est-ce que vous avez cela aussi ?

Mme Marie Guévenoux. Non.

Mme Laurence Rossignol. Nous avons choisi d'être incitatifs plutôt que coercitifs. Nous augmentons le plafond du prix d'un véhicule lorsqu'il est hybride. D'un point de vue personnel, je pense que nous pourrions faire varier la prise en charge de véhicules par l'AFM en fonction des émissions de ces véhicules, mais il y aura toujours un député ou un sénateur, des Hautes-Pyrénées ou de Haute-Savoie, qui refusera de sillonner sa circonscription avec un Kangoo – ce que je peux comprendre également.

Il faut tout de même inciter les parlementaires à changer de véhicule, notamment avec la flotte de la maison. Nous procédons par tranches. Lors de la pénurie d'essence, nous avons observé que nous n'avions pas suffisamment de véhicules électriques pour couvrir les besoins.

Mme Marie Guévenoux. Vous disiez que vous n'étiez pas très performants sur la compensation. À quelles difficultés avez-vous été confrontés ?

Mme Laurence Rossignol. Nous avons eu des discussions sur la compensation, au niveau national ou par reforestation en circonscription. En théorie, la compensation est parfaite. L'échéance est en 2040, mais l'objectif de 50 % est élevé. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir un état des lieux actualisé des outils de compensation carbone aujourd'hui disponibles.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Nous avons eu ce débat dans le cadre de l'examen de la loi Climat et résilience. Sur le volet « transports », le sujet de la compensation carbone pose un certain nombre de questions, notamment sur l'efficacité et le financement de projets lointains.

Mme Laurence Rossignol. Quelles institutions s'en chargent ? Quels sont les retours ?

M. le président Jean-Marc Zulesi. Les écologistes ne considèrent pas cela comme une solution.

Mme Laurence Rossignol. Pour eux, c'est une solution qui s'oppose à la réduction des émissions. De par nos activités, nous aurons tout de même du mal à descendre en deçà d'un certain volume d'émissions carbone, donc la compensation est importante.

Étant donné que nous manions de l'argent public, il me semble important d'avoir une information complète et transparente sur les institutions qui mettent en œuvre la compensation.

Mme Lisa Belluco, co-rapporteuse. Pouvez-vous développer le sujet du « zéro plastique » ? Comment procédez-vous ? Est-ce que cela concerne les restaurants ?

Mme Laurence Rossignol. Cela concerne tous les éléments à emporter, qui sont maintenant en « zéro plastique ». Nous avons des carafes à la place des bouteilles.

En revanche, nous n'avons pas fini d'organiser les bacs de tri au Palais du Luxembourg, l'objectif étant qu'il n'y ait plus de poubelles dans les bureaux.

Mme Marie Guévenoux. À l'Assemblée nationale, nous avons des bacs de tri dans les couloirs.

Mme Laurence Rossignol. Le « zéro plastique » concerne surtout le restaurant, avec des couverts en bois seulement. Sinon, nous utilisons relativement peu de plastiques.

Mme Lisa Belluco. À l'Assemblée, nous avons un peu partout des distributeurs d'en-cas avec des bouteilles. Avez-vous arrêté cela ?

Mme Laurence Rossignol. Non, nous en avons encore. En revanche, les gobelets sont en carton, y compris dans les distributeurs.

Il existe un malus si nous utilisons un gobelet jetable, y compris en carton. Le café coûte moins cher si nous apportons notre propre tasse.

Par ailleurs, j'ai constaté que nous n'avions pas de système de collecte des capsules de café. Or il y a des machines à expresso dans tous les bureaux : j'imagine donc que nous consommons un volume mensuel de capsules énorme.

Mme Marie Guévenoux. Nous utilisons des capsules solubles avec filtre pour l'institution. Dans les bureaux, des machines à expresso sont utilisées.

Mme Laurence Rossignol. Il faut toujours être aux aguets et noter ce que nous voyons : parfois il y a une solution, parfois non.

Vous me raconterez comment vous allez procéder pour votre repas végétarien, cela m'intéresse beaucoup.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Nous avons d'autres idées, par exemple de généraliser le forfait mobilité durable. Les collaborateurs ont sollicité les députés pour avoir de l'argent supplémentaire pour venir au travail en vélo. C'est le forfait mobilité durable. Étant donné que j'ai porté ce sujet dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, les Questeurs ont accepté de le mettre en place. À

chaque fois que j'augmente l'ambition dans l'hémicycle, les Questeurs suivent. Cela serait formidable que nous parvenions à le rendre obligatoire.

Mme Laurence Rossignol. La difficulté est que nous n'avons pas assez de place pour les vélos au Palais du Luxembourg, parce que la cour est actuellement remplie par les bureaux modulaires... Quelles sont vos autres idées ?

M. le président Jean-Marc Zulesi. Nous avons la volonté d'être plus stricts concernant les véhicules en circonscription.

Un travail est à mener autour des *miles*, puisque les députés reçoivent une carte de fidélité dès leur arrivée à l'Assemblée, ce qui les incite à prendre l'avion et à augmenter le nombre de leurs *miles*. À l'Assemblée, les *miles* ainsi cumulés ne peuvent plus être utilisés pour les déplacements personnels.

S'agissant des déplacements en train, c'est également compliqué de faire voyager les députés en Ouigo.

Mme Laurence Rossignol. C'est pareil pour nous.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Il faudrait que nous revoyions la convention avec la SNCF pour l'élargir et pouvoir voyager en Ouigo.

Mme Laurence Rossignol. À l'heure actuelle, nous devons acheter les billets Ouigo par nous-mêmes, les payer directement et nous les faire ensuite rembourser.

Ceci étant dit, le Ouigo n'a pas d'effet environnemental, mais seulement économique.

M. le président Jean-Marc Zulesi. L'idée est d'augmenter l'offre de trains pour favoriser le voyage en train plutôt qu'en voiture.

Nous avons aussi certaines propositions sur les impressions papier, notamment de rapports.

Mme Laurence Rossignol. Nous publions beaucoup moins de rapports qu'avant. J'ai tendance à penser que, également sur le papier, nous ne pouvons pas descendre en deçà d'un certain plancher. Il faut être vigilant avec la dématérialisation : au-delà de ce niveau minimal, elle prive une catégorie de personnes d'accès à l'écrit.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Je suis d'accord ! Mais au lieu de proposer l'impression systématique d'un rapport, il faut changer la logique et inciter à demander l'impression.

Mme Laurence Rossignol. Au Sénat, nous avons seulement droit à vingt exemplaires au titre du droit d'auteur. Si nous voulons plus d'exemplaires, nous devons les faire réimprimer.

Mme Marie Guévenoux. Il me semble que ce sont cinquante exemplaires pour nous, puis une réimpression à la charge du demandeur.

Mme Laurence Rossignol. Le sénateur paie également les exemplaires supplémentaires.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Sur la nourriture, le directeur de la Logistique parlementaire nous disait tout à l'heure que le bio était très cher. Avez-vous eu des retours ? Je n'ai aucune difficulté à proposer d'augmenter le prix pour les députés.

Mme Laurence Rossignol. *In fine*, c'est pris en charge par l'AFM. Je crois que nous avons beaucoup travaillé sur la saisonnalité des menus. Par exemple, je n'ai pas vu de salade de tomates depuis deux mois et demi. La première éducation porte sur une consommation de produits de saison et issus de circuits courts.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Merci beaucoup.

7. Audition de Mme Sophie Debail, cheffe de la division des achats et de la commande publique à la direction des achats et des finances (jeudi 8 décembre 2022)

M. le président Jean-Marc Zulesi. Nous accueillons aujourd'hui Sophie Debail, cheffe de la division des achats et de la commande publique (DACP) à l'Assemblée nationale. Madame, le travail de votre division est essentiel afin de concilier les objectifs de responsabilité sociale des entreprises (RSE) avec les règles de la commande publique et nous savons à quel point le rôle de cette commande publique est essentiel pour transformer notre société.

Avant de laisser la parole à Mme la rapporteure et nos collègues, pouvez-vous nous détailler ce qui a déjà été entrepris en matière de RSE pour orienter l'Assemblée nationale vers le développement durable ? A la lumière de votre engagement, pouvez-vous également nous fournir des axes d'amélioration afin de tendre vers un fonctionnement plus responsable ?

Mme Sophie Debail, cheffe de la division des achats et de la commande publique à la direction des achats et des finances. Je vous remercie de m'avoir conviée à cette audition. Ceci est, à ma connaissance, un exercice inédit pour notre division. La DACP, au sein de la direction des achats et des finances, est en premier lieu en charge de la régularité des procédures de passation de marchés. A ce titre, elle procède à la validation juridique des principaux marchés, à la publication des pièces et aux relations avec les soumissionnaires en cours de procédure.

En deuxième lieu, elle veille également à la performance économique des achats publics, elle procède à l'analyse du tissu d'entreprises susceptibles de répondre à nos consultations et aux pratiques des acheteurs qui nous sont comparables ; c'est-à-dire des opérations généralement nommées *sourcing* et *benchmark*. Elle est composée d'un pôle de juristes et d'un pôle d'acheteurs, soit

une douzaine de personnes. Il s'agit donc essentiellement d'un service support aux autres directions.

Pour commencer, je tiens à brosser à grands traits le cadre législatif et réglementaire, avant de vous présenter les actions que nous menons à l'Assemblée pour promouvoir l'achat responsable et esquisser, enfin, quelques pistes de réflexions pour l'avenir.

Plusieurs évolutions législatives sont intervenues au cours des dernières années. Elles permettent à l'acheteur public de tendre davantage vers l'achat responsable. La commande publique a pour but d'apporter une réponse à des besoins d'un acheteur public en matière de travaux, de fournitures et de services qui ne peuvent pas être résolus en interne.

Dans cette perspective, elle fait appel à des opérateurs économiques au terme d'une procédure de mise en concurrence, pour sélectionner la meilleure offre possible. Il s'agit là d'un levier extraordinaire des politiques publiques, compte tenu de son poids économique (200 milliards d'euros). Ceci explique la mise en œuvre d'une démarche progressive - et qui s'accélère - consistant à mettre l'achat public au service du développement durable, c'est-à-dire, un développement économiquement efficace, socialement responsable et écologiquement soutenable.

D'une démarche essentiellement incitative depuis la directive de 2004, nous avons évolué vers des obligations dans les lois plus récentes. Ainsi, davantage de possibilités de promouvoir la RSE dans l'achat public s'offrent à nous. Nous changeons très clairement de dimension avec l'entrée en vigueur de la loi dite « climat et résilience ».

Malgré le volontarisme du législateur, des obstacles demeurent néanmoins. Les premiers sont d'ordre juridique : les trois principes cardinaux du droit de la commande publique (l'égalité de traitement des candidats à l'attribution d'un marché, la liberté d'accès à la commande publique et la transparence des procédures) ont été dégagés bien avant la prise en compte des enjeux écologiques. Ils s'inscrivent dans une logique de libre circulation des marchandises, de respect d'une concurrence saine et loyale et de garantie de chances de succès non discriminatoires entre les opérateurs économiques.

A ces trois principes s'adjoignent les principes de l'efficacité de la commande publique et de la bonne utilisation des deniers publics. L'ensemble de ces principes, regroupés au sein de l'article L. 3 du code de la commande publique, ont valeur constitutionnelle et ont d'ailleurs été sanctionnés comme tels par le Conseil constitutionnel depuis 2003.

Sur le plan juridique, la loi climat et résilience a introduit l'objectif d'achat responsable, dans un article L. 3-1, érigé en principe devant être respecté par toute la commande publique. Cependant, cet objectif n'entraîne pas les mêmes sanctions en cas de non-respect. Il existe donc bien deux niveaux de dispositions législatives.

Or l'objectif d'un achat responsable d'un point de vue social et environnemental vient parfois contredire les principes cardinaux du droit de la commande publique. A titre d'exemple, le principe de liberté d'accès et d'égalité de traitement proscrit *a priori* de retenir une règle d'implantation géographique d'un fournisseur comme critère de sélection d'une offre. De même, l'acte de privilégier les achats de produits labellisés a de grandes chances d'être plus coûteux pour les deniers publics. Enfin, dans certains marchés peu concurrentiels, privilégier l'achat de matériel d'occasion peut entrer en contradiction avec les principes de non-discrimination.

A ces obstacles de nature juridique, s'ajoutent des obstacles techniques. Ainsi, l'acheteur public n'est pas – et ne peut pas être – un spécialiste de tous les secteurs et a donc besoin d'un accompagnement sur la gestion sociale et environnementale des achats, à la fois au moment de la passation du marché mais aussi tout au long de son exécution.

En conséquence, pour chaque marché, il convient de trouver un équilibre entre des principes fondamentaux et l'intégration des dimensions sociales et environnementales lors des différentes étapes de l'achat. Cette ligne de crête n'est pas toujours aisée à trouver.

L'Assemblée nationale est un pouvoir adjudicateur modeste, qui représente de l'ordre de 80 millions d'euros d'achat public chaque année, contre 200 milliards à l'échelle nationale. La DACP est seulement chargée de la passation des principaux marchés, passés après mise en concurrence préalable. L'Assemblée nationale passe une quarantaine de marchés en procédure formalisée chaque année, sans doute un peu plus, selon une procédure adaptée et dispose, par ailleurs, d'une concession pour certains sites de restauration.

Permettez-moi de vous décrire nos pratiques au fil des étapes d'un marché. La première étape consiste à croiser la définition du besoin par la direction prescriptive et notre accompagnement en *sourcing* et *benchmark*. Dans cette phase, le code de la commande publique nous oblige à tenir compte des obligations de développement durable depuis 2006. Chaque acheteur doit ainsi définir l'étendue de ses besoins en prenant en compte la question du développement durable.

Parallèlement, la DACP apporte son soutien via des opérations de *benchmark* pour identifier ce que des pouvoirs adjudicateurs comparables ont déjà réalisé. Le *sourcing* consiste quant à lui à prendre contact avec des entreprises actives sur un segment de marché pour identifier leur mode de fonctionnement, leurs coûts, les innovations technologiques et les pratiques environnementales vertueuses, et ainsi adapter ensuite notre stratégie aux meilleures pratiques.

Cette phase de *sourcing* est vraiment cruciale. Elle permet par exemple de savoir que l'on peut recourir à des matériaux plus ambitieux, de préconiser des produits reconditionnés plutôt que neufs ou de réserver des lots à des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT). Elle offre ainsi l'opportunité de rétroagir

sur la définition initiale du besoin, pour proposer une stratégie contractuelle adaptée et des clauses sociales et environnementales plus ambitieuses.

Actuellement, nous disposons de sept lots réservés dans nos marchés, notamment en matière d'hygiène et d'entretien, de blanchissage et de peinture. Il arrive également qu'une entreprise d'insertion sans lot réservé parvienne à remporter un marché. C'est le cas par exemple du marché des plateaux-repas. Pour autant, le lot réservé permet de promouvoir davantage ce secteur d'activité. Le référent handicap de la direction de ressources humaines de l'Assemblée nationale est naturellement très demandeur de ce type d'action, dans la mesure où cela permet de diminuer la contribution que l'Assemblée verse volontairement au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

La deuxième étape porte sur l'écriture des spécifications techniques du marché et à ce stade également nous pouvons agir pour la RSE. Ainsi, peut être demandé le respect de certaines normes et labels, dès lors que les exigences de ces derniers sont liées à l'objet du marché. Les labels doivent être fondés par un organisme tiers indépendant, sur des critères objectivement vérifiables et non discriminatoires, comme l'exige la jurisprudence.

A travers ces spécifications techniques, nous pouvons également exiger des performances spécifiques comme l'utilisation ou l'interdiction de tel matériau, l'emploi de matières recyclables ou le mode de livraison. Ces exigences peuvent également être assorties de pénalités en cas de non-respect lors de l'exécution. A titre d'exemple, l'Assemblée nationale dispose de plusieurs marchés de nettoyage de locaux : tous exigent l'utilisation de produits d'entretien ecolabellisés et la mise à disposition de matériel prévenant l'apparition de troubles musculo-squelettiques. De même, le marché de collecte et de traitement des déchets contient une clause sur la conformité des véhicules de collecte aux normes anti-pollution. Plus largement, la plupart de nos marchés contiennent une obligation contractuelle de recyclage des déchets produits ou la fourniture de schéma d'organisation des déchets, assortie de pénalités.

Au-delà de ces spécifications techniques, il est également possible de jouer sur les critères d'attribution d'un marché : c'est la troisième étape. Le code de la commande publique nous donne ainsi l'obligation de confier le marché au soumissionnaire qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un certain nombre de critères. Nous utilisons ces fondements juridiques pour établir des critères environnementaux, parfois lors de la phase de candidature mais essentiellement lors de la phase d'offre. La loi climat et résilience oblige les acheteurs, à compter d'août 2026, de prévoir *a minima* un critère d'attribution permettant de juger des caractéristiques environnementales des offres des candidats. Ceci diffère de la spécification technique, qui constitue une exigence minimale : un critère est une simple préférence.

Dans certains marchés, lorsque cela est pertinent, il existe un cumul des clauses techniques environnementales et un critère d'attribution. Ce dernier permet

d'octroyer des points supplémentaires au candidat qui offre une performance accrue. Le critère doit obligatoirement :

- être lié à l'objet du marché ;
- ne pas conférer au pouvoir adjudicateur une liberté inconditionnée de choix ;
- être expressément mentionné dès le lancement du marché ;
- respecter les principes cardinaux de la commande publique.

L'exécution du critère doit également être objectivement contrôlable par le pouvoir adjudicateur et la pondération être proportionnée aux enjeux environnementaux du marché en question, dans la mesure où un barème de notation traduit une hiérarchie des préférences de l'acheteur public. L'Assemblée nationale pondère le plus souvent ses critères environnementaux à la manière des autres pouvoirs adjudicateurs, soit entre 5 et 10 % du poids total des critères.

La quatrième phase de passation de marché, la négociation, est assez peu fréquente, mais ces rares procédures permettent néanmoins de mettre l'accent sur la pratique RSE des entreprises.

La dernière étape cruciale concerne les conditions d'exécution, qui sont fixées par les clauses contractuelles dont j'ai déjà parlé. Un marché peut en outre être réexaminé en cours d'exécution, ainsi que le code de la commande publique le permet. Ce réexamen peut par exemple permettre de proposer au titulaire du marché d'améliorer sa performance sociale et environnementale.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Pouvez-vous aborder vos conclusions, afin de nous permettre de vous interroger ultérieurement ?

Mme Sophie Debail. La phase cruciale porte sur le contrôle de l'exécution du marché par la direction prescriptrice. Pour avoir compulsé de très nombreux dossiers en vue de cette audition, je peux vous certifier que nous sommes d'ores déjà au-delà des objectifs du plan national d'action 2020 (25 % de clauses spéciales environnementales). En définitive, nous sommes assez proches des exigences établies à l'horizon 2026, c'est-à-dire 100 % de marchés dotés soit d'une clause, soit d'un critère.

La principale piste d'avenir réside d'après moi dans la programmation des achats, qui va nous permettre d'anticiper les achats sur une base pluriannuelle et nos démarches de *sourcing* pour mieux adapter nos spécifications techniques. À ce titre, nous attendons impatiemment la mise à disposition par l'État d'un guide d'analyse du coût global.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Merci beaucoup.

Mme Marie Guévenoux, co-rapporteuse. Sommes-nous confrontés à de nombreux contentieux liés aux marchés ?

Mme Sophie Debail. Les contentieux au stade de la passation des marchés sont très rares. Nous avons quelques contentieux au stade de l'exécution. Étant en poste depuis le mois d'avril 2022, je n'ai pas eu connaissance de contentieux récents.

Mme Marie Guévenoux. Vous disiez que nous nous approchions des critères obligatoires pour 2026 ?

Mme Sophie Debail. Oui. Comme je vous l'indiquais, les exigences pour 2026, portent sur 100 % de marchés dotés soit d'une clause, soit d'un critère et nous en sommes vraiment très proches.

Mme Marie Guévenoux. En réalité, à quel moment y parviendrons-nous ?

Mme Sophie Debail. La véritable question concerne selon moi la manière dont nous allons nous assurer de l'exécution par chaque titulaire de marché. L'essentiel consiste à ce que les clauses soient adaptées et réellement contrôlées.

Mme Marie Guévenoux. Comment s'organise aujourd'hui une direction pour veiller au respect des engagements pris par la société avec laquelle nous avons contractualisé ?

Mme Sophie Debail. Je ne peux me prononcer à la place des directions concernées mais cela me semble difficile car ces directions ne disposent pas forcément des moyens ni du temps nécessaire pour y parvenir. Par exemple, il est compliqué de contrôler qu'un véhicule de livraison employé respecte bien les normes environnementales du contrat. Cet enjeu dépasse largement l'Assemblée : il concerne l'achat public au sens large.

M. Aymeric Caron. Qui détermine les critères vous permettant de juger du respect de la RSE pour le marché que vous passez ?

Mme Sophie Debail. Lorsque le service prescripteur a défini son besoin et que nous avons formulé la stratégie contractuelle qui nous semble adaptée, nous présentons un rapport de questure. La trame de ce rapport a d'ailleurs évolué afin d'intégrer systématiquement une rubrique « critère social et environnemental ». Nous précisons les critères proposés ainsi que leur pondération, ce qui permet aux Questeurs de se prononcer sur ce critère.

M. Aymeric Caron. Qui vous conseille dans cette démarche ? J'imagine que cela exige des connaissances particulières, par exemple pour l'achat de certaines machines ou la lutte contre l'obsolescence programmée. Il en va de même pour la restauration.

Mme Sophie Debail. Nous n'avons pas véritablement de spécialistes en interne mais nous pouvons demander conseil auprès des administrations d'État, qui mettent par ailleurs en place des guides de bonnes pratiques, dont nous nous inspirons.

M. Aymeric Caron. Ceci est donc laissé à votre appréciation : allez-vous chercher conseil, lorsque vous jugez nécessaire de le faire ?

Mme Sophie Debail. Oui. Encore une fois, les pratiques du secteur nous sont également très utiles. Nous consultons un très grand nombre d'entreprises qui ont intérêt à faire valoir leurs meilleures pratiques, mais aussi d'autres pouvoirs adjudicateurs dont certains sont très en pointe.

M. Aymeric Caron. La restauration collective relève-t-elle uniquement de votre compétence ? Je me suis plusieurs fois interrogé sur la nourriture proposée et j'observe que la buvette propose désormais une alternative végétarienne qui n'existait pas il y a un certain temps. La cafétéria du 101 propose certes une nourriture bio mais elle n'est guère satisfaisante.

Mme Sophie Debail. Le cadre juridique n'est pas le même. Les services de restauration, les selfs, le restaurant des parlementaires et la buvette des parlementaires sont gérés en interne. La cafétéria du 101 et la buvette des journalistes sont tenues par un concessionnaire.

M. Aymeric Caron. Comme vous le savez peut-être, je suis assez concerné par ces questions d'alimentation. J'ai discuté directement avec le concessionnaire en question et j'ai senti qu'il n'était pas vraiment à l'écoute sur certaines problématiques.

Mme Marie Guévenoux. Nous avons du mal à sensibiliser le prestataire à la qualité environnementale et même gustative de son offre.

M. Aymeric Caron. Je l'ai interrogé sur la possibilité d'avoir des protéines végétales plutôt qu'animales, ce qui constitue un critère environnemental. La seule réponse qui m'a été fournie était d'ordre financier : se passer de protéines animales reviendrait trop cher, selon ce prestataire.

Mme Marie Guévenoux. Il existe une discussion globale sur ce sujet.

M. Aymeric Caron. Privilégie-t-on le côté commercial ou au contraire agit-on différemment ?

Mme Sophie Debail. Nous avons relancé une procédure de mise en concurrence sur cette concession, en incluant un grand nombre de critères sur l'origine des produits ou de prescriptions environnementales.

Mme Alexandra Masson. Existe-t-il d'autres domaines où vous éprouvez des difficultés à trouver des entreprises répondant aux critères que vous mettez en place, en dehors de la restauration ?

Mme Sophie Debail. Il existe peu de cas d'infructuosité. En revanche, sur certains marchés, les candidats se raréfient.

Mme Alexandra Masson. La situation est-elle tendue dans certains secteurs en raison du nombre de clauses ?

Mme Sophie Debail. Il faut distinguer deux aspects : l'aspect environnemental qui joue peut-être un peu et surtout l'aspect prix. En raison de l'inflation, un certain nombre d'entreprises se détournent de la commande publique. Par ailleurs, les pouvoirs adjudicateurs sont aussi en concurrence entre eux et certaines entreprises ne peuvent se consacrer à nos appels d'offre car elles sont déjà occupées ailleurs. C'est la raison pour laquelle nous favorisons la démarche de programmation des achats, afin d'offrir une plus grande visibilité à nos marchés.

Mme Alexandra Masson. Un grand nombre d'entreprises avec lesquelles je discute m'indiquent qu'elles ne peuvent plus répondre à ces appels d'offre car elles ne peuvent pas forcément y consacrer des services dédiés. Par moment, nous perdons en qualité.

Mme Sophie Debail. Nous veillons particulièrement à l'allotissement de nos marchés, comme le code nous l'impose. Les marchés sont découpés en lots les plus fins possibles, pour permettre à des plus petites entreprises d'y répondre.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Merci beaucoup. Nous vous transmettrons certainement des questions complémentaires.

8. Audition de M. Guillaume Leforestier, secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (jeudi 8 décembre 2022)

M. le président Jean-Marc Zulesi. Nous accueillons Guillaume Leforestier, secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en compagnie de Vincent Moreau, directeur des affaires financières. Nous vous remercions de participer à nos travaux qui ont pour objet de progresser en matière de développement durable à l'Assemblée nationale.

Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires s'est engagé avec détermination sur ce volet. Il nous semblait donc important d'échanger sur les pratiques déployées, ainsi que de profiter de votre regard sur la commande publique.

M. Guillaume Leforestier, secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Je vous remercie de nous accueillir aujourd'hui. Sans préjudice des approfondissements complémentaires qui pourront être réalisés, mes propos de ce jour auront pour objet de caractériser le périmètre sur lequel nous travaillons. Mon intervention se bornera ainsi à évoquer l'administration centrale de notre ministère, qui dispose de quatre sites aux caractéristiques très différentes.

Le site Saint-Germain est le plus comparable à la configuration que vous connaissez ici au Palais Bourbon. Il comprend six bâtiments de bureaux (2 000

mètres carrés), accueille 100 personnes (les ministres, leurs cabinets et quelques services et autorités administratives indépendantes) et il est classé au titre des monuments historiques.

L'essentiel de l'administration centrale (plus de 4 000 agents) se concentre à La Défense, dans deux immeubles de grande hauteur (la paroi sud de la Grande Arche et la tour Séquoia) et un plus petit bâtiment de six étages. L'ensemble représente environ 120 000 mètres carrés.

Il convient enfin de mentionner le site de l'administration générale de l'aviation civile Henry Farman dans le quinzième arrondissement (sept étages) et le site de la rue des Pyrénées dans le vingtième arrondissement (quatre étages), pour un total de 25 000 mètres carrés accueillant 1 100 agents.

Le cadre assez ancien dans lequel nous travaillons sur ces enjeux d'administration exemplaire a progressivement été adapté. Ainsi, le cadre historique était celui de l'Etat exemplaire, dans le sillage du Grenelle de l'environnement, appliqué entre 2008 et 2019. Il consistait à assigner aux ministères un certain nombre d'objectifs ainsi qu'à mettre en œuvre un dispositif de taxation interministérielle. Ce cadre a été décliné de deux manières au sein du pôle ministériel, correspondant d'une part à la période 2009-2013 ; et d'autre part à la période 2015-2020. En 2020, la démarche services publics écoresponsables (SPE) a pris le relai, afin de mettre en place une nouvelle dynamique. Elle vise à encourager les ministères à effectuer des progrès et à élargir le spectre des actions vers des opérateurs à l'instar de la RATP par exemple. Le dispositif SPE est construit autour de vingt mesures obligatoires, auxquelles s'ajoutent le cas échéant des mesures additionnelles décidées par chaque ministère.

La démarche la plus récente, qui s'ajoute au dispositif SPE, est le plan de sobriété. Il est centré sur les économies d'énergie à réaliser à court, moyen et long terme pour s'aligner sur la trajectoire du décret tertiaire prévoyant une diminution de la consommation d'énergie finale d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à 2010.

Les actions que nous menons concernent d'abord la consommation d'énergie et la réduction d'émissions de CO₂. Elles passent également par des actions de connaissance, tant il est parfois complexe de bien chiffrer ces éléments. Par exemple, nous menons actuellement un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) au sein du ministère, dans les services déconcentrés et chez les opérateurs. Il s'agit également du déploiement de l'outil de suivi des fluides interministériel (OSFI), mis au point par la direction de l'immobilier de l'État ou l'incitation des gestionnaires de site à réaliser des *check-lists* énergétiques.

De manière plus innovante, nous avons mené récemment une expérimentation de fermeture de nos sites d'administration centrale, le 31 octobre 2022. Compte tenu de la douceur des températures ce jour-là, nous n'avons pas pu mesurer les économies en termes de chauffage. Pour autant, nous

avons constaté sur les trois sites concernés une économie d'énergie de l'ordre de 23 %, économie particulièrement notable sur la ventilation et la fermeture des restaurants administratifs dans les sites de très grande hauteur. Nous avons donc décidé de fermer un restaurant sur deux le vendredi, jour de moindre fréquentation.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Avez-vous conduit des actions dans le domaine de l'eau ?

M. Guillaume Leforestier. Pas pour le moment. Nous allons rééditer l'expérimentation de fermeture entre le 30 décembre et le 2 janvier, afin de mesurer les économies de chauffage engendrées.

Nous menons enfin une dernière expérimentation pour connaître l'effet du télétravail sur le report des consommations énergétiques au domicile des agents. Nous avons ainsi recruté une centaine de volontaires qui acceptent de partager les données de leur compteur Linky et de remplir des questionnaires.

Ensuite, nous avons également développé des actions sur les bâtiments. Il peut s'agir par exemple d'actions à gains rapides telles que des paramétrages plus sobres sur la température, les lumières ou l'eau ou la suppression de chaudières fuel dans notre parc. Nous avons également repositionné 2 500 capteurs dans la tour Séquoia.

Ces actions à gains rapides sont également complétées par des actions plus conséquentes, comme la rénovation du site Saint-Germain. Enfin, le PLF 2024 devrait comporter une quarantaine de millions d'euros d'autorisations d'engagement pour rénover l'isolation extérieure de la tour Séquoia.

Mme Marie Guévenoux, co-rapporteuse. Comment allez-vous procéder concrètement pour la rénovation de l'isolation de la tour ?

M. Vincent Moreau, directeur des affaires financières du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Je ne peux pas vous répondre précisément, mais je pense que l'intervention se fera par l'extérieur. Nous vous apporterons plus de précisions si vous le souhaitez.

M. Guillaume Leforestier. Nous agissons également sur la mobilité des agents, notamment en leur transmettant la consigne de 110 kilomètres-heure maximum et en déployant le forfait mobilité durable pour ceux qui se rendent au travail à vélo ou en co-voiturage. De même, nous compensons nos émissions de dioxyde de carbone pour les déplacements aériens, en plantant des arbres dans un bois du Pas-de-Calais.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Ceci est très intéressant. Pour notre part, nous n'arrivons pas à mettre en place la compensation : dans le cadre de nos accords avec Air France, les compensations se font à l'étranger. Pourriez-vous nous faire partager l'accord que vous avez conclu ?

Le bois dont il est question possède des frênes malades qui avaient besoin d'être régénérés. Par ailleurs, nous appliquons les mesures du plan SPE : l'avion n'est utilisé que si le temps de trajet par voie ferroviaire est supérieur à quatre heures pour un trajet simple ou six heures dans la même journée pour un aller-retour.

La loi inscrit une durée de deux heures et demie. De votre côté, vous allez jusqu'à quatre heures ?

M. Vincent Moreau. Oui, pour les déplacements professionnels des agents du ministère.

M. Guillaume Leforestier. Nous agissons également sur les équipements, notamment numériques, par exemple en diminuant d'un tiers le nombre de photocopieurs en administration centrale. Nous sommes en outre particulièrement impliqués dans la mise en œuvre de la feuille de route numérique et environnement.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Les mesures du plan SPE s'appliquent-elles également au ministre ?

M. Vincent Moreau. Je ne sais pas quelles sont les règles applicables aux déplacements ministériels en général.

M. Guillaume Leforestier. Le SPE décline un certain nombre d'obligations réglementaires. Nous appliquons la mesure telle qu'elle a été inscrite dans le plan SPE 2020. Il n'est pas exclu de la réviser pour tenir compte des évolutions législatives, notamment la loi énergie et climat.

M. Vincent Moreau. La mesure SPE est beaucoup plus ambitieuse.

M. le président Jean-Marc Zulesi. En réalité, vous appliquez la règle recommandée par la Convention citoyenne sur le climat.

Mme Marie Guévenoux. Lorsque j'étais chef de cabinet, à l'époque du Grenelle de l'environnement, les bonnes pratiques étaient généralement fixées par le chef de cabinet du Premier ministre.

M. Guillaume Leforestier. Nous allons vérifier ce point précis.

Ensuite, nous sommes la première administration qui mène une expérimentation en administration centrale sur l'usage du mail professionnel, qui consiste à mesurer les flux de *mails*. Nous mettons également en place un référentiel sur l'organisation sobre des grands événements.

Le deuxième grand axe concerne la diminution des pressions sur l'environnement, qui porte sur les déchets et la promotion du recyclage. Trois quarts de nos services mènent ainsi d'une politique zéro plastique dans leurs achats ; nous pratiquons par exemple le tri des déchets dans nos restaurants administratifs et avons mis en place un système de consigne dans nos cafétérias.

Nous promouvons en outre les pratiques d'alimentation saine et durable, avec des plats végétariens et poursuivons un objectif de 50 % d'achats en valeur de produits sous signe de qualité ou label bio. Par ailleurs, malgré des difficultés d'application évidentes dans une zone aussi urbanisée que La Défense, notre administration centrale mène des actions de préservation de la biodiversité.

Ces éléments ne sont naturellement pas exhaustifs, mais nous pourrions vous transmettre un aperçu plus complet si vous le souhaitez. L'essentiel réside dans la méthodologie appliquée, mais également l'adhésion des agents, dans la mesure où les impacts sur leurs conditions de travail sont contingents. Il convient donc de mener une action de sensibilisation et de formation mais nous avons la chance, au sein de notre ministère, de disposer d'agents spontanément sensibilisés sur ces sujets. Dans le cadre du plan de sobriété, nous désignons par exemple des ambassadeurs sobriété sur les sites. Des outils de communication sont également déployés. Ces actions de formation concernent les mesures du plan de sobriété ou du plan SPE, mais aussi la sensibilisation aux enjeux environnementaux et climatiques.

Le deuxième ingrédient porte naturellement sur la concertation, notamment avec les organisations représentatives du personnel. De plus, j'ai également installé deux groupes de travail dédiés au plan de sobriété : l'un sur le périmètre de l'administration centrale et l'autre sur le périmètre de l'ensemble du ministère.

Au-delà des démarches d'animation et de valorisation, nous rendons compte de nos actions. A ce titre, la gouvernance du SPE est assez sophistiquée : j'exerce sur l'ensemble des directions et services un pilotage sur le plan d'action en lui-même, ses modifications et sa mise en oeuvre. Un comité plus technique composé d'experts vient ensuite compléter le dispositif, en réunissant les agents responsables du déploiement des mesures. Une communauté de pratiques réunit enfin les correspondants SPE au sein des différentes administrations. Nous organisons par ailleurs des ateliers avec les agents sur des thématiques très pratiques comme le marquage de vélos, le plan carbone individuel ou des consultations participatives.

Il est enfin nécessaire que la démarche soit adaptative, en fonction des bonnes idées émises par les uns et les autres ou des échecs constatés. Nous apprenons en marchant.

Mme Marie Guévenoux. Je vous remercie pour cette présentation. Un peu plus tôt ce matin, nous avons reçu Madame Debail, responsable de la commande publique de l'Assemblée nationale. Elle nous indiquait qu'une des principales difficultés rencontrées était liée à la vérification pratique du bon respect des exigences environnementales par les différents acteurs. Comment procédez-vous à ce contrôle ?

M. Vincent Moreau. Il s'agit là d'un levier essentiel, identifié depuis longtemps par la direction des achats de l'État, à travers l'objectif de 25 % de clauses environnementales dans les marchés publics. L'enjeu consiste donc à faire

en sorte que ces clauses ne soient effectivement pas du *green washing*, ce qui dépend totalement du service prescripteur et, partant, de la précision de la clause choisie. Par exemple, dans le cadre d'un marché de nettoyage, les techniciens savent précisément quels types de produits sont adaptés. Ensuite, dans le suivi, il faut opérer des contrôles.

Mme Marie Guévenoux. Certains contrôles sont néanmoins plus compliqués à effectuer. Comment abordez-vous cette partie plus complexe ?

M. Vincent Moreau. Je prends note de votre question, à laquelle je ne peux pas répondre en détail.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Ces sujets soulignent la nécessité de publier très rapidement le guide d'analyse du coût global issu de la loi climat et résilience, pour tenir compte de l'ensemble du cycle de vie d'un projet.

M. Guillaume Leforestier. Honnêtement, au-delà de la présentation avantageuse que j'ai pu faire, les actions ne sont pas toujours aisées à mettre en œuvre. Je pense notamment aux sujets d'électromobilité dans les services déconcentrés où les agents doivent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour inspecter une installation sans être certains de pouvoir trouver une borne de recharge leur permettant de rentrer chez eux une fois leur mission effectuée. Dans ces domaines, nous sommes tributaires de la disponibilité d'une offre et de son déploiement. Nous n'avancions donc pas à la même vitesse sur tous les segments.

M. Vincent Moreau. La temporalité peut également être plus ou moins longue selon les échéances contractuelles. C'est souvent à l'occasion des renouvellements de marché que nous pouvons franchir des étapes. J'en veux pour preuve le marché de la restauration collective, renouvelé l'été dernier et désormais établi à un très haut niveau de qualité répondant aux exigences de la loi climat et résilience. Mais il faut également avoir conscience que le coût est assez significatif.

Mme Marie Guévenoux. C'est-à-dire ?

M. Guillaume Leforestier. Je peux vous parler de mon expérience personnelle. Avant la participation employeur, un plat, une compote et un fruit me coûtent plus de dix euros.

M. Vincent Moreau. Auparavant, le coût était inférieur d'environ un euro et demi. Les mesures sont légitimes mais des coûts supplémentaires y sont associés. Cependant, d'autres peuvent générer des économies à long terme, comme les investissements en matière de sobriété énergétique.

Au-delà, le changement culturel n'est pas aussi évident qu'imaginé. Les objectifs de la politique des achats de l'État comportent des objectifs de prix et des objectifs plus qualitatifs, qui sont parfois difficilement conciliables. A titre d'exemple, si l'on veut améliorer la qualité environnementale des produits d'entretien, il faudra bien payer plus cher.

Mme Marie Guévenoux. Quand avez-vous renouvelé votre marché de la restauration ?

M. Vincent Moreau. En juillet dernier, de mémoire.

Mme Marie Guévenoux. De combien de restaurants disposez-vous ?

M. Guillaume Leforestier. Nous avons deux restaurants à La Défense et un autre, plus petit, à l'Hôtel de Roquelaure.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Avez-vous également des cafétérias ?

M. Vincent Moreau. Les cafétérias sont associées au marché de la restauration, avec un seul et même prestataire, Eurest.

Mme Marie Guévenoux. A l'Assemblée nationale, le problème est lié à notre modèle de travail, qui n'est pas assez sécurisant pour un prestataire.

M. Vincent Moreau. Pour une entreprise, le problème est lié aux modalités de prévision pour mobiliser leur personnel. Dans le cas de l'Assemblée, la pertinence d'une externalisation n'est pas forcément évidente.

Mme Marie Guévenoux. Nous fonctionnons en régie pour les restaurants parlementaires et la buvette. Seules les cafeterias sont gérées par des prestataires extérieurs, en concession. En revanche, nous sommes intéressés par votre cahier des charges, pour voir comment vous avez introduit des produits bio et des circuits courts.

Qu'en est-il, par ailleurs, de vos démarches concernant les messages électroniques ?

M. Guillaume Leforestier. Lorsque nous aurons procédé à l'analyse de notre expérimentation, nous pourrons partager nos résultats. A ce stade, nous effectuons un bilan des flux et des quantités, l'objectif consistant à instaurer des pratiques mettant l'accent sur la modération.

M. Vincent Moreau. Le ministère est pionnier en matière de numérique écologique : nous sommes les premiers à avoir intégré ce sujet, qui est au cœur du SPE. Nous pourrons vous transmettre les éléments de notre feuille de route, qui agit sur les leviers d'usage, le poids de nos serveurs, mais également les règles de renouvellement des équipements en faisant notamment appel à des matériels reconditionnés. A titre d'exemple, compte tenu du poids croissant du télétravail, nous pouvons encore supprimer un quart voire un tiers du nombre d'imprimantes multifonctions.

Mme Marie Guévenoux. Dans le cas de l'Assemblée nationale, il nous faut parfois agir au cas par cas, dans la mesure où chaque député peut avoir une sensibilité spécifique dans le domaine numérique.

M. Vincent Moreau. L'équilibre n'est pas aisé à trouver, compte tenu de l'empreinte du numérique. Une impression est parfois préférable à l'interrogation d'un serveur situé très loin et extrêmement consommateur d'énergie.

Mme Marie Guévenoux. Avez-vous recours à des conseillers extérieurs sur telle ou telle problématique numérique ?

M. Guillaume Leforestier. Nous avons la chance d'avoir sous tutelle un certain nombre d'opérateurs comme l'ADEME, que nous pouvons privilégier.

Mme Marie Guévenoux. Dans le domaine du numérique, faites-vous appel à une expertise interne ?

M. Vincent Moreau. Oui. En administration centrale, nous disposons de suffisamment de compétences dans ces domaines. Au-delà, nous faisons appel aux opérateurs, dont l'ADEME.

M. Guillaume Leforestier. A la faveur du plan de sobriété, notre champ de réflexion vise à réaliser des économies sur certains aspects métiers, au-delà du raisonnement sur le périmètre des fonctions tertiaires ou des fonctions supports. Ces réflexions portent par exemple sur l'optimisation ou l'extinction de l'éclairage du réseau routier national à certains endroits.

Mme Marie Guévenoux. De notre côté, nous menons également de telles actions. La température actuelle des locaux, établie à dix-neuf degrés, suscite par exemple de nombreuses réactions.

M. Vincent Moreau. Au-delà des mesures, la connaissance du plan ; l'identification et le contrôle de mesures précises ; la constance des efforts sont essentielles dans la durée.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Je vous remercie pour vos interventions. Les actions que vous avez engagées sont extrêmement inspirantes.

9. Audition de M. Laurent Delcayrou, chef de projet au sein du *Shift Project*, sur les travaux du projet « Stratégie et résilience des territoires » à destination des élus et des acteurs territoriaux (mercredi 11 janvier 2023)

M. le président Jean-Marc Zulesi. Nous entendons aujourd'hui M. Laurent Delcayrou, chef de projet au sein du *Shift Project*, association reconnue d'intérêt général qui œuvre en faveur d'une économie libérée de la contrainte carbone. Le Shift Project structure son expertise en projets thématiques dans le but de formuler des propositions innovantes. M. Delcayrou a ainsi dirigé les travaux du projet « Stratégie et résilience des territoires » à destination des élus et des acteurs territoriaux.

Je précise que nous entendrons ultérieurement M. Jason Saniez, chef du projet « Administration publique » du Shift Project, qui nous fera part du diagnostic et des perspectives de décarbonation pour les structures de l'État.

Pourriez-vous nous faire une brève présentation du *Shift Project* et nous éclairer sur la méthode suivie dans les projets qu'il met en œuvre ?

Notre groupe de travail est chargé de réaliser un diagnostic et de formuler des propositions pour que l'Assemblée nationale améliore son fonctionnement interne en matière de développement durable. Nous avons entrepris de nombreux travaux sur le volet énergétique et nous avons engagé un bilan carbone dans le but d'améliorer notre empreinte en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

Nous serions très intéressés d'entendre votre constat quant à la trajectoire carbone des collectivités locales et des acteurs locaux. Pouvez-vous nous faire état des bonnes et des mauvaises pratiques que vous avez pu relever lors de vos travaux ? Quelles pistes avez-vous retenues pour améliorer la décarbonation des territoires ? Si vous voyez des propositions qui pourraient être mises en œuvre au sein de l'Assemblée nationale, nous sommes preneurs.

M. Laurent Delcayrou, chef de projet, *The Shift Project*. Je m'intéresse surtout à la façon dont les sujets de développement durable et de transition écologique sont reçus et appropriés par les territoires. Je m'intéresse aussi à la façon dont les administrations publiques territoriales s'efforcent de se montrer exemplaires avant d'accompagner les territoires.

The Shift Project est une association créée il y a une douzaine d'années par M. Jean Marc Jancovici, dont l'objet est d'influencer les entreprises et de les encourager à s'emparer du sujet de la décarbonation, pour des raisons climatiques que tout le monde connaît, mais aussi pour des raisons de dépendance à des ressources naturelles finies. Le « *Shift* » documente la dépendance de toute la société aux énergies fossiles et la difficulté de s'en affranchir.

Le *Shift* a d'abord travaillé avec un prisme économique en s'intéressant, secteur économique par secteur économique, à la façon de respecter l'engagement de la France d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Très concrètement, le Shift s'intéresse aux flux d'énergie et de matériaux et aux compétences qu'il est nécessaire de mobiliser, et il établit des plans d'action pour atteindre cet objectif.

Depuis environ deux ans et demi, nous nous intéressons à ce qui se passe dans les territoires : c'est là que les bouleversements climatiques ou liés aux crises énergétiques se manifestent ; c'est là que les ressources à mobiliser sont présentes ; enfin, c'est l'espace de proximité avec les citoyens. Les élus de proximité sont très attentifs à l'acceptabilité des choix et des décisions qu'ils vont devoir prendre. Travailler à l'échelle des territoires permet de partager les diagnostics avec les citoyens et de co construire les réponses les plus adaptées.

Pour mobiliser au mieux ces acteurs territoriaux, le Shift est adossé à une autre association, les « *Shifters* », qui sont plus de vingt mille en France et qui constituent un relais essentiel pour les travaux du *Shift*. Les *Shifters* ont leur propre agenda et leurs propres initiatives. Ces deux associations sont distinctes, mais l'une porte et soutient les actions de l'autre.

Nous nous adressons aux élus territoriaux – moins à ceux qui sont déjà convaincus qu'aux autres... – à travers une campagne de sensibilisation portée par les *Shifters* ainsi que par d'autres associations partenaires (France Urbaine, Association des petites villes de France, Villes de France, Intercommunalités de France, Association nationale des élus du littoral), qui sont les représentants nationaux des collectivités que nous cherchons à mobiliser. Dans nos travaux, nous distinguons les territoires par catégorie : villes, campagnes, métropoles, montagne, littoral, Outre-mer.

Nous mettons souvent en avant la nécessité de montrer l'exemple, pour deux raisons : la première est qu'en s'appliquant à soi-même un certain nombre de principes et de recommandations, on apprend beaucoup, ce qui aide à bâtir des politiques adaptées pour aider les autres acteurs ; la seconde raison est la crédibilité.

Le premier message, qui est peut-être aussi le principal, porte sur la nécessité de bien comprendre le problème. Ce n'est pas parce que nous parlons d'un sujet en permanence que nous en avons bien compris la complexité, ni saisi les interdépendances entre les questions climatique, énergétique, d'épuisement des ressources et de vulnérabilité. La compréhension de ces enjeux doit être la plus partagée possible. Dans une organisation, cette préoccupation doit figurer à l'agenda et apparaître comme un sujet transversal : la transition écologique impacte toutes les politiques, tous les secteurs, tous les sujets. Il faut que cette réalité transparaisse dans l'organisation.

Le monde que nous avons connu, qui était caractérisé par un climat relativement stable et par des ressources dont la disponibilité n'était pas remise en cause, a disparu. Le climat est désormais instable – et cela pour longtemps, quoi que nous fassions. Les bouleversements climatiques vont se multiplier, même si nous arrêtons demain d'émettre des gaz à effet de serre. Je rappelle, à ce sujet, que c'est la combustion des énergies fossiles qui est la principale responsable du dérèglement climatique. Par ailleurs, les ressources vont être de plus en plus contraintes. Le risque de pénurie est réel et l'accès aux métaux rares, dont nous avons absolument besoin pour décarboner notre société et notre économie, sera de plus en plus difficile. Désormais, il nous faudra donc vivre avec cette instabilité, cette incertitude et cette contrainte forte sur les ressources.

Pour être résilients dans un tel contexte, il ne suffit pas d'anticiper les crises et d'y faire face du mieux possible : il faut absolument se transformer. Les crises ayant vocation à se poursuivre, mais aussi à être de plus en plus intenses et violentes, notre vulnérabilité ne peut être réduite que si nous transformons énormément de choses. Cette transformation s'appelle « l'adaptation », laquelle doit être conciliée

avec « l'atténuation », qui suppose de s'attaquer aux causes, c'est-à-dire à la dépendance aux énergies fossiles ; *in fine*, elle s'appelle aussi « sobriété ».

Le *Shift Project* est, pour l'essentiel, une association d'ingénieurs : nous étudions, secteur par secteur, tout ce que l'on peut attendre de la technologie – de l'efficacité énergétique, de l'électrification des usages, autant de choses qui nous permettront de ne pas changer l'usage. Une fois que nous avons regardé ce que la technologie nous permettait de faire, nous comprenons que nous n'y arriverons pas sans un changement des usages, sans la sobriété. Il ne s'agit pas seulement d'électrifier les voitures, mais d'en limiter le nombre et de leur préférer le vélo ou la marche. Il s'agit aussi de transformer nos pratiques d'alimentation, de changer notre aménagement du territoire, de rapprocher les fonctions des territoires pour limiter les besoins de déplacement.

Notre première recommandation est donc de partager les enjeux et le diagnostic. Nous encourageons les collectivités à investir dans cette compréhension des enjeux, dans la formation des agents et des élus, dans l'expertise permettant de documenter les enjeux et à les appliquer à leur propre territoire. Pour une organisation, il peut s'agir d'établir des bilans carbone. Il est intéressant de ne pas se limiter à un discours autour de la lutte contre le réchauffement global de la planète, mais de lier le sujet à des enjeux locaux et concrets : avant de lutter contre le réchauffement global, c'est pour répondre à des enjeux de sécurité et de bien-être très concrets que les décideurs locaux doivent se mobiliser... parce que le dérèglement climatique a des conséquences immédiates et fortes sur les territoires, parce que la crise énergétique est une réalité et touche énormément de populations et parce que les infrastructures sont menacées.

Nous essayons d'avoir un discours fort sur la compréhension des enjeux et sur l'investissement dans une compréhension partagée : plus nombreuses seront les personnes convaincues de l'ampleur des enjeux et de l'ampleur des transformations à opérer dans les politiques, plus les changements seront facilités.

Si nous faisons l'analogie avec des administrations territoriales, l'Assemblée nationale peut montrer l'exemple par des actions très concrètes sur son patrimoine, la mobilité de ses agents et celle des personnes qui vont voir leur député. Elle peut agir sur la commande publique, qui est un levier gigantesque. La commande publique locale, territoriale, représente les deux tiers de la commande publique nationale. La nature même de la commande est un levier pour se décarboner et montrer l'exemple. Vous avez forcément des agents déjà engagés : plus vous encouragerez leurs initiatives, à l'intérieur comme à l'extérieur de votre maison, plus vous pourrez espérer que la compréhension, l'énergie et l'envie d'agir se diffuseront et se traduiront par des évolutions pratiques. Cela peut consister aussi à encourager les collectivités à travailler de façon transversale.

Mme Marie Guévenoux, co-rapporteuse. Avez-vous des exemples d'actions concrètes permettant d'orienter la commande publique vers une transition écologique de bon niveau ?

M. Laurent Delcayrou. Dans les collectivités, l'un des sujets sur lesquels agir est la restauration. L'alimentation provient de l'autre bout de l'Europe – si ce n'est du monde... –, elle parcourt des centaines de kilomètres (particulièrement à Paris) avant d'arriver dans nos assiettes. Elle est un moteur assez puissant de transformation de l'agriculture : plus vous avez des exigences en matière de circuits courts et de bonnes pratiques agricoles, plus vous encouragerez le développement de cette agriculture nourricière, de proximité, ainsi que la transition agroécologique, et plus vous ferez de la commande publique un levier.

L'agriculture est très spécialisée : ce n'est pas parce que vous êtes en zone rurale que vous avez plus d'autonomie alimentaire que dans une métropole. Les produits agricoles sont cultivés près de chez vous, mais ils ne sont pas transformés au même endroit : ils partent d'abord pour Rungis, puis ils reviennent dans votre assiette. La transformation de l'agriculture se fera par une transformation de la demande et la restauration est un levier que beaucoup de collectivités actionnent.

Certaines collectivités vont jusqu'à travailler sur l'acquisition de foncier, sur la mise en place de régies municipales agricoles pour alimenter leurs cantines et leurs restaurants. Il s'agit là d'un levier puissant, ce travail sur l'alimentation pouvant s'accompagner d'un travail de pédagogie et d'acculturation.

Le travail sur la commande publique peut également porter sur les clauses sociales et environnementales. Celles-ci sont prévues dans la loi, mais les ambitions qui avaient été fixées sont loin d'être atteintes. Il est possible de faire bien mieux dans le développement de ces clauses, même s'il existe des freins juridiques et que les équipes qui passent les marchés ont souvent un problème d'habitude et souffrent d'un manque de formation. De nombreuses collectivités ont investi sur ce champ-là.

Il est aussi possible d'agir sur la rénovation et la construction. Il faut absolument construire moins et il faut construire autrement, en mobilisant d'autres matériaux que le béton. Il faut également rénover plus. Peut-être l'Assemblée nationale a-t-elle du patrimoine à rénover ? C'est un chantier énorme, qui a un impact sur les collectivités locales.

Mme Marie Guévenoux. Vous avez indiqué qu'une des conditions de succès d'une transition réussie était de faire en sorte que les agents se sentent particulièrement concernés. Avez-vous pu observer, parmi les collectivités que vous avez accompagnées, des manières de faire ayant bien irrigué sur l'ensemble du personnel ?

M. Laurent Delcayrou. Cela dépend de l'expérience des territoires. Certains députés viennent de circonscriptions qui ont connu des drames (submersion sur la côte atlantique, fermeture de stations de ski par manque de neige, nombreux morts pendant les canicules, etc.). À partir du moment où un territoire a vécu une crise majeure, il a une approche un peu différente du risque et de ses enjeux. Ce qui est vrai pour les élus l'est peut-être aussi pour les personnels. En tout

cas, il est beaucoup plus facile à un élu d'embarquer sa population et ses agents si le territoire a une expérience du risque majeur.

Cette expérience peut aussi porter sur des enjeux industriels : je pense à l'incendie de Lubrizol, à Rouen. La population se trouve en bord de Seine, en zone inondable ; plusieurs sites sont classés Seveso, ce qui oblige à revoir en profondeur la façon de penser le territoire.

Une autre pratique que nous jugeons intéressante consiste à ne pas réaliser son diagnostic seul et à le coconstruire – ou, en tout cas, à partager régulièrement sur le sujet et à communiquer les résultats intermédiaires. De sorte qu'en arrivant au terme de l'exercice, les constats ont été largement partagés et ce travail n'est plus à faire. L'expérience montre que réaliser son diagnostic seul, même en communiquant par la suite et en sollicitant les autres services pour leur dire qu'ils sont concernés, ne fonctionne pas.

Comment mobiliser vos collègues députés ? Je n'ai pas la réponse, mais il est certain qu'avoir des alliés avec lesquels coconstruire le diagnostic sur la vulnérabilité et sur les points à faire évoluer, est à la fois un enjeu et un levier.

Un autre levier est le *benchmark*, sous réserve naturellement qu'il s'agisse de collectivités comparables. Voir ce que font les autres parlements, qui se posent certainement les mêmes questions que l'Assemblée nationale, serait intéressant.

Mme Marie Guévenoux. Pouvez-vous nous conseiller des acteurs ou des collectivités particulièrement à la pointe ?

M. Laurent Delcayrou. Beaucoup de choses intéressantes se passent dans les grandes métropoles. Elles ont des équipes politiques qui portent ces sujets et qui sont suffisamment « staffées ». Il existe naturellement une corrélation directe entre l'ingénierie dont disposent les collectivités et leur capacité à faire et à se transformer. Sur de tels sujets, il faudrait avoir une ingénierie interne et permanente – ou, au moins, avoir accès à de l'ingénierie externe.

Je ne sais pas si le terme d'« ingénierie » peut s'appliquer à l'Assemblée nationale. Peut-être ne disposez-vous pas de toutes les compétences requises parmi les personnes qui accompagnent l'Assemblée dans son fonctionnement ? Les collectivités locales se dotent, en tout cas, de nouvelles compétences qu'elles mutualisent de plus en plus, puisque beaucoup n'ont pas les moyens de se les offrir seules.

M. Gérard Leseul. En France, la culture de l'évaluation nous fait globalement défaut. Il existe très peu de travaux chez nos collègues du Sénat. Que pensez-vous de la possibilité de réaliser un rapport « Responsabilité sociétale des entreprises » (RSE) pour l'Assemblée nationale, avec un volet environnemental, mais également les volets gouvernance, ressources humaines, sous-traitance et fournisseurs ? Il s'agirait de se doter d'une méthodologie et de compétences, ainsi que de réaliser une évaluation croisée, ce qui paraît essentiel si l'on veut obtenir une

bonne appropriation de ces sujets par l'ensemble de ceux qui constituent le corps social de l'Assemblée nationale.

Ne pensez-vous pas qu'il faille avoir une ambition globale en matière de RSE, plutôt que d'adopter des logiques scindées ? Il est difficile d'avoir des exemples puisque, par définition, il existe peu d'organisations comparables à l'Assemblée nationale en France, mais de grandes entreprises ont été confrontées à l'obligation légale de rédiger des rapports et sont devenues plus transparentes, à défaut d'être plus vertueuses, et se sont dotées d'outils d'évaluation.

Pensez-vous que les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) sont suffisamment efficaces ?

Avez-vous un avis concernant la création d'un défenseur de l'environnement ?

M. Laurent Delcayrou. Si la rédaction d'un rapport RSE permet effectivement de ne pas « siloter » l'organisation et de mettre la gouvernance au cœur des préoccupations, j'y suis favorable : c'est la transformation de votre gouvernance – plus que la manière dont vous allez acheter et rénover – qui sera le levier le plus efficace. Je suis critique à l'égard de certaines approches RSE, dans lesquelles c'est l'entreprise qui choisit les sujets qu'elle fait figurer dans son rapport et même si celui-ci répond à une obligation légale. Pourquoi ne pas envisager un rapport qui intègre toutes les dimensions du sujet pour l'Assemblée nationale ? Il conviendrait de mettre le sujet de la gouvernance au plus haut niveau de vos préoccupations, de faire en sorte qu'il irrigue toute l'activité et toutes les politiques de la maison et de s'organiser de sorte que la façon dont sont prises les décisions reflète cette transversalité.

Intercommunalités de France a fait la somme des objectifs affichés par les PCAET afin de les comparer à l'objectif national pour 2050 : ces objectifs affichés ne représentent que la moitié du chemin à parcourir. Cette situation n'est pas le fruit d'une mauvaise volonté, mais la conséquence du fait que nous laissons les intercommunalités sans réel repère : l'objectif national n'a pas été véritablement décliné au niveau régional et il n'y a pas eu d'échanges entre l'État et les régions pour décider de la manière de se répartir les efforts en fonction des spécificités de chaque région. Un territoire urbain ou une métropole ne sera jamais neutre en carbone, quelles que soient les actions engagées. Un territoire forestier, en revanche, ne doit pas seulement viser la neutralité carbone, mais il doit aussi être un puits de carbone, puisque la nation en a besoin. Si un territoire forestier ne poursuit pas une telle ambition, la France n'atteindra jamais la neutralité.

Les PCAET évoluent plutôt dans le bon sens. Les premiers plans visaient surtout à la production d'énergie, plus qu'à son économie. Ils étaient très centrés sur les énergies renouvelables : ils comportaient un peu de rénovation énergétique, beaucoup de production d'énergies renouvelables, et finalement assez peu de réflexions sur la sobriété énergétique. De plus, le PCAET n'était qu'un plan parmi

les autres plans au sein d'une collectivité. Le fait que les schémas de cohérence territoriale (SCoT) puissent faire office de plans Climat et qu'il y ait une deuxième génération de plans Climat font que les choses s'améliorent, les sujets du climat et de l'énergie ont pris plus de place. Mais il reste possible de mieux faire : ce sont toutes les politiques territoriales qui doivent être défendues ; à partir du moment où les sujets sont « silotés » à toutes les échelles, à partir du moment où les questions de climat et d'énergie restent dans les cases qui leur sont attribuées, nous aurons du mal à engager cette transformation.

Mme Nathalie Bassire. Dans cette grande maison qu'est l'Assemblée nationale, nous n'arrivons pas toujours à savoir qui va venir manger dans nos cantines. Il s'ensuit très souvent un gâchis alimentaire. Quelles seraient vos préconisations en la matière ? Comment pourrions-nous gérer ce surplus ?

M. Pierre Cazeneuve. Il me semble que nous travaillons déjà avec une association.

Mme Nathalie Bassire. À la cafétéria du 101, effectivement. Mais ce n'est pas le cas partout.

M. Laurent Delcayrou. Dès qu'il y a « déchets », nous pensons « économie circulaire ». Il faut voir ce que vous pouvez faire en termes de politique d'achat pour encourager cette économie, qui est *a priori* la seule qui sera soutenable demain.

S'agissant de l'alimentation, il y a un enjeu à ce que cette production de déchets organiques soit valorisée. Il existe des maraîchers et un certain nombre de surfaces agricoles en Ile-de-France. Certaines actions vont plus loin, comme les expériences de recyclage des biodéchets : il s'agit de voir comment valoriser ces derniers afin de les substituer à des engrais pour la transition agroécologique. Il existe certains freins, notamment culturels, mais il est possible d'aller assez loin dans l'économie circulaire et la valorisation des déchets. Dans l'alimentation, cela ne doit pas être insurmontable.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Au regard des travaux que vous avez menés, certaines collectivités territoriales vous semblent-elles à même de montrer l'exemple ?

M. Laurent Delcayrou. Nos publications comportent de nombreux exemples d'actions. Ce n'est pas parce que l'on cite une collectivité en raison d'une action que nous jugeons intéressante que toute la collectivité est exemplaire.

La collectivité de La Rochelle, qui s'est emparée depuis longtemps des questions de développement durable, me semble particulièrement intéressante. Cette collectivité refuse l'installation d'Amazon pour être cohérente avec sa stratégie bas carbone ; elle monte en revanche une coopérative bas carbone, afin de financer les projets de décarbonation de ses acteurs économiques. La volonté politique me semble assez partagée depuis longtemps. Elle est également actualisée,

chaque génération d'élus l'ayant renouvelée. C'est à La Rochelle que les premiers vélos et les premiers véhicules électriques en libre-service ont été mis en place.

Cette collectivité est en première ligne face au risque climatique, en raison du risque de submersion. Des actions de gestion de crise sont mises en œuvre. Nous parlons beaucoup de décarbonation, mais la résilience comporte aussi la gestion de crise. La Rochelle organise des exercices de gestion de crise dans lesquels sont imaginées des tempêtes et des submersions. Un dispositif a été défini, dans lequel les agents publics sont mobilisés pour protéger la ville.

Un certain nombre d'administrations et de collectivités font des retours d'expérience sur la crise de la covid-19 et le confinement et sur la manière dont elles ont rendu un service, certes souvent dégradé, afin d'en tirer des enseignements. Un retour d'expérience sur la façon dont une crise a été traversée peut être utile pour acculturer les agents et les élus à ces enjeux. La question n'est pas de savoir si une crise se produira ou non, mais de savoir si nos façons de fonctionner sont capables de supporter les crises et si nous sommes capables de nous organiser de sorte que, même en cas de crise majeure, nous continuions à fonctionner, à rendre un certain nombre de services. Nous avons beaucoup de choses à apprendre de la manière dont nous avons traversé la crise, qui pourront nous aider dans notre fonctionnement futur.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Je vous remercie. N'hésitez pas à partager avec nous, à l'avenir, toutes les informations que vous jugeriez utiles.

10. Audition de M. Jason Saniez, chef de projet « administration publique », *The Shift Project* (mercredi 25 janvier 2023)

M. le président Jean-Marc Zulesi. Monsieur Saniez, je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation pour participer à ce groupe de travail qui a vocation à transformer l'Assemblée nationale. Cette audition constitue un complément à celle de M. Laurent Delcayrou, chef de projet au sein du *Shift Project*. Nous allons pouvoir échanger autour du rapport « *Décarboner l'administration publique* » et vous pourrez partager les propositions qui peuvent, selon vous, être transposées à l'Assemblée nationale. Vous pourrez également évoquer votre ambition sur le sujet ainsi que ce qu'il vous semble utile de mettre en place, notamment au regard du travail réalisé sur la rénovation thermique des bâtiments publics. Nous lancerons d'ailleurs une mission d'information commune, sur ce sujet de la rénovation énergétique des bâtiments, entre la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et la commission des affaires économiques. Un récent article du journal *Le Monde* a déterminé que la rénovation devait porter sur une surface de 400 millions de m², dont un quart relève de l'État.

M. Jason Saniez, chef de projet « administration publique », *The Shift Project*. Je vous remercie pour cette invitation et je commencerai par vous présenter le contexte du rapport qui a été produit. Celui-ci intervient effectivement dans le cadre du plan de transformation de l'économie française (PTEF), initié au début de

la crise du Covid-19, et qui vise à définir des leviers et une trajectoire pour aligner l'économie française sur l'ambition des objectifs de Paris ainsi que sur la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Ce rapport se décompose en quinze grands secteurs, dont l'un porte sur l'administration publique. Celle-ci, composée de l'État, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale, représente effectivement une part des actifs physiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire : il est donc nécessaire qu'elle produise sa part d'effort sur le sujet.

En outre, un aspect symbolique caractérise les travaux menés sur l'administration publique, car si elle est en mesure d'appliquer ce qui est demandé aux citoyens, elle acquiert une légitimité et une crédibilité certaines. Face aux enjeux de changement climatique et de dépendance aux énergies fossiles, l'État et les administrations vont réfléchir aux moyens d'être résilients vis-à-vis des différents chocs afin de garantir la continuité du service public. Enfin, l'investissement dans ces enjeux produit un effet d'entraînement à la fois sur le sujet de la commande publique, sur les agents et sur les usagers qui se présentent dans les établissements. En effet, l'inscription de l'administration publique dans une trajectoire de décarbonation ambitieuse crée un effet moteur sur les autres pans de la société.

Nous avons réalisé un diagnostic de l'état des administrations publiques vis-à-vis de ce sujet. Nous avons constaté que cette transition était bel et bien engagée, notamment avec des agents et des élus qui portaient un discours sur la volonté de transformation des organisations. Cependant, cette transition est insuffisante et elle doit être davantage alignée avec les accords de Paris ou la SNBC.

Le premier pilier pour parvenir à une bonne stratégie correspond à la réalisation du bilan de gaz à effet de serre (bilan GES), car celui-ci représente un élément indispensable à l'identification des bons leviers et à la définition d'une trajectoire. Au moment de la sortie du rapport, nous avons constaté qu'environ 20 % des établissements publics avaient réalisé et publié leur bilan GES. En outre, le taux de conformité de ces bilans vis-à-vis des *scopes* 1, 2 et 3 était de l'ordre d'un sur dix. Cependant, la qualité de l'information disponible au départ est importante pour la définition d'un plan. Si nous ne savons pas quels sont les impacts des établissements publics, il est en effet impossible d'identifier les points sur lesquels concentrer l'action.

En outre, nous manquons d'ambition par rapport à la trajectoire. Les objectifs présentés s'appuient sur des indicateurs qui ne sont pas forcément directement en lien avec l'objectif de 1,5 degré ou de neutralité carbone à horizon 2050. Par exemple, certains objectifs de niveau de décarbonation de la flotte de véhicule peuvent être poursuivis sans ambition de présenter des objectifs de réduction des émissions liées aux déplacements engendrés par ces véhicules. À l'époque de la sortie du rapport, nous ne parlions pas encore de sobriété et celle-ci n'était donc pas encore identifiée comme un levier de décarbonation. La situation a évidemment évolué, même si le plan de sobriété s'inscrit dans un contexte de tension sur l'approvisionnement des énergies. Il reste cependant à examiner les usages relatifs au logement, au déplacement et à la consommation.

Les leviers d'action sont connus pour les administrations comme pour les entreprises. Ils portent, pour une administration publique, sur les bâtiments, les déplacements, la restauration collective et les achats, qui regroupent la partie numérique, les fournitures et les prestations de service. Le volet numérique pourrait d'ailleurs être isolé et constituer un levier d'action à part entière.

Au sujet des bâtiments, nous pouvons par exemple réduire les consommations énergétiques, utiliser des modes de chauffage moins carbonés et avoir recours à des systèmes de pilotage de la consommation. En outre, le périmètre des bâtiments intègre également les questions liées à la construction et à la rénovation. Par exemple, nous pouvons nous interroger sur l'intérêt de construire de nouveaux bâtiments ou d'optimiser des surfaces existantes. Plus précisément, il est possible de déterminer la surface par agent actuelle et de réfléchir à la manière de l'optimiser afin de consacrer certains bâtiments existants à d'autres usages.

Par ailleurs, j'aimerais insister sur le cadre qui permet la réussite de la mise en œuvre d'un plan d'action et d'une stratégie de décarbonation. L'intérêt de réaliser un diagnostic réside dans la connaissance de la situation de départ, notamment via la définition d'ordres de grandeur. En effet, il est difficile de présenter les résultats d'une mesure appliquée, à la flotte de véhicule par exemple, si l'impact initial de celle-ci n'est pas connu. Lorsque nous réalisons le bilan GES, nous réutilisons des données d'activités et des données monétaires. Il est nécessaire de s'appuyer sur cette base de données initiale pour réaliser une trajectoire de décarbonation et la mettre en œuvre. Par exemple, nous pouvons prendre en compte les kilomètres parcourus et la quantité de carburant consommé pour les déplacements afin de réfléchir à la manière d'agir sur un de ces deux postes. Toutes ces données permettent d'objectiver les débats sur les mesures à mettre en place et de partager ces ordres de grandeur au plus grand nombre. De plus, ce point est essentiel dans l'acceptation des mesures qui seront prises, celles-ci pouvant d'ailleurs être spécifiques au contexte de l'administration. Cet exercice de transparence permet également de montrer aux collaborateurs ainsi qu'aux citoyens quel est l'objectif recherché et de communiquer sur la capacité d'atteinte de celui-ci.

Par ailleurs, il est nécessaire d'évaluer régulièrement l'atteinte des objectifs. Par exemple, nous proposons dans le rapport de réaliser un bilan GES tous les ans plutôt que tous les trois ans afin de s'assurer que les objectifs sont atteints ou non. D'ailleurs, si les objectifs sont atteints plus tôt que prévu, il sera possible de communiquer sur le sujet. Dans le cas contraire, la trajectoire pourra être réorientée plus rapidement.

Nous recommandons en outre de suivre l'approche méthodologique "éviter-substituer- améliorer", ou "*avoid-shift-improve*" en anglais, qui a notamment été reprise dans le dernier rapport du GIEC. La partie « éviter » concerne la réduction des usages consommateurs d'énergie ou des produits à fort contenu GES. Dans le secteur du transport et des déplacements, il est par exemple possible de réduire les kilomètres parcourus. La partie « substituer » induit de privilégier des modalités moins consommatrices d'énergie. Toujours dans le secteur des transports, il est par exemple possible de remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques. Enfin, la partie « améliorer » porte davantage sur les processus résiduels

qui sont encore carbonés et sur lesquels il est nécessaire de mettre en place l'efficacité énergétique. Par exemple, même si des véhicules thermiques sont encore utilisés, il est possible de réfléchir au covoiturage ou à la mutualisation des véhicules. Il est en outre important de respecter l'ordre de cette méthodologie lors de la réflexion sur les mesures à mettre en place. La partie « éviter » est cependant la plus importante, car dans chaque scénario, nous ne pourrons pas décarboner l'ensemble des usages énergétiques actuels à la même hauteur. Dès lors, nous devons réduire l'assiette de la consommation énergétique et actionner des leviers de sobriété.

La technologie et les gains d'efficacité énergétique qu'elle amènera ne suffiront jamais à eux seuls à réduire les consommations énergétiques finales à hauteur de l'apport des capacités de production d'énergie décarbonée. Concrètement, la technologie présente des limites et il sera nécessaire de basculer vers des modalités moins consommatrices.

Lorsque nous avons été auditionnés pour le plan de sobriété, nous avons identifié des critères de priorisation. Certains d'entre eux permettent concrètement de réduire les consommations énergétiques. D'autres revêtent plutôt un aspect symbolique et montrent que l'Assemblée nationale joue le jeu de la décarbonation. En outre, des mesures permettent la sensibilisation et la motivation des agents et des élus : elles doivent être mises en place rapidement afin d'embarquer tout le monde. Si ce n'est pas le cas, il est probable que nous n'arrivions pas à conserver la trajectoire de réduction dans la durée.

Par ailleurs, il est nécessaire d'appliquer une planification à un juste rythme, car il n'est pas forcément judicieux de s'engager dans l'ensemble des leviers d'un seul coup. En effet, il est demandé de respecter une trajectoire de réduction à hauteur de 5 % par an. Nous constatons que les administrations, et notamment les collectivités, disposent d'une liste importante de leviers à actionner, mais les réflexions portant sur la manière dont ils permettront d'atteindre les objectifs ne sont pas toujours suffisamment menées. Il est donc judicieux d'identifier les leviers qui permettront de respecter la trajectoire à court terme et sans trop de frais. Il faut ensuite réfléchir aux leviers qui seront mis en place dans le temps et qui permettront d'enregistrer des gains à une plus large échelle de temps. De cette manière, personne ne sera surpris par l'évolution et le cadencement de ces leviers. De surcroît, définir un calendrier ou une marche à suivre facilite l'acceptation des efforts qui doivent être consentis.

Enfin, le pilotage passe par l'évaluation. Concrètement, le choix des leviers à mettre en place doit prendre en compte la difficulté à piloter et à évaluer les gains engendrés par ces différents leviers. Nous recommandons en effet de communiquer sur les gains réalisés, ce pour quoi il est nécessaire d'évaluer les mesures mises en œuvre.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Nous devons donc mettre en œuvre l'évaluation la plus fine possible afin d'être pertinents. J'aimerais d'ailleurs avoir votre avis ou vos recommandations sur des outils qui permettent d'effectuer un suivi de ce sujet. De plus, certaines mesures plus incitatives pourraient être prises,

notamment vis-à-vis du type de véhicules utilisés. Cependant, je me demande comment il est possible d'évaluer les gains que représente une telle mesure sur le bilan GES.

M. Jason Saniez. La personne en charge de réaliser le bilan GES devra réfléchir aux données dont elle dispose pour appréhender le sujet des déplacements des parlementaires. Il est clair que des outils devront être mis en place pour suivre ce sujet. Par exemple, les administrations travaillent souvent avec une flotte de véhicule et il est possible de mettre en place un boîtier télématique qui enregistrerait automatiquement les différentes données relatives aux véhicules, comme la durée d'utilisation, la consommation ou le régime d'utilisation. Dans le cas de location de véhicules, il est possible de demander que ces données fassent partie du marché. Ce type de mesure permet en effet d'éviter les approximations.

Lorsque le bilan GES sera réalisé pour la première année, les données ne seront peut-être pas encore d'une extrême finesse, mais la collecte de la donnée doit également progresser au fil du temps. En synthèse, des outils simples doivent être privilégiés, notamment pour la transmission des données déclaratives. Évidemment, plus la donnée sera fine, plus il sera possible d'évaluer les gains avec précision.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Nous connaissons certains moyens d'évaluation pour connaître approximativement notre bilan carbone. Connaissez-vous des outils pertinents que nous pourrions mettre en place à l'Assemblée nationale ?

M. Jason Saniez. Je recommande de ne pas utiliser d'outils automatiques. Par exemple, nous ne sommes pas favorables aux outils qui se basent sur les flux monétaires pour calculer les émissions de gaz à effet de serre. En effet, les facteurs d'émissions sont difficiles à connaître à partir de lignes comptables et il suffit de réduire les dépenses pour réduire le bilan GES. Il est préférable de garder en tête qu'il est nécessaire de disposer d'un réseau de données assez robuste. Cette collecte a d'ailleurs vocation à s'automatiser au fil du temps. Cependant, la logique des flux financiers est proche de celle du bilan carbone : en effet, nous disposons d'un budget qu'il convient de piloter et d'atteindre. Dès lors, une structure technique et organisationnelle est nécessaire à sa réussite. Il est donc opportun de se projeter dans ce type de schéma, même s'il ne faut pas forcément créer une comptabilité carbone à l'image de la comptabilité financière.

Par ailleurs, quatre axes structurent la démarche. D'abord, une gouvernance doit être mise en place pour suivre le déploiement des mesures. Ensuite, la partie compétence et formation doit permettre d'embarquer l'ensemble des acteurs dans la démarche de réduction des gaz à effet de serre. De plus, le volet budgétaire doit déterminer les moyens nécessaires pour atteindre les ambitions fixées, ce qui ne devrait pas poser de trop importants problèmes pour l'Assemblée nationale. Le budget vert permet quant à lui de regarder dans quelle mesure les dépenses ont un impact positif ou non sur la trajectoire de décarbonation. Enfin, le pilotage représente le quatrième axe majeur, car l'évaluation permet de communiquer sur les résultats enregistrés. En revanche, si l'Assemblée nationale ne s'inscrit pas dans une logique de transparence, l'impact des mesures sera amoindri. Par ailleurs, lorsque

le bilan GES aura été réalisé, il pourrait être utile de le comparer à une organisation équivalente, même si l'Assemblée nationale est unique.

Quand nous échangeons avec des responsables d'administration, ceux-ci sont capables de nous lister de nombreux leviers qui sont déjà mobilisés. Réaliser le bilan GES met donc aussi en évidence toutes les dispositions qui ont déjà été prises pour la réduction des émissions. Enfin, il est conseillé de s'appuyer sur les agents et les élus qui sont prêts à agir et à s'investir. En effet, Malcolm Gladwell s'est aperçu que, lorsque 10 % d'une organisation était embarquée, un point de bascule était atteint et le reste de l'organisation suivait le mouvement. Concrètement, cet élan accélère la mise en œuvre des leviers.

À la sortie du rapport, nous avons lancé un « Appel des agents publics pour décarboner les services publics » qui avait récolté six mille signatures. Ces personnes voulaient que ces sujets progressent plus rapidement au sein de leur organisation. Des collaborateurs, des parlementaires et des agents seront également favorables à ces mesures. Faire appel à toutes les bonnes volontés redonne du sens à l'action interne menée au sein d'une organisation.

Mme Lisa Belluco, co-rapporteuse. Nous allons réaliser un bilan GES et nous devons concevoir un outil de pilotage adapté à la structure pour suivre plus finement les évolutions qu'avec un bilan annuel. Je sais notamment que l'ADEME accompagne ces procédés. Par exemple, un salarié identifié peut prendre en charge le suivi de ce sujet.

M. Jason Saniez. Je ne connais pas exactement l'outil utilisé par l'ADEME, mais cette question est liée à la réalisation du bilan GES et aux spécificités de l'Assemblée nationale. En effet, certaines données seront nécessaires pour suivre et évaluer les différents postes. Le bureau d'études qui réalisera le bilan demandera certaines informations métriques et il pourra en outre calculer ou approximer des données à partir de certaines données physiques. De plus, toutes les tâches de compilation des données doivent être automatisées au maximum et être opérées avec la plus grande fréquence. Il est même possible de travailler avec des fichiers Excel. Certains points de blocage seront certainement rencontrés et il faudra trouver les solutions pour les dépasser. Par ailleurs, il sera nécessaire que les remontées fassent partie des fonctions transverses de l'organisation.

Enfin, j'imagine que les déplacements et les bâtiments représentent les deux principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre de l'Assemblée nationale et ils risquent d'être assez éloignés des standards attendus.

Mme Lisa Belluco. Nous devons également concilier ces sujets avec les enjeux patrimoniaux. En effet, nous ne pouvons pas rénover les bâtiments en prenant uniquement en compte l'aspect de décarbonation.

M. Jason Saniez. Le Centre de ressources sur la réhabilitation du bâti ancien (CREBA) offre un appui à la maîtrise d'œuvre et il propose des plans d'action de rénovation pour les bâtiments anciens ou classés. Il s'appuie également sur un outil d'aide à la décision qui est automatisé. Concrètement, il permet d'optimiser les travaux à réaliser. En synthèse, les technologies sont identifiées et

existantes : il n'est donc pas toujours nécessaire de modifier l'aspect extérieur des bâtiments.

L'Assemblée nationale dispose d'un certain budget et le patrimoine bâti est relativement limité. Il est donc possible de définir une trajectoire qui permettra d'atteindre les objectifs fixés à horizon 2050. Au vu du nombre restreint de bâtiments, il est déjà possible de définir une cadence de rénovation de ceux-ci.

En revanche, les déplacements posent d'autres questions. Il sera d'ailleurs nécessaire de parvenir à réaliser un bilan GES assez fin et intégrant de la métadonnée. Concrètement, plutôt que de simplement connaître le nombre de trajets en avion effectués, il est utile de savoir quels profils sont concernés par les différents types de déplacement. Tous ces sujets doivent être mis sur la table et les contextes ainsi que les disparités doivent être exposés afin de pouvoir débattre en toute transparence.

Mme Lisa Belluco. Les trajets en avion ne peuvent pas être supprimés ou trop diminués. En effet, il n'est pas possible de demander aux députés d'Outre-mer de venir moins souvent à Paris. Je pense donc que les déplacements représentent un poste où de nombreux éléments seront incompressibles.

M. Jason Saniez. Toutefois, certaines personnes peuvent décider de réaliser une part plus importante que ce qui leur est demandé. Concrètement, il est difficile de prendre des décisions générales et applicables à tous.

M. le président Jean-Marc Zulesi. La question de la compensation obligatoire se pose également.

Mme Lisa Belluco. En effet, car ces déplacements relèvent tout de même d'un enjeu démocratique.

M. Jason Saniez. Les sujets doivent être envisagés dans le temps long et les considérations évolueront certainement. Par exemple, certains déplacements pour des votes en commission pourraient être réalisés à distance à l'avenir.

Mme Lisa Belluco. Des commissions et des séances dans l'hémicycle sont organisées toutes les semaines. Concrètement, le calendrier de l'Assemblée nationale ne permet pas forcément de réduire les déplacements vers Paris. Dès lors, le seul levier disponible correspond à la modification du calendrier et cette question me semble complexe à l'heure actuelle. Toutefois, nous pourrions réfléchir à la possibilité de ne pas siéger une semaine par mois.

M. Jason Saniez. Il est plutôt question d'optimiser les temps de présence.

Mme Lisa Belluco. J'habite à une heure de train de Paris, ce qui me permet d'effectuer de nombreux allers-retours entre Paris et ma circonscription. Il est donc également nécessaire de ne pas créer trop d'inégalités entre les parlementaires.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Le sujet de la compensation carbone est relativement critiqué. Quel regard portez-vous sur celui-ci ?

M. Jason Saniez. Il est nécessaire de différencier les objectifs de décarbonation de ceux liés à l'augmentation des puits de carbone. Autrement dit, la

compensation ne doit pas freiner la réduction des émissions. Pour parvenir à la neutralité carbone, il revient à la fois de réduire les émissions et d'augmenter les puits de carbone à l'échelle de la France. L'Assemblée nationale doit donc atténuer son taux d'émission et, simultanément, elle peut recourir à des formes de compensation qui contribuent au développement des puits de carbone. Si la compensation est trop rapidement privilégiée à la réduction des émissions *a priori* incompressibles, le débat sur ce qui est compressible ou non va tourner court. En synthèse, il est possible d'augmenter la contribution aux puits de carbone tout en poursuivant la réduction des émissions.

En outre, le calcul du gain effectif lié à la compensation est difficile à saisir, car les normes sont très limitées autour des projets de compensation. En effet, vous obtenez des certificats de compensation d'émission lorsque vous plantez des arbres. Ceux-ci quantifient le niveau d'absorption des gaz à effet de serre sur l'intégralité du cycle de vie des arbres. Dès lors, l'absorption du carbone prévue par la compensation est progressive alors que les émissions sont émises immédiatement. Il peut en outre arriver que l'arbre soit abattu ou qu'il meure. De plus en plus d'entreprises privées s'aperçoivent désormais que la compensation est un sujet complexe.

Poser aujourd'hui des idées qui ne sont pas encore audibles permet tout de même de faire progresser le débat. Par ailleurs, le bilan GES détaillé offrira de nombreuses informations sur les possibilités de réduction des émissions. La prochaine SNBC et les travaux de l'ADEME offrent également des pistes concrètes de réduction. Des émissions réellement incompressibles subsisteront cependant et celles-ci pourront être compensées par des efforts plus importants sur d'autres postes à l'échelle de l'organisation. Toutefois, il est clair qu'il sera nécessaire de diminuer le nombre de trajets en avion à l'avenir. Il est, par conséquent, probable que davantage de votes seront effectués à distance. D'ailleurs, je pense que cette modalité a été utilisée pendant la crise sanitaire.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Plus précisément, des jauges avaient été définies et celles-ci respectaient les différents équilibres. Cependant, nous n'avions pas recours au vote à distance.

Mme Lisa Belluco. La neutralité carbone doit être atteinte à l'échelle du pays. Dès lors, quelques trajets en avion peuvent tout de même être conservés pour ce type d'activités essentielles.

M. Jason Saniez. Nous parlons aujourd'hui de la neutralité carbone à l'échelle de l'Assemblée nationale, mais ce sujet ne représente pas forcément un objectif à atteindre absolument. Cependant, il est tout de même nécessaire de tendre au maximum vers celui-ci.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Il serait déjà opportun d'appliquer les dispositions inscrites dans la loi Egalim. Je comprends que vous insistiez sur l'évaluation et sur la formulation de réelles propositions. Je suis, pour ma part, favorable à entreprendre une réelle démarche pour les repas. Actuellement, nous avons accès à des repas végétariens et l'application de la loi Egalim à la restauration au sein de l'Assemblée nationale représente un jalon important.

M. Jason Saniez. L'application de la loi est effectivement une première étape, car je pense que le poste de la restauration ne sera pas négligeable. Les leviers sont connus sur le sujet et ils sont réellement efficaces. Si les comportements d'alimentation se modifient, une très forte baisse des émissions peut être enregistrée sur ce poste de la restauration. Par ailleurs, ce sujet ne fait pas réellement face à des difficultés techniques, car il s'agit davantage de mener des actions de sensibilisation et d'accompagnement.

En outre, en se fixant un cadre ambitieux, l'Assemblée nationale envoie un message fort à la population parlementaire, qui retourne ensuite dans les circonscriptions. Par ailleurs, l'expérimentation des contraintes liées à la mise en place des leviers de décarbonation représente le meilleur moyen de définir une bonne politique publique.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Je vous remercie, monsieur Saniez, pour l'audition de ce jour. Vous pouvez d'ailleurs nous envoyer des documents complémentaires si vous le souhaitez.

Mme Lisa Belluco. Vous avez l'habitude de ce type travaux et, en organisant une audition ponctuelle, nous pourrions contrôler que nous nous engageons dans la bonne voie.

M. Jason Saniez. Nous pourrions effectivement nous rencontrer à nouveau, notamment après la réalisation du bilan GES et sa restitution. Sa réalisation implique aujourd'hui la production de livrables et de sous-livrables qui offrent un réel appui pour structurer le travail à venir. D'ailleurs, ce bilan GES peut être internalisé s'il est réalisé annuellement, ce qui permet d'assurer une réelle continuité dans le suivi des hypothèses de départ.

11. Audition de Mme Valérie Flicoteaux-Melling, vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes (mardi 7 février 2023)

Mme Lisa Belluco, co-rapporteuse. Nous recevons aujourd'hui Mme Valérie Flicoteaux-Melling, vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes, accompagnée de Mme Aurore Feuer, responsable des relations institutionnelles.

Nous avons souhaité vous entendre pour que vous nous fassiez part des travaux et des préconisations du Conseil national de l'Ordre des architectes en matière de développement durable. Notre groupe de travail doit formuler des propositions pour que l'Assemblée nationale améliore son fonctionnement en termes de développement durable. L'Assemblée nationale se trouve en secteur sauvegardé et les bâtiments dont elle a la charge sont, pour la plupart, anciens.

Une réflexion est en cours pour améliorer son « empreinte carbone » et assurer une plus grande sobriété énergétique. Une réflexion a aussi été lancée pour améliorer la gestion des espaces verts dans l'enceinte de l'Assemblée.

Quel est l'état de la réflexion du Conseil national de l'Ordre des architectes sur le rôle de l'architecture dans la prise en compte des objectifs de développement durable ? Quelles sont les pistes que nous pourrions privilégier pour améliorer la gestion de nos bâtiments et de nos espaces verts ?

Mme Valérie Flicoteaux-Melling, vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes. Le Conseil national de l'Ordre des architectes est très heureux de participer à cette audition et de pouvoir apporter sa contribution à votre réflexion.

Le Conseil représente les trente mille architectes français, aux niveaux national et régional. L'Ordre garantit au public que les architectes sont titulaires d'un diplôme de formation initiale et qu'ils sont à jour de leurs obligations d'assurance et de formation continue.

L'Ordre a aussi une fonction de représentation auprès des instances régionales et nationales. Il a été créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, qui rappelle que la création architecturale est d'intérêt public : le Conseil de l'Ordre œuvre donc dans l'intérêt public de l'architecture.

L'architecture a un impact sur le développement de la ville et sur la ville durable, sur la façon dont les bâtiments – mais aussi leurs abords – sont conçus, notamment pour faire face au dérèglement climatique.

Nous nous intéressons également à l'habitat – nous préférons d'ailleurs parler d'« habitat » plutôt que de « logement », car le concept d'habitat inclut la mobilité, le confort intérieur ou la qualité à l'intérieur des bâtiments. La question de l'habitat bas-carbone est devenue importante et nous travaillons aujourd'hui sur la manière de transformer l'acte de bâtir, pour nous orienter vers le bas-carbone.

Nous insistons aussi pour mettre en lumière le sujet de la rénovation. Les politiques publiques du logement sont centrées sur la construction neuve de logements et laissent de côté la rénovation : or les enjeux de développement durable portent sur la rénovation, puisque 80 % de la ville de 2050 sont déjà construits. C'est donc sur les bâtiments déjà construits qu'il faut agir pour se préparer aux évolutions climatiques de 2050 et il est essentiel d'intéresser l'ensemble de la filière, notamment les promoteurs immobiliers, aux enjeux de la rénovation. Les projets de rénovation sont souvent plus complexes que les projets de construction, ils demandent plus de réflexion et sont plus chers. Les opérateurs économiques centrés sur la rentabilité s'intéressent surtout aux opérations les plus simples. C'est pourquoi la rénovation a longtemps été laissée de côté.

Notre rôle de représentation nous amène à travailler en étroite collaboration avec plusieurs instances de l'État. Je présente le Conseil national de l'Ordre au Conseil supérieur de la construction et de la transition écologique, qui est une instance de concertation sur l'ensemble des lois portant sur le développement durable, la construction et la transition énergétique. Nous nous réunissons une fois par mois et nous rendons des avis sur les projets de loi. Nous animons un groupe de

travail « Logement » au sein du Conseil national de la refondation et nous en avons d'ores et déjà piloté deux dans le cadre de la stratégie française pour l'énergie et le climat, les groupes « Aménagement » et « Rénovation ». Nous avons également travaillé avec l'Agence nationale de l'habitat pour bien calibrer le rôle de l'accompagnateur Renov'.

Nous sommes représentés au Bureau du plan « Bâtiments durables » et travaillons avec le Conseil national de l'habitat, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) dans les territoires, les architectes conseils de l'État, les architectes des bâtiments de France et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Le ministère de la Culture est notre ministère de tutelle, mais nous travaillons étroitement avec les services du ministère chargé de la transition écologique.

L'architecte est un concepteur, au cœur des décisions intéressant les bâtiments. Il apporte une vision globale du fonctionnement d'un bâtiment, des échanges de fluides, des échanges thermiques, etc., comme un médecin qui prend en compte l'ensemble du corps humain : on ne peut pas s'intéresser à une problématique particulière sans prendre en compte le bâtiment dans sa globalité. L'architecte ne s'intéresse pas uniquement aux grands projets susceptibles d'être récompensés par le prix Pritzker – le prix 2021 ayant d'ailleurs été décerné à l'agence française Lacaton & Vassal : il intervient également au quotidien auprès des particuliers, il travaille sur le logement avec les bailleurs sociaux, il apporte son expertise aux copropriétés. Tous ces endroits sont concernés par la transition écologique et par l'évolution des bâtiments.

L'architecte est au cœur du dispositif de transformation de la ville, au moment où celle-ci est impactée par de nombreuses injonctions contradictoires : elle doit se transformer et se développer, mais également respecter le principe d'une « zéro artificialisation nette », valoriser les friches urbaines, etc. Le projet urbain est le lieu où se résolvent ces injonctions contradictoires entre construire et préserver les terres agricoles, tout en ménageant le confort d'été – donc la présence de la nature en ville. Il faut donc résoudre une équation avec beaucoup de paramètres et convaincre les habitants : l'architecte, en tant que pilote du projet, est au cœur de toutes ces questions.

Je crois savoir qu'un architecte est responsable des bâtiments de l'Assemblée, au moins de ceux ayant une valeur patrimoniale. Le dialogue entre la nécessaire évolution des bâtiments et la conservation patrimoniale est compliqué. Un projet n'est jamais qu'une succession d'arbitrages et il faut tenir compte de la soutenabilité économique, du respect du patrimoine, etc.

Le bâtiment où siège l'Assemblée nationale est un symbole, qui se dresse face à la place de la Concorde et qui véhicule beaucoup de valeurs symboliques et culturelles. Nous ne pouvons évidemment pas nous affranchir de ces valeurs quand

nous intervenons sur des bâtiments historiques, *a fortiori* sur des bâtiments qui représentent la nation dans son ensemble. Ces injonctions contradictoires se résoudront dans le projet, en avançant pas à pas.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Je vous remercie pour ce propos introductif.

Vous avez très bien pointé les difficultés que nous rencontrons pour faire rentrer ce joyau qu'est l'Assemblée nationale dans les attentes du XXI^e siècle, qu'il s'agisse de rénovation énergétique, de préservation de la ressource en eau ou de gestion des déchets.

Quels sont vos conseils et préconisations sur le chemin que nous pourrions emprunter pour transformer notre Assemblée nationale au regard de ces attentes nouvelles ?

Mme Valérie Flicoteaux-Melling. Je vois d'ores et déjà un sujet autour de la gestion de l'eau : tout en l'éloignant des façades et en la canalisant, est-il possible de la récupérer au bénéfice de l'entretien des espaces extérieurs ? Il y a aussi les questions des îlots de chaleur urbain, de la nécessité de réintroduire de la nature en ville et celle de désartificialiser les sols. Il existe, en principe, d'autres possibilités de réemploi de l'eau, mais les agences régionales de santé sont réticentes à la récupération de l'eau à l'intérieur des bâtiments, par exemple dans les toilettes ou pour d'autres usages adaptés : pour de tels usages, il faut alors prévoir des doubles circuits.

M. le président Jean-Marc Zulesi. La réglementation doit-elle évoluer sur ce point, selon vous ?

Mme Valérie Flicoteaux-Melling. L'Assemblée nationale peut faire des choix innovants et montrer l'exemple, en se plaçant dans des dispositifs en marge de la réglementation et afin précisément de faire évoluer les règles.

La réglementation portant sur les bâtiments est extrêmement rigide, surabondante et concentrée sur la sécurité des personnes : elle porte sur la sécurité incendie, la sécurité sanitaire, etc. Pour un projet aussi emblématique que l'Assemblée nationale, il existe des mécanismes juridiques permettant, au nom de l'innovation, de déroger aux règles de droit commun et il faudrait donc que vous intéressiez les opérateurs chargés du contrôle technique au caractère innovant de la démarche. Placez-vous du côté de l'innovation, mettez de côté la règle pour la faire évoluer !

J'ai également le sentiment qu'il y a un sujet sur le chauffage, avec des marges de progression potentiellement énormes : je constate, par exemple, que les fenêtres de cette salle n'ont pas de double vitrage.

Je fais beaucoup de rénovations énergétiques de bâtiments haussmanniens pour des bailleurs sociaux et nous parvenons à transformer les fenêtres, à installer

du double vitrage qui respecte les directives des architectes des Bâtiments de France. Vous devez discuter avec l'architecte qui a l'exclusivité de l'intervention sur le bâtiment et vous appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour piloter le projet.

Mme Anne-Cécile Violland. J'entends souvent des agences immobilières prétendre que l'isolation des bâtiments existants serait impossible à réaliser. Or vous dites que tous les bâtiments, y compris les bâtiments haussmanniens et ceux soumis aux architectes des Bâtiments de France, peuvent être isolés ?

Mme Valérie Flicoteaux-Melling. C'est en effet possible, leur isolation étant néanmoins plus onéreuse que celle des bâtiments qui ne sont pas patrimoniaux. Je travaille pour des bailleurs sociaux qui possèdent un parc haussmannien assez important à Paris, qui seront soumis à l'interdiction de location de passoires thermiques en 2025 et qui engagent donc des travaux d'isolation permettant de faire passer les bâtiments du niveau F au niveau D. Nous ne faisons certes pas une rénovation ABC, mais nous aidons les ménages à consommer moins d'énergie.

Dans mon propos introductif, je vous disais qu'il était important d'intéresser l'ensemble de la filière à la rénovation : si nous voulons réussir la transition écologique, c'est-à-dire décarboner l'économie française à l'horizon 2050, il nous faut décarboner le parc bâti, ce qui passe par la rénovation des logements et donc la réduction de leur consommation énergétique. Nous n'avons pas le choix. Si le parc de logements n'est pas décarboné et si le prix de l'énergie continue à augmenter, la population grelottera. Au Royaume-Uni, le parc de logements est en ce moment très décarboné... car la population ne se chauffe pas : c'est une autre forme de sobriété, mais je ne pense pas qu'un pays développé puisse longtemps accepter cette situation... J'espère que la France ne prendra pas ce chemin. Nous sommes au début de la hausse du prix de l'énergie carbonée et la guerre en Ukraine nous montre le chemin que devons emprunter sans tarder.

Mme Lisa Belluco. Il y a souvent des conflits entre la volonté d'opérer la transition énergétique avec des dispositifs d'énergie renouvelable et la préservation du patrimoine architectural. Travaillez-vous sur l'intégration de ces dispositifs au patrimoine historique ? Que pensez-vous des nouveaux dispositifs comme les ardoises solaires ?

Mme Valérie Flicoteaux-Melling. Les bâtiments d'intérêt patrimonial ne représentent que 20 % du parc bâti, équipons en priorité les 80 % restants – je pense notamment aux bâtiments commerciaux ! Je pense aussi que les énergies renouvelables doivent être pensées non pas au niveau de la parcelle cadastrale, mais au niveau d'un îlot ou d'une commune : par exemple, sur un îlot mixte, on pourrait installer en priorité des panneaux solaires sur les immeubles neufs qui fourniraient de l'électricité à l'ensemble de l'îlot. Nous devons trouver des solutions inventives en termes de production locale d'énergie et sortir de la parcelle comme cadre de référence.

L'obligation de respecter le patrimoine pousse les industriels à trouver des solutions innovantes et respectueuses de celui-ci. Les premières personnes formées à l'utilisation des tuiles photovoltaïques sont les architectes des Bâtiments de France. Ces derniers peuvent aussi nous aider à nous prémunir contre de fausses bonnes solutions.

En Allemagne, par exemple, il existe des panneaux solaires souples, qui se déroulent sur les toitures. Par ailleurs, les pentes des toitures n'ont pas toujours la meilleure incidence pour capter l'énergie solaire : face à ce problème, il existe également des réponses techniques.

Enfin, il existe d'autres énergies renouvelables qui sont sous-exploitées, notamment la géothermie, le chauffage urbain, la production de chaleur par les déchets, etc. Il y a aussi la piste du solaire thermique, permettant de produire de l'eau chaude.

Les panneaux photovoltaïques sont souvent construits en Chine, avec des matériaux rares et leur bilan carbone n'est pas toujours bon. Il ne faut pas y renoncer, mais il faut espérer qu'un saut technologique permettra de fabriquer des panneaux plus vertueux et plus durables.

Mme Marie Pochon. Préserver le patrimoine, c'est aussi lui garantir une utilité dès maintenant. Je suis élue dans le sud de la Drôme, où il y a de nombreux villages classés. Nous ne pouvons pas y installer de panneaux solaires, mais, dans quelques années, il sera difficile d'y vivre l'été et nous avons besoin d'engager des travaux sans attendre.

Quelles recommandations feriez-vous à l'Assemblée nationale ? La pose d'ardoises photovoltaïques sur les toits vous semble-t-elle pertinente ?

Mme Valérie Flicoteaux-Melling. Il est clair que tout ce que vous entreprendrez sera analysé, mais la pose d'ardoises photovoltaïques reste anecdotique à l'échelle des bâtiments de l'Assemblée nationale. Je n'ai pas de vision globale de votre patrimoine. Si vous disposez de bâtiments modernes, vous pourriez installer une ferme solaire sur ce bâtiment. Je ne connais pas très bien les circuits de décision au sein de l'Assemblée nationale, mais je vous invite à travailler dans ce sens et à tirer parti au maximum des bâtiments modernes. Dans les bâtiments anciens, vous pouvez examiner l'étanchéité thermique et le système de chauffage, mettre en place un dispositif de récupération des eaux de pluie, planter les sols pour casser les îlots de chaleur et discuter avec la Ville de Paris de l'aménagement du parvis. Aujourd'hui, nous sommes face à une autoroute sans arbres : au moment où les « Verts » sont à la manœuvre à la mairie, il faut discuter avec elle...

Mme Marie Pochon. Dans quelques décennies, je ne sais pas comment nous pourrions travailler dans les locaux actuels, au mois de juillet.

Mme Valérie Flicoteaux-Melling. La question du confort d'été va devenir plus prégnante que celle du confort d'hiver. Aujourd'hui, la France est sous-équipée

en climatisation et je m'en réjouis : si les climatiseurs se multiplient, tout ce que nous aurons gagné sur le confort d'hiver, nous le perdrons sur le confort d'été et les gaz utilisés pour la climatisation pollueront l'air. La géothermie peut apporter des solutions en termes de rafraîchissement naturel.

Les évolutions législatives récentes ont mis en place des réglementations environnementales à la place des réglementations thermiques, en amenant un volet « Confort d'été » et un volet « Analyse du cycle de vie des bâtiments », à la fois au niveau de leur construction et de leur fonctionnement. Cette réglementation ne s'applique qu'aux bâtiments neufs, mais elle induit une révolution à 360 degrés, puisqu'elle oblige tous les acteurs à se pencher sur la conception bioclimatique des bâtiments – c'est-à-dire penser les bâtiments en relation avec leur environnement immédiat, pour tirer le meilleur parti de ce qu'apporte le climat. Par exemple, une façade exposée au sud est intéressante car elle permet de profiter de la chaleur du soleil en hiver. La ventilation naturelle passe par la double orientation des bâtiments. L'été, il faut ouvrir les fenêtres dans les moments de fraîcheur afin de ventiler et faire redescendre la température dans le bâtiment. Nous utilisons l'environnement immédiat pour que le bâtiment soit chauffé, ventilé et éclairé avec le moins d'énergie possible.

Nous appelons à la mise en place d'une réglementation environnementale pour les bâtiments anciens. Elle nous interdirait, par exemple, d'intervenir sur un bâtiment orienté plein sud sans installer *a minima* des stores. Les copropriétés ne devraient plus pouvoir lancer des travaux à l'économie, sans se soucier de l'environnement. C'est une demande que nous avons formulée dans le cadre de la stratégie française pour l'énergie et le climat et que nous avons réitérée dans le cadre du Conseil national de la refondation.

Mme Anne-Cécile Violland. Avant le CNR, quelle était votre collaboration avec l'Assemblée nationale sur la réglementation ?

Mme Valérie Flicoteaux-Melling. Notre travail s'effectue principalement au sein du Conseil supérieur de la construction, puisque c'est un passage obligé pour tous les textes de loi. Au cours de la précédente mandature, les textes étaient surtout proposés par le Gouvernement. J'ai d'ailleurs participé à des auditions parlementaires.

Les sujets qui nous intéressent sont très vastes, ils vont du patrimoine à l'écoconstruction. Nous n'avons pas encore abordé la question des matériaux biosourcés et des matériaux décarbonés. Nous sommes très attachés à arrêter le tout-béton et les isolants issus de la pétrochimie, à ne pas utiliser les mêmes matériaux dans la Drôme, en Bretagne et dans la Somme. Nous voulons nous réapproprier des matériaux locaux, dans des filières courtes et avec des artisans qui savent les mettre en œuvre et qui respectent le patrimoine.

J'ajoute qu'il est préférable de ne pas rénover un bâtiment que de mal le rénover. En effet, des travaux inappropriés peuvent être à l'origine de nouvelles

pathologies. Par exemple, une isolation mal ventilée peut créer des ponts thermiques et donc des moisissures.

Je reprends ma métaphore du corps humain : on ne regarde pas le corps d'une personne âgée comme celui d'un enfant. Il faut intervenir sur les bâtiments anciens avec les bons matériaux, alors que l'industrialisation du monde du bâtiment a coupé l'architecture vernaculaire de ses mises en œuvre traditionnelles.

Avant d'être élue au Conseil national, j'étais membre du Conseil régional d'Île-de-France. Nous avons créé un comité de liaison des matériaux biosourcés. Nous avons interrogé la chambre d'agriculture pour travailler avec des écoproduits agricoles, comme des isolants en paille ou des bétons de chanvre. Il existe de nouvelles solidarités autour de circuits locaux, du champ au mur. C'est ce qui se faisait traditionnellement : en Normandie, on construisait en bauge, c'est-à-dire avec de la terre et de la paille. Il nous faut donc retrouver des savoir-faire... sans pour autant abandonner le béton, qui présente des caractéristiques essentielles pour bâtir aujourd'hui, mais en l'utilisant uniquement quand il est indispensable.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Les commissions des Affaires économiques et du Développement durable de l'Assemblée nationale vont lancer une mission d'information sur la rénovation énergétique des bâtiments. Nous leur transmettons vos coordonnées afin que cette mission vous auditionne.

Si vous disposiez d'une feuille blanche pour travailler sur les transitions énergétique et écologique de l'Assemblée nationale, quelles seraient vos priorités ?

Mme Valérie Flicoteaux-Melling. Je travaillerais sur le confort d'été, sur la végétalisation, sur l'isolation thermique de tous les bâtiments hors bâtiments patrimoniaux et je repenserais complètement le système de chauffage. Sachez également que le rééquilibrage de votre chaufferie centrale pourrait générer des gains de charges de 20 à 30 %. Qu'avez-vous dans les sous-sols ?

M. le président Jean-Marc Zulesi. Le jardin qui était au milieu de la cour d'honneur, désormais pavée, a été supprimé en raison de problèmes d'étanchéité dans les espaces souterrains, qui abritent les réserves de la bibliothèque et des parkings.

Mme Christelle Petex-Levet. Nous disposons aujourd'hui de nouvelles techniques. Envisagez-vous la végétalisation de certaines façades ou la désimperméabilisation des cours ?

Mme Valérie Flicoteaux-Melling. Je considère que la végétalisation des façades est accessoire et qu'elle s'apparente plutôt à un gadget. Je recommanderais plutôt la protection des façades exposées par des végétaux qui perdent leurs feuilles en hiver et la désimperméabilisation des cours, si elles ne sont pas classées. J'interviens dans le quartier du Marais à Paris et l'architecte des Bâtiments de France ne m'a pas obligée à réimperméabiliser la cour.

Vous avez évoqué le parking souterrain. Je ne connais pas les besoins de l'Assemblée nationale mais, dans une vision future, nous pouvons imaginer qu'il y aura moins de voitures particulières. Je sais que la Mairie de Paris s'interroge sur ses huit niveaux de parking en sous-sol. La suppression d'un niveau de parking peut permettre d'arranger des fosses en pleine terre pour planter des arbres.

Enfin, pour les énergies renouvelables, je considère que les fermes solaires doivent se construire sur des bâtiments modernes : l'Assemblée nationale, dont le patrimoine se compose à 80 % de bâtiments anciens classés, n'est pas le reflet du parc français et, dans les villages de la Drôme, il faut installer les panneaux solaires sur les toits des supermarchés.

Mme Marie Pochon. Je parlais de projets collectifs d'auto-consommation, portés par les élus.

Mme Valérie Flicoteaux-Melling. Nous ne sommes qu'au début d'une réflexion sur la manière de s'orienter vers l'auto-consommation, qui ne peut être que collective et avec de nouvelles solidarités. Il faut sortir des œillères de la parcelle !

Nous avons rédigé un plaidoyer « Habitats, Villes, Territoires, l'architecture comme solution » car nous sommes convaincus que l'architecture est capable d'apporter sa contribution au croisement des crises climatique, de la biodiversité, sanitaire, etc. En 2050, les experts prévoient vingt jours de canicule mortelle par an. Il y a des façons de penser l'architecture pour s'adapter à ces nouvelles situations.

M. le président Jean-Marc Zulesi. Je vous remercie vivement pour ces échanges et espère que vous avez perçu la volonté et la motivation de notre groupe transpartisan pour transformer l'Assemblée nationale.

*

* *

ANNEXES

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

Par ordre chronologique

M. Bruno Lancestremère, directeur des affaires immobilières et du patrimoine

M. Jean-Éric Lebelt, directeur des systèmes d'information

M. Charles d'Arailh, directeur de la logistique parlementaire

Mme Laurence Rossignol, présidente du Bureau du Sénat au développement durable et aux technologies numériques

Mme Sophie Debail, cheffe de la division des Achats et de la Commande publique à la direction des Achats et des finances

M. Guillaume Leforestier, secrétaire général du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

M. Laurent Delcayrou, chef de projet, *The Shift Project*, sur les travaux du projet "Stratégie et Résilience des territoires" à destination des élus et des acteurs territoriaux

M. Jason Saniez, chef de projet « administration publique », *The Shift Project*

Mme Valérie Flicoteaux-Melling, vice-présidente du Conseil national de l'ordre des architectes

SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS ET DES AXES D'ACTION PRIORITAIRES

1/ Calendrier des actions et diagnostics

- 6 octobre 2022 : réunion constitutive du groupe de travail sur le développement durable
- 12 octobre 2022 : adoption par le Collège des Questeurs du plan de sobriété énergétique
- 23 novembre 2022 : lancement par le Collège des Questeurs de l'audit énergétique, du diagnostic de qualité de l'air et de la mission d'assistance sur le traitement des déchets
- 25 janvier 2023 : autorisation par le Collège des Questeurs du recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude pour la valorisation et la gestion durable des espaces extérieurs
- 1^{er} février 2023 : lancement par le Collège des Questeurs du bilan carbone de l'Assemblée nationale
- 15 mars 2023 : présentation au Bureau de l'Assemblée du premier bilan du plan de sobriété énergétique
- 16 mars 2023 : début de la phase de collecte des données nécessaire à la réalisation du bilan carbone de l'Assemblée nationale
- 21 mars 2023 : examen du rapport intermédiaire par le groupe de travail sur le développement durable

2/ Actions sectorielles

- Stratégie immobilière durable
- Déplacements
- Restauration
- Politique numérique

3/ Actions transversales

- Politique des achats
- Gestion des déchets
- Implication des acteurs : pilotage, information, formation